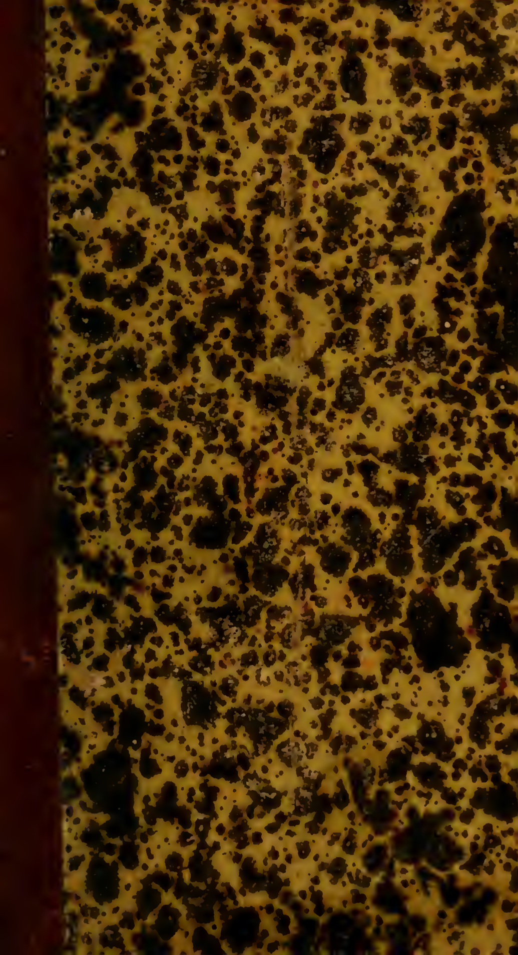
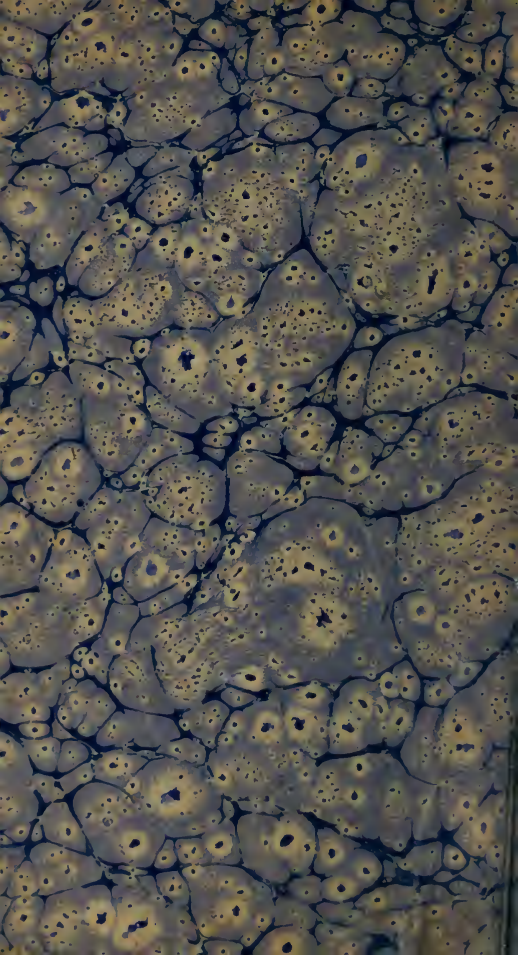
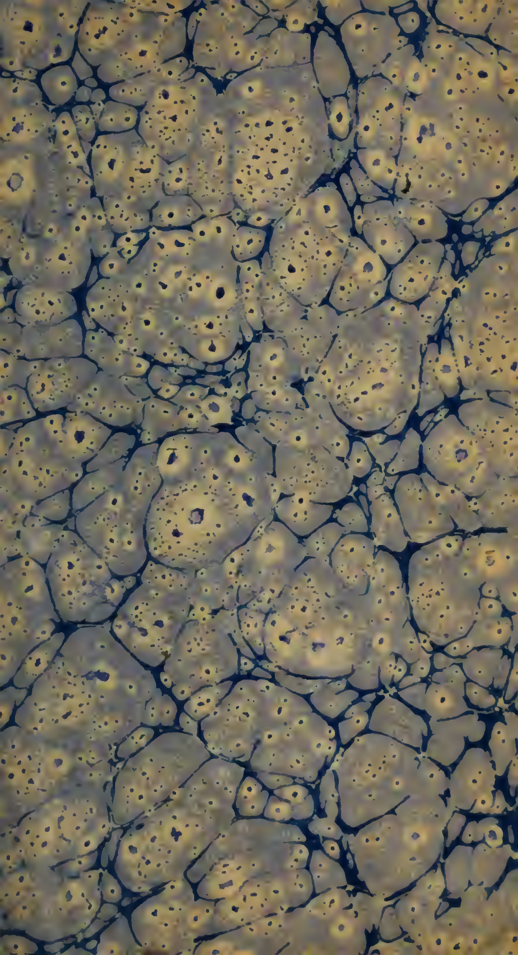






...id Higgs

Toulouse, 1962

# GÉOGRAPHIE.

# GÉOGRAPHIE

DE LA

# HAUTE-GARONNE

SUIVIE D'UNE

## ÉTUDE SOMMAIRE DE LA FRANCE

A L'USAGE

DE TOUTES LES MAISONS D'ENSEIGNEMENT

**Par E. ROSCHACH**

Membre de l'Académie impériale des sciences, inscriptions
et belles-lettres de Toulouse.



**PARIS**
E. THORIN, LIBRAIRE
Boul. St-Michel, 58.

**TOULOUSE**
A. CHAUVIN, ÉDITEUR
Rue Mirepoix, 3.

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES DE TOULOUSE.

1866-1867

Ce petit livre sans prétention a pour but de vulgariser un ensemble de notions disséminées jusqu'à ce jour en divers ouvrages de statistique et d'érudition ou dans les documents originaux.

Par une de ces étrangetés dont les méthodes d'enseignement ont offert tant d'exemples, le pays que l'on connaît le moins est encore celui que l'on habite. En prescrivant, dans les établissements de l'Etat, l'étude de la géographie départementale, M. le ministre de l'instruction publique a voulu réparer un injuste oubli.

C'est une tâche à laquelle nous nous associons de grand cœur, dans l'humble mesure de nos forces. Nous croyons que

l'on ne saurait trop intéresser les populations au sol où elles sont destinées à vivre, et que la grande patrie n'a rien à perdre à une connaissance plus familière et plus intime de cette patrie restreinte, placée journellement sous les yeux et embellie par tant d'attaches personnelles.

Notre plan est des plus simples : nous donnons, sous une forme concise, la topographie générale du département, la description sommaire des montagnes, des cours d'eau, des bassins et des principaux centres de population. Nous énumérons les richesses du sol, les produits agricoles et industriels; nous suivons, à travers collines et vallées, les voies de communication, routes, chemins de fer, canaux qui relient entre eux et vivifient les divers points du territoire.

L'histoire topographique, dont les souvenirs semblent plus vivants et plus réels au milieu des sites qui en furent le théâtre, est partout rappelée par quelques lignes rapides mais précises. Nous avons essayé

de jeter un peu de lumière dans la géographie provinciale de la région, qui est si mal connue ; de cette façon, chaque commune pourra retrouver aisément les anciens groupes dont elle a fait partie. Ces renseignements, dispersés en un grand nombre de livres rares et coûteux, seront certainement bien accueillis par tous les travailleurs isolés à qui leur situation dans les campagnes ou dans les petites villes défend toute recherche suivie. Nous complétons cet ensemble par un état sommaire des anciens établissements du pays : assemblées d'états, villes maîtresses, bastides, abbayes, prieurés, commanderies du Temple ou de Saint-Jean ; par une statistique abrégée des principaux monuments de l'époque celtique et gallo-romaine, du moyen âge et de la Renaissance, et par une courte biographie départementale où sont réunies les personnalités les plus marquantes.

A cause de la nature élémentaire du travail, nous avons dû écarter toutes les

questions douteuses et donner seulement des résultats acquis et certains. Aussi notre œuvre modeste est-elle essentiellement perfectible. Nous serons heureux d'y apporter toutes les modifications que l'expérience d'autrui et les découvertes nouvelles nous signaleront.

---

# GÉOGRAPHIE

DE LA

# HAUTE-GARONNE.

---

## NOTIONS GÉNÉRALES.

---

### SITUATION, LIMITES.

Le département de la Haute-Garonne, un des cinq départements frontières du sud-ouest de la France, limitrophe de l'Espagne, occupe, sur le versant du golfe de Gascogne, dans la région supérieure du bassin de la Garonne, un territoire accidenté qui s'étend de 42° 40′ à 43° 54′ de latitude nord, et de 0° 19′ à 1° 54′ de longitude ouest.

Cette latitude est identique à celle de la Toscane et des Principautés danubiennes.

Le département se trouvant entièrement à l'ouest du méridien français, l'heure y est partout en retard sur celle de Paris. A Toulouse cette différence est de cinq minutes.

Les bornes du département sont :

A l'est, les départements de l'Ariége et de l'Aude ;

Au nord, les départements du Tarn et de Tarn-et-Garonne ;

A l'ouest, les départements du Gers et des Hautes-Pyrénées ;

Au sud, le royaume d'Espagne (Aragon et Catalogne).

La ligne fictive qui forme la limite du département part, à l'extrémité sud-est, du port de la Picade, dans le massif des Pyrénées centrales, suit la ligne de faîte entre la vallée de Luchon et la vallée d'Aran, coupe la gorge de la Garonne au Pont du Roi, atteint la tour de Crabère, remonte vers le nord au-dessus des sources du Ger, contourne le bassin de l'Arbas, descend dans la vallée du Salat dont elle longe la rive entre Lacave et Touille, oblique à l'est parallèlement à la Garonne, coupe le vallon du Volp près de Sainte-Croix, enferme les plateaux du versant gauche de la Rize, qu'elle franchit entre Montesquieu et Thouars, gagne la vallée de la Lèze, découpe la plaine de l'Ariége au-dessous des collines boisées de Canté, passe l'Ariége en aval de Saverdun, enferme la presqu'île de Tramezaygues et la rive gauche du grand Hers jusqu'au-dessous de Calmont, atteint les plateaux du Lauragais et la ligne de partage des eaux entre le versant du golfe de Gascogne et le versant de la Méditerranée, près de Naurouse, coupe la rigole de la

plaine, canal d'amenée des eaux destinées à la jonction des deux mers, atteint le bassin de Saint-Ferréol et le vallon du Sor, tourne brusquement à l'ouest en suivant le cours du Girou, coupe les collines de Verfeil, rallie la vallée du Tarn, qu'elle traverse en amont de Buzet, pour atteindre le Tescou, repasse le Tarn entre Villemur et Villebrumier et gagne la plaine de la Garonne, qu'elle franchit en aval de Grenade; court à l'ouest sur les plateaux de Gascogne jusqu'à Brignemont, dans le bassin de la Gimone, où elle tourne vers le sud-est pour franchir la Save en amont de Sainte-Livrade; remonte le long du versant gauche de l'Aussonnelle, longe les plateaux supérieurs du bassin de la Save (rive droite) qu'elle va repasser en aval de Mirambeau, coupe le vallon de la Gesse, s'empare du cours de la Gimone, qu'elle quitte bientôt pour reprendre celui de la Gesse, gagne les plateaux de Lannemezan, d'où elle va rejoindre le confluent de la Garonne et de la Neste sous Montréjeau, suit alors la rive gauche de la Garonne, enlace la commune de Saint-Bertrand dans une enclave, rallie la rivière jusqu'à Esténos, puis s'empare de la ligne de faîte entre les vallées de Barousse et de Luchon, atteint le port de Peyrefitte, suit la crête des montagnes entre la vallée d'Aure, les vallées d'Oueil et de Larboust, gagne le port d'Oo, et, tournant à l'est, court de cime en cime par les pics du Portillon, Pintat, de la Glère et de la Mine, retrouver son point de départ au port de la Picade.

Les territoires compris dans ce périmètre forment un ensemble de 629,601 hectares peuplés de 484,081 habitants répartis entre 578 communes.

Le département emprunte sa configuration générale au cours de la Garonne, qui le traverse dans toute sa longueur du sud-ouest au nord-est. La chaîne des Pyrénées en forme le relief méridional, et à partir de ces hautes montagnes, dont les ramifications séparent les bassins de divers cours d'eau, le sol ne cesse de s'abaisser jusqu'à la grande plaine qui forme la partie septentrionale de l'arrondissement de Toulouse.

A la vallée de la Garonne viennent se rallier diagonalement, de droite et de gauche, en descendant toujours du sud au nord, toutes les vallées secondaires arrosées par de nombreux affluents. L'ensemble du département représente ainsi une sorte de fossé déclive, de plus en plus large à mesure qu'il s'abaisse, et auquel se rattachent, disposées en feuilles de fougères, toutes les rigoles qui viennent l'alimenter.

## ALTITUDES.

Le département se trouvant étalé sur un versant de montagnes et dans la plaine adjacente, les altitudes y sont nécessairement très-variées et toujours décroissantes du sud au nord. Sans parler des hautes cimes pyrénéennes, qui atteignent plus de 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer, les altitudes com-

parées du sol des vallées, d'une extrémité du département à l'autre, présentent un écart de 550 mètres. Le tableau suivant, où sont classées par ordre descendant les altitudes moyennes des cantons de la Haute-Garonne, donnera une idée suffisante de l'élévation relative du sol sur tous les points du territoire.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Bagnères-de-Luchon | 629m | Montastruc | 231m |
| Aspet | 538 | Rieux | 218 |
| Saint-Bertrand | 515 | Montesquieu | 216 |
| Saint-Béat | 493 | Carbonne | 210 |
| Montréjeau | 454 | Saint-Lys | 209 |
| Aurignac | 430 | Cintegabelle | 205 |
| Saint-Gaudens | 402 | Revel | 198 |
| Boulogne | 343 | L'Isle-en-Dodon | 198 |
| Saint-Félix | 326 | Léguevin | 190 |
| Fousseret | 319 | Montgiscard | 188 |
| Salies | 300 | Auterive | 186 |
| Caraman | 289 | Villefranche | 174 |
| Nailloux | 285 | Muret | 165 |
| Saint-Martory | 283 | Fronton | 147 |
| Lanta | 253 | Toulouse | 140 |
| Cazères | 246 | Grenade | 113 |
| Ricumes | 242 | Villemur | 79 |
| Cadours | 235 | | |

MONTAGNES.

Le département occupe seulement une tranche étroite de la longue chaîne qui sépare l'Espagne de la France ; mais les diverses ramifications de la crête principale s'y étendent considérablement vers le nord, dans une direction à peu près perpendiculaire à celle de la chaîne. Le pays montagneux, couvrant envi-

ron 10,000 hectares, a pour limite extrême, au nord, le cours de la Garonne depuis Montréjeau, où cette rivière s'infléchit brusquement vers l'est, jusqu'à Beauchalot et Boussens, où elle reprend la route du nord. Au delà de ce fossé naturel, dont la margelle est d'une largeur variable, s'ouvre le vaste bassin d'Aquitaine, d'un caractère géologique tout différent.

Pour jeter quelque clarté dans l'étude de ce réseau de montagnes enchevêtrées qui s'élèvent par étages depuis la riante plaine de Rivière, vêtue d'arbres et de prairies, jusqu'aux sommets arides et glacés de la grande chaîne, dont l'arête en dents de scie, toute resplendissante de l'éclat des neiges, se laisse voir, par les temps clairs, vivement découpée sur le ciel, de l'extrémité même de la plaine de Toulouse, il faut passer rapidement en revue les principaux groupes du système, c'est-à-dire : 1° la grande chaîne frontière ; 2° la crête de Bacanère ; 3° les rameaux de la vallée du Lys ; 4° la chaîne de Monné et les montagnes de Barousse ; 5° les montagnes d'Aspet.

1° *Chaîne frontière.*—Formée en majeure partie de massifs granitiques dépourvus de végétation et condamnés aux froids éternels. La partie qui appartient au département commence au sommet de l'Escalette (2,454 mètres au-dessus du niveau de la mer) entre la vallée d'Aran, la vallée de la Pique et la vallée de l'Essera.

A ce noyau, qui fait partie de la ligne de faite, se rattachent les rameaux de la *Maladetta*

(montagne maudite), sommet dominant des Pyrénées (3,404 mètres d'altitude au pic de Néthou), que la politique a faite entièrement espagnole, et qui devrait marquer la frontière des deux Etats, car elle envoie une masse d'eau considérable grossir les premiers affluents de la Garonne.

En continuant à suivre la grande chaîne vers l'ouest, on rencontre les pics de la Mine (2,707m) et de Montagnette, le pic de la Glère (2,558m), qui commande le port du même nom, voie projetée d'une route internationale, les glaciers des Graouès, le pic et la tour de Maupas, le pic du Portillon (3,110m), le pic de Crabioules (3,104m), le pic Quairat (2,850m), les glaciers de Gours-Blancs et les cimes déchiquetées du val d'Arouge.

2° *Crête de Bacanère.* — Cette longue crête sinueuse, perpendiculaire à la chaîne, marque la limite du département et en même temps la frontière d'Espagne. Elle part du pic de l'Escalette, au-dessus de la vallée d'Aran, et forme une haute muraille entre la Garonne et la Pique, envoyant ses eaux à ces deux rivières. Les principaux sommets qui accentuent cette chaîne secondaire sont : le pic de l'Entécade, le pic de Couradilles, le pic du Portillon de Bosost, les rochers de Cigalère, les pics de Bacanère (2,194m), et de Burat (2,157m), qui en forme la terminaison : à partir de ce point rayonne un système de crêtes rayonnantes moins élevées, qui vient s'épanouir en mourant dans

l'espace triangulaire occupé par le confluent de la Garonne et de la Pique.

Cette chaîne secondaire émet des rameaux transversaux plus ou moins considérables, dont l'intervalle forme de petites vallées traversées par des torrents. Le val de Burbe, au-dessus de Bagnères-de-Luchon, est une de ces dépressions les plus importantes. Les pentes sont couvertes de bois que l'on désigne du nom des communes les plus voisines (bois de Burgalaïs, de Marignac, de Saint-Béat).

3° *Rameau de la vallée du Lys.* — Se sépare de la grande chaîne au-dessous du pic Quairat, entre la riante vallée du Lys, toute retentissante de cascades, et le val d'Astau; se dirige d'abord au nord, puis se recourbe dans la direction de l'est et se termine par deux noyaux principaux formant le centre d'un système digité : le pic de Céciré et le pic de Superbagnères, commandant le bassin de Luchon.

4° *Chaîne du Monné.* — Se détache de la chaîne principale au tuc de Montarqué, dans les montagnes d'Oo, marque la limite entre le bassin de la Pique et celui de la Neste de Louron, et, par suite, entre la Haute-Garonne et les Hautes-Pyrénées. Le pic d'Agudes, le port de Peyresourde en sont les principaux accidents. Le Monné, qui s'élève au-dessus de la vallée d'Oueil, forme un noyau imposant de 2,147 mètres d'altitude, d'où l'œil domine une étendue considérable de la chaîne.

C'est du Monné que se détache une ramification transversale, parallèle à la grande chaîne, orientée de l'est à l'ouest, séparant la vallée d'Oueil de la vallée de Barousse, et terminée au pic d'Antenac, où elle se bifurque, envoyant une branche vers le sud, au point de jonction des vallées de Luchon et de Larboust, et une autre beaucoup plus longue vers le nord, où elle forme la grande muraille occidentale entre la vallée de Luchon et la vallée de Barousse, allant mourir au confluent de la Garonne et de l'Ourse, dans les environs de Saint-Bertrand.

5° *Montagnes d'Aspet.* — Ce massif considérable, qui est un poste avancé des hautes montagnes vers le nord, est complétement distinct des chaînes précédemment étudiées. Il sert de terminaison à tout un système ramifié, étalé entre le bassin de la Garonne et le bassin du Salat, et dont les attaches à la chaîne principale sont en dehors de la Haute-Garonne, sur les confins de l'Espagne et du département de l'Ariége. Cette chaîne secondaire entre dans la Haute-Garonne à la tour de Crabère, d'où elle émet vers l'ouest un rameau frontière, dominé par le pic Tentenade, et resserrant avec les montagnes de Bacanère la gorge étroite du Pont du Roi.

Au-dessus de la vallée du Ger, la chaîne se divise en deux : l'une, à l'est, forme une muraille arquée au-dessus de la vallée de Ballongue et va mourir sur la rive gauche du Salat ;

l'autre, à l'ouest, se prolonge entre la Garonne et le Ger, et envoie des épanouissements de plus en plus abaissés jusqu'au bord de la plaine de Rivière.

Le pic du Gar, à l'ouest, dominant le confluent de la Garonne et de la Pique, atteint 1,786 mètres d'altitude ; le pic du Cagire, à l'est, commandant les vallées de Couledoux et d'Encausse, s'élève à 1,913 mètres ; il offre un panorama splendide comprenant la vallée de Luchon et l'ensemble de la chaîne.

En résumé, les montagnes de la Haute-Garonne se composent d'une section de la grande chaîne internationale et d'un ensemble de chaînons perpendiculaires à ramifications transversales, dont les vallées de la Pique, de la Garonne et du Ger forment les principales séparations.

Ces territoires tourmentés appartiennent à cinq cantons de l'arrondissement de Saint-Gaudens : Saint-Bertrand, Aspet, Salies, Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon.

Les centres de population y sont très-nombreux et très-rapprochés, mais peu considérables. Le fond des vallées, riant et fertile, présente le plus frappant contraste avec les grandeurs sévères et les solitudes stériles des sommets. Toute cette région, dont la véritable capitale est Bagnères-de-Luchon, centre thermal de plus en plus fréquenté, s'anime pendant l'été d'une vie brillante et cosmopolite pour retomber, au premier retour des

neiges, dans le silence morne où elle a sommeillé pendant des siècles.

Les passages qui permettent la communication entre les hautes vallées françaises et l'Espagne s'appellent *ports*. Ils sont inaccessibles pendant une grande partie de l'année. Les principaux sont, dans la vallée de la Pique, le portillon de Bosost, ouvrant sur le val d'Aran, les ports de Vénasque et de la Glère, ouvrant dans la vallée de l'Essera ; dans la vallée d'Astau, le port d'Oo, ouvrant dans la vallée de Vénasque, et le port de Peyresourde, ouvrant dans la vallée de Louron.

Afin de donner une idée d'ensemble de l'élévation relative des divers sommets pyrénéens dans la Haute-Garonne, nous en réunissons ici les altitudes, classées par ordre décroissant.

| | |
|---|---|
| 3220m | Port du Portillon (sommet du cône). |
| 3114 | Pic du port d'Oo. |
| 3110 | Le Maupas, au-dessus de la vallée du Lys. |
| 3104 | Pic Crabioules. |
| 3059 | Pic Quairat. |
| 3049 | Pic au-dessus des glaciers de Gours-Blancs. |
| 2966 | Pic de Belle-Sayette. |
| 2848 | Pic de Leytarous (au-dessus du lac d'Oo). |
| 2707 | Pic de la Mine. |
| 2678 | Pic de Sacroux (entre Lys et Pique). |
| 2670 | Lac Glacé (près du port d'Oo). |
| 2650 | Lac du Portillon. |
| 2630 | Pic de Crabère (limite de l'Ariége). |
| 2581 | Cap de Honts-Secs. |

2558 Pic Montagnette.
2551 Pic de Nord-Nère (au-dessus du lac d'Oo).
2454 Sommet de l'Escalette.
2399 Pic de Céciré (entre Lys et Oo).
2241 Pic d'Agudes (entre Louron et Oo).
2220 Sommet de l'Entécade (entre Luchon et Aran).
2193 Sommet de Bacanère (entre Pique et Garonne).
2163 Pic de Sahage.
2157 Pic de Burat.
2147 Sommet de Monné.
2032 Cap de la Pique.
1990 Sommet d'Antenac (entre Sost et Luchon).
1985 Sommet de Couradilles (entre Luchon et Aran).
1983 Pic de la Serre de la Plagne.
1960 Lac Vert.
1911 Sommet du Cagire (entre Ger et Garonne).
1899 Sommet de Pique-Poque (Cagire).
1853 Port de Pierrefitte.
1797 Sommet de Superbagnères.
1786 Pic Saillant (massif du Gar).
1757 Pic du Gar.
1500 Lac de Séculéjo ou d'Oo.
1481 Tour de Casteblancat (Luchon).
1325 Tuc aux Pentières (au-dessus de Fougaron).
1319 Rochers d'Arbas.
867 Mont de Galié.
628 Tour d'Ausseing.
585 Gorge du Pont du Roi.
514 Ruines de Saint-Michel.

### RIVIÈRES.

Quatre principales rivières, navigables et flottables, arrosent le département de la Haute-Garonne :

La *Garonne*, le *Salat*, l'*Ariége* et le *Tarn*.

Les trois dernières sont des affluents de la Garonne (rive droite). Aucune de ces quatre rivières n'a sa source dans le territoire du département, deux seulement y ont leur confluent : le Salat et l'Ariége.

Le Salat, l'Ariége et le Tarn forment les bassins secondaires les plus importants.

On peut choisir les deux confluents du Salat (à Boussens), et de l'Ariége (à Portet), comme points de repère pour diviser en trois régions naturelles le cours de la Garonne dans l'étendue du département et faciliter les études de détail.

Dans la première région, du Pont du Roi à la bouche du Salat, la Garonne reçoit sur la rive droite, le *Ger;* sur la rive gauche, la *Pique*, l'*Ourse*, la *Neste*, le *Lavet*, la *Noue*.

Dans la deuxième région, de la bouche du Salat à la bouche de l'Ariége, la Garonne reçoit sur sa rive droite le *Volp*, la *Rize*, le *Launac;* sur sa rive gauche, la *Louge*.

Dans la troisième région, de la bouche de l'Ariége à la limite du département, le Garonne reçoit sur sa rive droite l'*Hers*, sur sa rive gauche, le *Touch*, l'*Aussonnelle*, la *Save*, le *Margastaud*.

Ajoutons, pour compléter ces linéaments généraux de l'hydrographie du département, qu'un dernier affluent secondaire, la *Gimone,* arrose quelques territoires de la rive gauche, et, comme le *Tarn*, prolonge son cours hors des limites de la Haute-Garonne.

Tous les affluents secondaires que nous venons de mentionner et qui sillonnent plus ou moins profondément les vastes dépôts lacustres du bassin sous-pyrénéen, découpés en longues vallées d'érosion, présentent le caractère des torrents. Presque à sec pendant la saison d'été, ils croissent souvent hors de toute mesure à la fonte des neiges ou à la suite de pluies prolongées, et occasionnent de graves dommages dans la partie basse de leurs bassins.

Voici, dans l'étendue du département, la longueur des quatre rivières principales :

| | |
|---|---|
| Garonne. . . . | 198,038 mètres. |
| Ariége . . . . | 40,040 |
| Salat. . . . . | 17,453 |
| Tarn. . . . . | 21,034 |

La Neste, qui est également classée au nombre des rivières navigables et flottables du département, n'en parcourt le territoire que sur une longueur de 600 mètres.

Nous croyons devoir compléter ces renseignements par une étude sommaire des cours d'eau et des bassins.

BASSINS.

Garonne. Naît dans la vallée d'Aran, en Espagne, de deux ruisseaux, dont l'un, formé lui-même de deux sources appelées *los ojos* (les yeux) *de Garona,* sort des rochers de Peyreblanque, près de l'ermitage de Montgarry, au point de partage des eaux atlantiques et des eaux méditerranéennes (*Noguera Pallaressa*) au sud-est de la vallée, et dont l'autre, au sud-ouest, descend des glaciers du Néthou, s'engouffre dans le trou du Taureau, et, après une course invisible, reparaît au Goueil de Jouèou, près de l'ermitage d'Artigue-de-Lin.— Entre en France et dans la Haute-Garonne au Pont du Roi, par une gorge étroite que resserrent les rochers de Bacanère et de Tentenade, à 585 mètres d'altitude; laisse à gauche un petit plateau appelé *Plan d'Arem* (*de heremo*, du désert), où les *frontaliers* de France et d'Espagne se réunissaient autrefois pour conclure leurs traités de *passerie* ou libre transit pendant la guerre; — coule entre deux murailles de rochers qui s'ouvrent à l'entrée de la vallée de Barousse et du petit bassin de Saint-Bertrand; reçoit la Neste à la pointe de Mazères sous Montréjeau, puis se dirige brusquement vers l'ouest, à travers la plaine de Rivière, où elle décrit plusieurs courbes, rejoint le pied des montagnes, sur sa rive droite, à Valentine; — reprend la direction du nord vers Lestelle et passe dans un dernier étranglement

entre les deux promontoires de Montpezat et de Roquefort, qui dominent le confluent du Salat; entre alors dans une longue plaine qui se continue jusqu'à Toulouse, toujours flanquée sur la rive droite de hautes collines, en partie boisées, dont les rameaux finissent à Saubens et font place à la plaine de l'Ariége; — sur la rive gauche, la plaine s'étend vers l'ouest et se borde de terrasses alignées ; — à partir du confluent de l'Ariége, les collines reparaissent sur la rive droite (massifs de Vieille-Toulouse) pour s'abaisser à l'entrée des faubourgs de Toulouse; — la rivière s'infléchit nettement vers l'ouest, au sortir de la ville, et va baigner, au delà du confluent du Touch, les terrasses de la rive gauche, couvrant et découvrant tour à tour de vastes plantations de peupliers et de saules, des îlots verdoyants, des bancs de gravier, qui lui donnent sa physionomie définitive pour le reste de son cours; — sort du département à Ondes (103 mètres d'altitude) au-dessous du confluent de la Save, à 482 mètres plus bas que le Pont du Roi.

Partout où elle coule en plaine, la Garonne est très-capricieuse, et l'on reconnaît aisément les traces de plusieurs déplacements successifs. Les îles et les grèves qu'elle laisse à découvert, les berges qu'elle ronge et qu'elle envahit témoignent de ces variations.

Entre le Pont du Roi et Ondes, la Garonne arrose quatre-vingts communes appartenant aux trois arrondissements de Saint-Gaudens, Muret et Toulouse, et huit communes du départe-

ment des Hautes-Pyrénées. En voici la série, parcourant le département tout entier, du sud au nord :

*Fos*, prairies et jardins, scieries où se débitent les bois de la montagne ; *Melles*, bourg bâti sur le flanc des roches ; *Argut-Dessous; Arlos*, forêts de sapins et de hêtres ; SAINT-BÉAT, chef-lieu de canton, ruines féodales, carrières de marbre blanc ; *Lez; Eup*, voisin du lieu de Bavart, autrefois considérable, ancien chef-lieu de la vallée de Bavartès ; *Marignac*, confluent de la Pique.

*Chaum; Esténos*, plaine cultivée ; *Fronsac*, tour de l'ancienne châtellenie (Saléchan, Siradan, Sainte-Marie, — Hautes-Pyrénées) ; *Frontignan*, bourg ancien qui avait imposé au territoire de Fronsac le nom de Frontignès ; *Bagiry; Galié* (Bertren, — Hautes-Pyrénées) ; *Luscan* (Izaourt, Loures, — Hautes-Pyrénées) ; *Barbazan*, vieux château dominant le bassin, fief de la maison de Mauléon ; eaux thermales ; *Labroquère*, pont de marbre ; *Valcabrère*, ruines antiques ; — SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES, chef-lieu de canton, ancienne ville épiscopale, antérieurement capitale des *Convenæ* (Tibiran, Hautes-Pyrénées) ; *Gourdan* (Mazères, — Hautes-Pyrénées, confluent de la Neste).

MONTRÉJEAU, chef-lieu de canton ; *Ausson*, *Huos, Pointis-de-Rivière*, *Pontat-Taillebourg, Clarac, Bordes*, *Villeneuve, Labarthe*, *Valentine*, dans la riante plaine de Rivière ; SAINT-GAUDENS, chef-lieu d'arrondissement, ancienne

capitale du Nébouzan; *Miramont; Estancarbon; Pointis-Inard ; Labarthe-Inard ; Montespan*, ruines féodales, ancien marquisat, devenu célèbre sous Louis XIV ; *Beauchalot ; Figarol ; Lestelle ; Montsaunès*, ancien établissement des Templiers ; commanderie de Saint-Jean de Jérusalem, dépendant du grand prieuré de Toulouse ; *Arnaud-Guilhem ; Saint-Martory*, chef-lieu de canton ; *Mancioux*, dominé par les ruines du château de Montpezat ; *Le Fréchet, Boussens*, confluent du Salat.

*Roquefort*, pierre à bâtir, tour féodale ; *Martres*, ancienne ville murée dont le territoire a été la plus riche mine de marbres antiques de tout le sud-ouest de la France (bas-reliefs, statues, bustes, fragments d'architecture, déposés aujourd'hui dans le musée de Toulouse) ; *Montclar, Mauran*, collines boisées ; *Palaminy ;* Cazères, chef-lieu de canton, vergers estimés ; *Couladère ; Gensac ; Saint-Julien*, ancienne châtellenie ; *Salles ;* Rieux, ville sur la Rize, chef-lieu de canton, ancienne cité épiscopale ; *Carbonne*, bouche de la Rize.

*Marquefave, Capens, Noé*, plaine monotone ; *Montaut, Mauzac, Le Fauga ;* MURET, chef-lieu d'arrondissement, ancienne capitale du comté de Comminges ; bouche de la Louge.

*Saubens, Roques, Pinsaguel*, bouche de l'Ariége. *Portet ; Vieille-Toulouse*, sur les collines ; ancien *oppidum* celtique dont le sol a donné d'innombrables médailles phéniciennes, ibériennes, grecques, romaines, des poteries et des vestiges antiques de toute nature ;

**TOULOUSE**, chef-lieu du département, ancienne capitale de la province de Languedoc; *Blagnac*, *Beauzelle ; Fenouillet* et *Gagnac*, anciennes baronnies ; *Seilh ; Merville ; Saint-Jory*, bureau de leude sous les comtes de Toulouse ; GRENADE, chef-lieu de canton, bouche de la Save ; *Ondes*, bouche de l'Hers.

Dans ce long parcours, la Garonne est franchie par neuf grands ponts en maçonnerie : Chaum, Labroquère, Montréjeau, Miramont, Saint-Martory, Cazères, Carbonne, Pinsaguel, Toulouse ; — trois ponts de bois : Fos, Saint-Béat, Valentine ; — neuf ponts suspendus : Fourc, Boussens, Saint-Julien, Capens, Muret, Toulouse, Blagnac, Grenade, Layrac ; — six viaducs de chemins de fer : Montréjeau, Valentine, Apas, Saint-Martory, Pinsaguel, Empalot.

De tout temps, la Garonne a été le véhicule le plus naturel entre les Pyrénées centrales et la basse plaine ; avant le développement actuel des routes, la navigation y était très-active ; et toutes les bourgades riveraines entretenaient une population de bateliers ou de conducteurs de radeaux, *ragiers,* charriant les arbres, les pierres et les plâtres de la haute région. Diverses entraves féodales avaient été établies à Muret, à Saint-Jory, à Grenade, et occasionnèrent de longues luttes entre les seigneurs et les vassaux. Ajoutons que, depuis la voie romaine de Toulouse à Dax par Lugdunum jusqu'au chemin de fer de Bayonne, toutès les routes de Toulouse aux Pyrénées centrales ont

suivi le tracé naturel que leur indiquait la rivière, en s'écartant à peine l'une de l'autre.

*Pique.* — Cette rivière, qui se jette dans la Garonne à Marignac, recueille toutes les eaux des montagnes de Luchon. Elle descend des sommets de l'Escalette et du pic de la Mine, et traverse les communes de : *Bagnères-de-Luchon*, établissement thermal déjà fréquenté à l'époque romaine et très-florissant depuis quelques années; *Saint-Mamet*, *Montauban*, *Cazaril-Laspène*, *Juzet*, ancien établissement de Templiers; *Moustajon, Antignac, Salles, Cier, Cazaux*, *Lége*, *Guran*, *Burgalaïs*, *Bachos-Binos*, *Signac*, *Gaud*, *Cierp*, ancienne châtellenie, *Marignac.* La plupart de ces lieux ont fourni des marbres épigraphiques, votifs ou funèbres, au musée de Toulouse.

Sur sa rive droite, la Pique ne reçoit que des cours d'eau sans importance, dont le principal est le ruisseau de Burbe.

A gauche elle se grossit du *Lys*, qui réunit les eaux des Graouès et de Crabioules (lac Bleu, lac Vert, cascades du Cœur et du Lys) et de l'*One*, accrue elle-même de la *Neste de l'Arboust*, qui vient des pics du port d'Oo (lac Glacé, lac de Sausat, d'Espingon, de Séculéjo. — Communes d'*Oo*, *Cazeaux-de-Larboust*, *Castillon-de-Luchon*, *Saint-Aventin*, *Trébons*, *Cazaril*; et de la *Neste d'Oueil*, descendant du cap de Pierrefitte et passant par *Bourg-d'Oueil*, *Cirès*, *Caubous*, *Mairègne*, *Saint-Paul*, *Benque*, *Sacourvielle*, *Saint-Aventin*.

*Ger.* — Descend du pic de Peyrenère, à la limite du département de l'Ariége, passe par les communes de *Couledoux*, *Sengouagnet*, *Milhas*, ASPET, chef-lieu de canton, ancienne baronnie, *Soueich*, *Lespiteau*, *Rieucazé*, *Pointis-Inard*, où il entre en plaine et se jette dans la Garonne.

Le bourg d'*Encausse*, qui doit quelque notoriété à son établissement thermal, est bâti au bord du ruisseau de *Job*, affluent du Ger.

*Noue.* — Nait dans la commune de *Ponlat*, se jette dans la Garonne à Mancioux, en décrivant de grandes courbes du sud-ouest au nord-est-sud-est. Communes de *Saux* et *Pomarède*, *Saint-Ignan*, *Latoue*, *Aulon*, *Saint-Elix*, *Cazeneuve*, *Bouzin*, *Auzas*, *Laffitte-Toupière*.

SALAT. — Nait dans les Pyrénées près de Conflens (Ariége), entre dans le département à Castagnède, arrose les communes de *Manes*, *Salies*, *Mazères*, se jette dans la Garonne au Fourc; flottable de Saint-Girons à Lacave, navigable de Lacave au Fourc. Les eaux du Salat sont très-rapides et très-bruyantes par suite des fragments de roches qui en obstruent le cours.

Le principal affluent du Salat dans le département est l'*Arbas*.

*Rize.* — Nait dans les gorges sauvages de Durban (Ariége), coule au nord-ouest, dans une vallée riante, entre dans le département au

sud de *Montesquieu-Volvestre*, traverse les communes de *Rieux* et de *Carbonne.*

*Louge.* — Naît dans la commune de *Villeneuve-de-Lécussan*, d'un contre-fort du plateau de Lannemezan, passe dans les communes de *Franquevielle, Loudet, Le Cuing, Lodes, Lalouret, Larcan, Saint-Marcet, Cassagnabère, Peyrouzet, Boussan, Bachas, Montoulieu, Alan*, ancienne résidence des évêques de Comminges, *Terrebasse*, entre deux rangées de collines dirigées du sud-ouest au nord-est; entre en plaine au *Fousseret*, reçoit la *Nère* à *Montoussin*, traverse *Marignac-las-Clares, Gratens, Lavernose, Lacasse, Saint-Hilaire, Muret*, se jette dans la Garonne à Muret, dont elle défendait autrefois le château.

Deux affluents principaux : la *Nère*, qui naît au plateau de *Sarremezan*, et passe par *Cardeilhac, Charlas, Saman, Saint-Lary, Cassagnabère, Esparron, Saint-André, Eoux, Peyrissas, Benque, Lussan, Fustignac, Montégut, Montoussin;* — le *Rieutort*, qui traverse les communes de *Castelnau-Picampeau, Marignac-las-Clares, Gratens*, où il se jette dans la Louge.

Ariége. — Entre dans le département à Cintegabelle, bouche du grand Hers; passe par les communes d'*Auterive, Grépiac, Venerque*, bouche de la Hize; *Le Vernet, Clermont, Labarthe*, bouche de la Lèze; *Goyrans, Pins-Justaret, Lacroix-Falgarde, Pinsaguel, Portet.*

Le chemin de fer de Toulouse à Foix suit la rive gauche, qu'il doit quitter à Saverdun.

Le grand *Hers*, qui passe par les communes de *Calmont* et *Cintegabelle*, baigne, à son confluent avec l'Ariége, les ruines de l'abbaye de Boulbonne, dans un site très-pittoresque.

La *Rize*, qui se jette dans l'Ariége au-dessous de l'étroit plateau de Venerque, coule à travers les collines terreuses du Lauragais, en passant par les communes de *Saint-Léon*, *Noueilles*, *Issus*, *Venerque*.

La *Lèze*, qui vient du haut pays de Foix et occupe le fond d'une vallée accentuée, entre dans le département sur le territoire de *Massabrac*, y parcourt les communes de *Castagnac* (Saint-Ybars, Lézat, — Ariége), *Saint-Sulpice*, *Montaut*, *Beaumont*, *Lagardelle*, *Le Vernet*, *Labarthe*. Le bassin de cette rivière portait anciennement le nom de *Lézadois*.

*Touch*. — Nait dans la commune de *Lilhac*, longe la forêt de Fabas, et coule du sud-ouest au nord-est, traversant les communes de *Fabas*, *La Bastide-Paumès*, *Polastron*, *Sénarens*, *Saint-Araille*, *Casties-Labraude*, *Pouy-de-Tougès*, *Savères*, *Labastide-Clermont*, *Bérat*, *Poucharramet*, *L'Herm*, *Saint-Clar*, *Labastidette*, *Lamasquère*, *Saint-Lys*, *Fonsorbes*, *Plaisance*, *Tournefeuille*, *Saint-Martin*, se jette dans la Garonne au château du Touch, ancienne dépendance du prieuré de la Daurade (Bénédictins).

*Aussonnelle.* — Naît au-dessus de *Bonrepos*, canton de Saint-Lys, coule du sud-ouest au nord-est, passe à *Sainte-Foy*, *Fontenilles*, *La Salvetat-Saint-Gilles*, *Cornebarrieu*, *Beauzelle*, se jette dans la Garonne près de *Seilh*.

Le *Courbet*, affluent de l'Aussonnelle, passe par les communes de *Léguevin*, *Pibrac* et *Aussonne*.

*Hers.* — Naît dans le département de l'Aude, coule du sud-est au nord-ouest, entre dans la Haute-Garonne près *Beauteville*, canton de Villefranche, est franchi par le canal du Midi, traverse les communes de *Villefranche*, *Montgaillard*, *Saint-Rome*, *Villenouvelle*, *Montesquieu*, *Baziége*, *Montgiscard*, *Montlaur*, *Donneville*, *Deyme*, *Pompertuzat*, *Belbéraud*, *Labége*, TOULOUSE, où il n'est séparé de la Garonne que par une étroite zone de collines, remonte vers le nord, passe par les communes de *Launaguet*, *Castelginest*, *Saint-Alban*, *Bruguières*, reçoit le *Girou* dans la commune d'*Ondes*, et s'y jette lui-même dans la Garonne.

Le principal affluent de l'*Hers*, le *Girou*, naît dans les environs de Puylaurens, et trace une longue vallée diagonale entre la vallée du Tarn et celle de l'Hers, traversant les communes de *Loubens*, *Vendine*, *Francarville*, *Bourg-Saint-Bernard*, *Saint-Pierre*, *Verfeil*, *Saint-Marcel*, *Bonrepos*, *Gragnague*, *Garidech*, *Montberon*, *Bazus*, *Labastide-Saint-Sernin*,

*Villariès, Gargas, Cépet, Saint-Sauveur, Villeneuve, Castelnau-d'Estretefons.*

La *Marcassonne*, qui se jette dans l'Hers à Montaudran, près Toulouse, naît dans la commune de *Beauville* et passe par celles de *Toutens, Mourvilles-Basses, Tarabel, Labastide-Beauvoir, Fourquevaux, Préserville, Odars, Auzielle, Lauzerville, Saint-Orens.*

La *Saune*, troisième affluent de l'Hers, traverse les communes de *Cambiac, Ségreville, Caragoudes, Maureville, Tarabel, Aurin, Lanta, Sainte-Foy, Saint-Martin, Lauzerville, Saint-Orens, Quint,* TOULOUSE.

*Save.* — Naît dans les Hautes-Pyrénées, coule par une vallée orientée du sud au nord-est parallèlement à celle de la Garonne, entre deux lignes de terrasses. Communes traversées : *Lécussan, Villeneuve-de-Lécussan, Saint-Plancard, Larroque, Montmaurin, Lespugne, Saint-Pé-del-Bosc, Ciadoux, Escanecrabe, Montbernard, Saint-Laurent, Anan, L'Isle-en-Dodon, Mirambeau;* entre dans le département du Gers, où elle passe à Lombez et Samatan, rallie la Haute-Garonne à *Sainte-Livrade,* et y parcourt les communes de *Castéra* et *Grenade*, où elle se jette dans la Garonne.

Son principal affluent de la rive gauche, la *Gesse*, passe par les communes de *Boudrac, Saint-Loup, Gensac, Blajan, Boulogne, Mondilhan, Péguilhan, Saint-Ferréol, Puymaurin, Molas, Boissède*, et pénètre dans le département du Gers.

*Gimone.* — Naît dans le département, commune de *Saint-Loup*, sur la limite du Gers, traverse les communes de *Gensac*, *Boulogne*, *Lunax*, *Nénigan*, et rentre définitivement dans le département du Gers.

TARN. Vallée orientée du sud-est au nord-ouest dans l'étendue du département : rive droite, massif de collines, très-voisines des berges, la séparant du vallon du Tescou ; rive gauche, rideau de hauteurs ondulées, courant à distance, et dont la ligne de faîte s'écarte de plus en plus dans la direction de l'ouest ; mamelons isolés formant pivots, autour desquels s'étendent des plateaux étalés vers le nord.

Communes appartenant au bassin du Tarn ; rive droite : *Mirepoix*, *Layrac*, *Villemur*, *Le Born* ; rive gauche : *Buzet*, *Paulhac*, *Montjoire*, *Vacquiers*, *Villaudric*, *Fronton.*

---

# ANCIENNES DIVISIONS TERRITORIALES.

---

Pendant la période gallo-romaine, au delà de laquelle l'incertitude des renseignements historiques ne permet pas de remonter, les territoires actuellement compris dans le département de la Haute-Garonne ont fait partie de trois cités, *civitates*, ou groupes fédératifs.

Au nord, la cité des *Tolosates*, chef-lieu Tolosa, occupant le pays de plaine et les collines ondulées des deux rives de la Garonne, et confrontant, avec des limites variables selon les temps : au nord les cités d'Agen et de Cahors, à l'est les cités d'Albi et de Narbonne, au sud les cités de Couserans et de Comminges, à l'ouest la cité de Lectoure.

Au sud-ouest, la cité des *Convenæ* (Comminges), de création romaine, occupant toute la région montagneuse et les hautes vallées de la Garonne, chef-lieu Lugdunum, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges.

Au sud-est, la cité des *Consorani*, occupant le bassin du Salat, et dont l'ancienne capitale, toute voisine de la ville actuelle de Saint-Lizier, est comprise dans le département de l'Ariége.

La tradition à peu près fidèle des limites respectives de ces divers territoires nous a été conservée par la délimitation même des anciens diocèses, *Toulouse*, *Comminges*, *Cou-*

*serans*, telle qu'elle existait avant l'année 1317, où furent créés, par le pape Jean XXII, de nombreux diocèses qui dénaturèrent complétement l'ancienne géographie (Rieux, Mirepoix, Lombez, Montauban).

Toute la région située sur la rive droite de la Garonne, depuis l'embouchure du Tarn jusqu'à celle du Salat, se trouva incorporée dans la première province romaine de la Gaule, la *Provincia*, désignée plus tard sous le nom de Narbonnaise. Les territoires situés à gauche appartenaient à l'ancienne et primitive Aquitaine. On retrouve encore aujourd'hui, dans l'idiome populaire, d'une rive à l'autre de la Garonne, des différences de dialecte qui trahissent l'ancienne division des races.

En 419, le pays de Toulouse et l'Aquitaine jusqu'à l'Océan ayant été cédés aux Wisigoths par l'empereur Honorius, Toulouse demeura pendant quatre-vingt-huit ans capitale d'un royaume goth qui comprit un moment toute l'Espagne et s'étendit jusqu'à la Loire. La domination des Goths fut détruite par Clovis à la suite de la bataille de Vouillé; mais un grand nombre de familles appartenant au peuple vaincu demeurèrent dans le pays.

Pendant les premiers siècles de la monarchie franque, le territoire désigné sous le nom de pays toulousain, *pagus tolosanus*, avait acquis un très-grand développement. Les limites précises en seraient difficilement déterminées;

mais on peut affirmer qu'elles atteignaient la frontière d'Espagne.

A la suite de nombreuses métamorphoses de la société féodale, des changements notables furent apportés aux anciennes limites ; des dénominations nouvelles surgirent, les unes empruntées aux rivières qui sillonnent la contrée, pays de Savès, *Savensis*, vallée de la Save ; pays de Gimoës, *Gimoensis*, vallée de la Gimone ; pays de Tougès, *Togesii*, vallée du Touch ; pays de Volvestre, *Volvestro*, vallée du Volp, etc. ; les autres tirant leur origine du nom d'une place forte chef-lieu, Lauragais, *Lauraguesii*, de Laurac-le-Grand.

Le pays de Toulouse fut constitué en comté ; il en fut de même du pays de Comminges et du pays de Foix. Divers démembrements, occasionnés par des alliances ou des transactions féodales, donnèrent naissance à d'autres fiefs, qui eurent une organisation distincte et qui formèrent des ensembles séparés.

A la mort d'Alphonse de France, dernier comte de Toulouse, le comté se trouvait divisé en bailliages, *bajuliæ*, d'étendue très-variable, dont les chefs-lieux appartenant actuellement à la Haute-Garonne étaient :

Auriac, Avignonet, Auterive, Buzet, Calmont, Caraman, Cintegabelle, Montgiscard, Saint-Félix, Villemur ; un bailliage situé à gauche de la Garonne portait le nom de bailliage de Gascogne.

En dehors du département, le comté comprenait les bailliages de Castelnaudary, Castel-

sarrasin, Hautpoul, Fanjeaux, Laurac, L'Ile-d'Albi, Lavaur, Penne, Puylaurens, Rabastens, Verdun.

Après la réunion du comté de Toulouse à la couronne en 1271, l'administration monarchique introduisit de nouvelles divisions, et la province de Languedoc se trouva constituée en diocèses.

Le territoire de la Haute-Garonne étant situé sur les confins des deux provinces de Languedoc et de Guyenne, la division n'en demeura pas immuable; ainsi les communes de l'ancien diocèse de Rieux, situées sur la rive gauche de la Garonne, après avoir fait primitivement partie du Languedoc, furent attribuées par Louis XI à la Guyenne; il en fut de même du comté de Caraman, dont les seize communes firent retour au Languedoc seulement en 1780.

En prenant pour date l'année 1789, voici quelle était la répartition des territoires du département entre les deux grands gouvernements de Guyenne et de Languedoc.

Sur trente-neuf cantons dont se compose actuellement le département de la Haute-Garonne, dix-sept sont entièrement languedociens.

Ce sont les cantons de Toulouse nord, Toulouse centre, Toulouse sud, Toulouse ouest, Castanet, Fronton, Montastruc, Verfeil, Villemur; Auterive, Cintegabelle; Caraman, Lanta, Montgiscard, Nailloux, Revel, Villefranche.

Treize cantons sont mixtes et se partagent

inégalement entre la Guyenne et le Languedoc.

Ce sont les cantons de Grenade, Léguevin; Carbonne, Cazères, Fousseret, Montesquieu-Volvestre, Muret, Rieumes, Rieux, Saint-Béat, Saint-Bertrand, Saint-Gaudens, Salies.

Neuf cantons sont entièrement gascons.

Ce sont les cantons de Cadours; Saint-Lys; Aspet, Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Boulogne, L'Ile-en-Dodon, Montréjeau, Saint-Martory.

Voici, du reste, le détail des anciennes divisions :

## I. Gouvernement de Languedoc.

Les territoires languedociens de la Haute-Garonne appartiennent à six divisions de la province, désignées par les noms de diocèses civils ou temporels de Toulouse, Bas-Montauban, Rieux, Comminges, Lavaur, Mirepoix.

### 1° DIOCÈSE DE TOULOUSE.

Sept éléments avaient anciennement composé le diocèse civil de Toulouse, savoir : la viguerie de Toulouse, la temporalité archiépiscopale, la jugerie de Lauragais, la jugerie de Villelongue, la jugerie de Verdun, la jugerie de Rieux, la jugerie de Rivière.

*Viguerie de Toulouse.* — Les limites en furent réglées en 1226 dans l'assemblée des consuls; elles comprenaient le territoire de la ville,

celui du gardiage ou banlieue, ancienne sauvegarde ou terre franche de Toulouse, et celui des cinq châtellenies de Castelginest, Castelmaurou, Auzielle, Castanet et Portet; châtellenies réduites à quatre lorsque celle de Castelmaurou fut possédée par les archevêques. Ce territoire embrasse toute la plaine de Toulouse avec la basse vallée de l'Hers. Il renfermait les communes suivantes :

Aigrefeuille, Aussonne, Auzeville, Auzielle, Beauzelle, Blagnac, Bruguières, Castanet, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Drémil, Escalquens, Fenouillet, Flourens, Gagnac, Goyrans, Gratentour, Labastide-Saint-Sernin, Labége, Lacroix-Falgarde, Launaguet, Lauzerville, Mons, Montberon, Pechbonnieu, Pechbusque, Pibrac, Plaisance, Portet, Quint, Ramonville, Rebigue, Saint-Alban (Gaffelaze), Saint-Loup, Saint-Orens-de-Gameville, La Salvetat-Saint-Gilles, Tournefeuille, Vieille-Toulouse, Villeneuve-lez-Cugnaux.

Ces communes se trouvent actuellement réparties entre onze cantons : Toulouse centre, nord, sud, ouest; Castanet, Fronton, Grenade, Lanta, Léguevin, Montgiscard, Muret.

Tous les lieux de la viguerie de Toulouse jouissaient anciennement du privilége de ne pas recevoir de troupes à loger.

*Temporalité archiépiscopale.* — Composée en majeure partie des fiefs donnés à l'évêque de Toulouse par Simon de Montfort après la guerre des Albigeois; comprenait les quatre

baronnies de Castelmaurou, Balma, Verfeil et Montbrun ; occupait une portion des vallées de l'Hers et du Girou. Les communes du département qui ont fait partie de la temporalité des archevêques de Toulouse sont les suivantes :

Azas, Balma, Beaupuy, Bonrepos, Bourg-Saint-Bernard, Castelmaurou, Corronsac, Donneville, Le Fossat, Gauré, Gragnague, Lavalette, Saint-Marcel, Montbrun, Mondouzil, Montpitol, Montrabe, Paulel, Pechabou, La Peyrouse, Le Pin, Rouffiac, Saint-Geniès, Saint-Jean-des-Pierres, Saint-Jean-de-l'Herm, Vallègue, Verfeil.

Ces communes sont actuellement réparties entre les cantons de Toulouse sud, Toulouse centre, Fronton, Verfeil, Montastruc, Montgiscard, Villefranche.

*Jugerie de Lauragais.* Démembrement considérable de l'ancien pays de Lauragais, qui tirait son nom de sa première capitale, Laurac-le-Grand (Aude). Occupait les massifs de collines terreuses, entrecoupées de cours d'eau, qui s'étendent depuis la haute vallée du Girou jusqu'à la rive droite de l'Ariége et du grand Hers.

La jugerie de Lauragais a donné au département soixante et une communes dont voici la liste :

Auragne, Auriac, Aurin, Auterive, Baziége, Beauville, Belbéraud, Belbèze, Bélesta, Le Cabanial, Cessales, Clermont, Deyme, Espanès, Le

Faget, Le Falga, Fourquevaux, Gardouch, Issus, Juzes, Labruyère, Lagarde, Lanta, Lux, Mauremont, Maurens, Mauvezin, Montégut, Montesquieu, Montgaillard, Montgeard, Montlaur, Mourvilles-Hautes, Nailloux, Nogaret, Noueilles, Odars, Pompertuzat, Pouze, Préserville, Rieumajou, Roumens, Saint-Félix, Saint-Germier, Saint-Julia, Saint-Léon, Saint-Rome, Saint-Vincent, Sainte-Foy-d'Aigrefeuille, Seyre, Tarabel, Toutens, Trebons, Valesville, Varennes, Le Vaux, Venerque, Vieillevigne, Villefranche, Villenouvelle.

Ces communes sont actuellement réparties entre les cantons de Castanet, Montgiscard, Lanta, Caraman, Nailloux, Villefranche, Auterive.

Le pays de Lauragais avait été acheté dans le courant du onzième siècle par les comtes de Barcelone aux comtes de Carcassonne, qui le reprirent quelques années plus tard. Vers la fin du douzième siècle, ce fief se trouva placé sous la suzeraineté des rois d'Aragon. Il fut cédé, en 1258, par le roi Jacques d'Aragon au roi Louis IX, en vertu du traité de Corbeil (11 mai 1258). C'est alors qu'il fut constitué en judicature, faisant partie de la sénéchaussée de Toulouse et comprenant quarante bailliages.

En 1445, on signale, parmi les principaux seigneurs de Lauragais, ceux d'Engarravaques, Montlaur, Montclar, Peyrens, Belflou, Plagne, Las Bordes, Vaudreuille, Gardouch, Montesquieu, Auragne, Les Varennes, Lanta, le vicomte de Caraman, les seigneurs de Fourquevaux,

Grépiac, Calmont, Auterive, Venerque et Le Vernet, Villepeinte et Sorèze, Saint-Léon et Caussidières, Villèle, Fanjaux, etc.

En 1478 le roi Louis XI érigea le Lauragais en comté et en sénéchaussée, et le donna à Bertrand de la Tour, comte d'Auvergne et de Boulogne, en échange du comté de Boulogne. La famille de la Tour en conserva la possession, sauf quelques interruptions temporaires jusqu'au seizième siècle, époque où la dauphine Catherine de Médicis en devint héritière. Cette princesse le donna par testament à Charles de Valois, fils de Charles IX. Mais la reine de Navarre Marguerite de Valois, fille de Catherine de Médicis, obtint, par arrêt du parlement de Toulouse, cassation du testament maternel, et posséda le comté de Lauragais de l'année 1601 à l'année 1606. Elle le donna alors au dauphin Louis XIII, qui le réunit définitivement à la couronne.

*Comté de Caraman.* — Il faut placer à la suite du pays de Lauragais le fief de Caraman, qui en a été distrait au quatorzième siècle. Avant cette époque, la terre de Caraman n'était qu'une des baronnies dont le titulaire jouissait de l'entrée aux états de Languedoc. Par lettres patentes du mois de mai 1306, le roi Philippe le Bel érigea cette terre en vicomté, avec les seize villes ou villages qui en dépendaient, et la donna, à titre d'échange, à Bertrand de Lautrec. Plus tard, le roi Charles VIII en fit, par l'adjonction des baronnies de Saint-Félix, Auriac et Beauville, un comté relevant du roi sous la redevance

d'une paire d'éperons d'or à chaque mutation de seigneur. Le premier comte de Caraman (Carmaing) a été Jean de Foix, qui descendait d'un frère du pape Jean XXII.

Les communes suivantes, du département de la Haute-Garonne, ont fait partie de l'ancien comté de Caraman :

Albiac, Cambiac, Caraman, Caragoudes, Francarville, Loubens, Laclastre, Mascarville, Maureville, Mourvilles-Basses, Prunet, Las Bordes, La Salvetat, Saussens, Ségreville.

Toutes ces communes font actuellement partie du canton de Caraman, à l'exception de celle de Mourvilles-Basses, comprise dans le canton de Revel.

*Jugerie de Villelongue.* — Comprenait les territoires situés entre le Girou et le Tarn. Voici les communes du département qui en faisaient partie :

Bazus, Bessières, Bouloc, Buzet, Castelnau-d'Estretefons, Cépet, Fronton, Gargas, Garidech, Gémil, Montastruc, Montjoire, Ondes, Paulhac, Roqueserrière, Saint-Jory, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vacquiers, Villariès, Villaudric, Villeneuve.

Ces communes appartiennent aujourd'hui aux cantons de Fronton et de Montastruc.

L'ancienne jugerie de Villelongue débordait notablement non-seulement du territoire actuel de la Haute-Garonne (Banières, Grisolles, Orgueil, Pompignan, Saint-Sulpice-de-la-Pointe), mais encore du diocèse de Toulouse ; car elle

comprenait Castelsarrasin, Montech, Lavaur et Puylaurens.

*Jugerie de Verdun.* — Ce territoire, qui fut distrait de la province de Languedoc pour être rattaché à la Guyenne, a fourni au département trois communes, situées sur la rive gauche de la Garonne :

Le Burgaud, Grenade, Merville.

*Jugerie de Rivière.* — Détachée également du Languedoc pour entrer dans la composition de l'élection de Rivière-Verdun en Guyenne, a donné au département huit communes, à gauche de la Garonne :

Bonrepos, Fonsorbes, Lamasquère, L'Herm, Saint-Clar, Saint-Lys, Sainte-Foy, Seysses.

*Jugerie de Rieux.* — Partie du diocèse de Toulouse qu'il ne faut pas confondre avec le diocèse civil de Rieux. A donné au département quatre communes, dans la plaine de l'Ariége et la vallée de la Lèze :

Beaumont, Lagardelle, Miremont, Le Vernet.

### 2° DIOCÈSE BAS-MONTAUBAN.

Comprenait les territoires de la rive droite du Tarn à partir du confluent de l'Agout jusqu'au Tescou et au Tescounet. — A fourni au département quatre communes, riveraines du Tarn, actuellement comprises dans le canton de Villemur.

VILLEMUR, Le Born, Layrac, Mirepoix.

La première de ces villes a été, pendant plusieurs siècles, chef-lieu d'un fief important.

*Vicomté de Villemur.* La terre de Villemur, ancienne dépendance du comté de Toulouse, portait primitivement le titre de baronnie, et donnait droit d'entrée aux états de Languedoc. Elle fut concédée en 1319 par le roi Philippe V au chevalier Pierre de la Vie, neveu du pape Jean XXII (Jacques d'Euse de Cahors), en échange de quelques châteaux. Le roi Philippe VI, en 1342, érigea cette terre en vicomté en faveur d'Arnaud de la Vie. Elle demeura quatre-vingt-quatorze ans dans cette famille, et fut achetée, le 23 juillet 1425, à son dernier descendant par Jean de Grailly, comte de Foix, au prix de 13,000 écus d'or.

Pendant cent vingt-trois ans, la vicomté de Villemur appartint à la branche de Foix-Lautrec, qui tenait ses archives dans le château. En 1548, faute de descendants directs, elle passa au roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et à son fils Henri IV, qui la réunit momentanément à la couronne.

Elle en fut détachée quelques années après, en faveur de François de Bonne, duc de Lesdiguières, pair et maréchal de France, engagiste des terres de Roquemaure et de Villebrumier. Le duc vendit ces divers fiefs au roi Louis XIII en 1621, pendant le siége de Montauban, au prix de 700,000 livres. Depuis cette époque, le roi de France fut seul vicomte de Villemur.

3° DIOCÈSE CIVIL DE LAVAUR.

Avait pour limite au nord le cours de l'Agout, au sud la montagne Noire et la rigole du canal des deux mers, à l'est le cours du Girou.

La seule commune du département empruntée à ce diocèse est celle de Revel, située en plaine, au nord du bassin de Saint-Ferréol.

4° DIOCÈSE CIVIL DE MIREPOIX.

Occupait les territoires compris entre l'Hers mort et l'Hers grand, et les nombreux affluents de ces deux rivières, ayant pour limite orientale la ligne de partage des eaux entre le versant de l'Atlantique et le versant de la Méditerranée.

A fourni au département, sur les bords de l'Ariége et du grand Hers, les communes de CINTEGABELLE, ancienne ville maitresse du diocèse; Calmont, chef-lieu de baronnie, érigée plus tard en vicomté et possédée par la famille de Paulo; Gibel, Monestrol, Montclar, Renneville, La Garde, Beauteville, Caignac.

Ces communes se trouvent actuellement réparties dans les cantons de Cintegabelle, Nailloux et Villefranche-de-Lauragais.

5° DIOCÈSE CIVIL DE SAINT-PAPOUL.

Comprenait les massifs de collines situés au sud du bassin de Saint-Ferréol et des hauteurs

de Saint-Félix jusqu'à la vallée de l'Hers mort.
A donné au département les communes d'Avignonet, Bélesta, Folcarde, Vaudreuille, actuellement réparties entre les cantons de Villefranche, Saint-Félix et Revel.

### 6° DIOCÈSE CIVIL DE RIEUX.

Le diocèse civil de Rieux, dont l'étendue était de beaucoup inférieure à celle du diocèse ecclésiastique de même nom, occupait une partie de la vallée de la Garonne entre Noé et Cazères, et les vallons de la Rize et de la Lèze.
Il a donné au département trente-huit communes :
Auribail, Bax, Bérat, Canens, Capens, Carbonne, Castagnac, Caujac, Cazères, Couladère, Esperce, Fousseret, Gaillac-Toulza, Gratens, Grazac, Longages, Lacaugne, Lagrâce-Dieu, Latour, Latrape, Lavelanet, Mailholas, Marignac, Marliac, Marquefave, Massabrac, Montégut, Montaut, Montgazin, Montesquieu-Volvestre, Mauressac, Noé, Palaminy, Peyssies, Rieux, Salles, Saint-Elix, Saint-Michel.
Ces communes se trouvent actuellement réparties entre les cantons de Carbonne, Cazères, Fousseret, Rieux, Montesquieu, Rieumes, Auterive, Cintegabelle.

### 7° DIOCÈSE CIVIL DE COMMINGES.

Ce district languedocien, qui portait le nom d'une ville appartenant à la Guyenne (Saint-

Bertrand-de-Comminges), était d'une étendue très-médiocre. Il comprenait seulement onze communes, situées sur la rive droite de la Garonne, et a été entièrement incorporé dans le département.

Les onze communes du Comminges languedocien sont : Argut, Cier-de-Rivière, Huos, Martres-de-Rivière, Mazères, Melles, Montsaunès, Pointis-de-Rivière, Saint-Béat, Saint-Péd'Ardet, Valentine.

Elles font actuellement partie des cantons de Saint-Béat, Saint-Bertrand, Salies, Saint-Gaudens.

Valentine était considérée comme la capitale du district. C'est là que se réunissaient les assemblées diocésaines pour l'assiette de l'impôt, sous la présidence de l'évêque ou de son grand vicaire.

## II. — Gouvernement de Guyenne et Gascogne.

Les divisions du gouvernement de Guyenne et Gascogne qui ont contribué à former le département de la Haute-Garonne étaient, en 1790 : l'élection de Comminges, le pays de Nébouzan, l'élection de Rivière-Verdun, l'élection de Lomagne, toutes comprises dans l'intendance d'Auch.

### 1° ÉLECTION DE COMMINGES.

L'élection de Comminges, qui comprenait

345 communes, avait été composée du comté de Comminges, du pays de Couserans, et de quelques fiefs moins importants, détachés à diverses époques de l'ancien territoire du comté de Comminges pour former des apanages particuliers.

### Comté de Comminges.

Le pays de Comminges, dont l'érection en comté n'est pas connue et dont les limites précises ont varié avec les siècles, a relevé tour à tour des ducs de Gascogne et des comtes de Toulouse. Il occupait la haute vallée de la Garonne et une portion des vallées affluentes jusqu'à la frontière d'Espagne. Ce pays jouissait d'une organisation particulière et avait ses assemblées d'états comme le Languedoc.

En 1444, Marguerite de Comminges, fille et unique héritière du comte Pierre-Raymond II, donna le comté de Comminges au roi Charles VII, qui en prit possession en 1453. Mais le comté ne demeura uni que huit ans aux domaines de la couronne. En 1461, le roi Louis XI en fit don à Jean d'Armagnac, maréchal de France. Ce comte étant mort sans postérité, le même roi gratifia de son fief Odet Daydie, seigneur de Lescuns, qui fut le dernier comte de Comminges. En 1498, le roi Louis XII réunit définitivement le Comminges à la couronne. Ce pays avait conservé, à travers ses changements de maîtres, un certain nombre de priviléges locaux qui furent confirmés tour à tour par

Charles VIII, Louis XII, François I[er], Henri II, François II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV. Les assemblées d'états du Comminges cessèrent au dix-septième siècle.

Le comté de Comminges était divisé en châtellenies, dont la principale était celle de Muret. La majeure partie des arrondissements de Muret et de Saint-Gaudens a été formée de ces territoires.

*Châtellenie de Muret.* — Vallées de la Garonne, de la Louge et du Touch : MURET, Frouzins, Fauga, Lavernose, Labastidette, Lacasse, Mauzac, Roques, Roquettes, Saubens (canton de Muret) ; Labastide-Clermont, Poucharramet (canton de Rieumes) ; Fontenilles, Saiguède (canton de Saint-Lys).

*Châtellenie de Samatan.* — Vallées de la Save et du Touch. Le chef-lieu et une partie considérable de la châtellenie font partie du département du Gers. Appartiennent à la Haute-Garonne les communes de Castelnau-Picampeau, Casties, Fustignac, Montégut, Pouy-de-Tougès, Saint-Araille (canton de Fousseret) ; Goudex (canton de L'Ile-en-Dodon) ; Lahage, Lautignac, Monès, Montgras, Montastruc, Le Pin, Plagnole, Sabonères, Savères (canton de Rieumes) ; Bragayrac, Empeaux, Saint-Thomas (canton de Saint-Lys).

*Châtellenie de L'Ile-en-Dodon.* — Vallées de

la Save, de la Gesse et de l'Aussonne : Lunax, Mondillan, Nénigan, Péguilhan, Saint-Ferréol (canton de Boulogne) ; Agassac, Ambax, Anan, Castelgaillard, Coueilles, Frontignan, L'Ile-en-Dodon, Lillac, Martisserre, Mauvezin, Mirambeau, Montbernard, Montesquieu, Puymaurin, Riolas, Saint-Laurent, Salherm (canton de L'Ile-en-Dodon).

*Châtellenie de Saint-Julien.* — Vallées de la Garonne et du Volp, partie de l'ancien Volvestre : Saint-Julien, Le Plan, Montbéraud, Laffitte-Vigordane, Lahitère, Gouzens, Saint-Christaud, Goutevernisse, Gensac (cantons de Rieux, Montesquieu, Cazères).

*Châtellenie d'Aurignac.* — Hautes vallées de la Noue, de la Louge, de la Nère : Aurignac, Bachas, Benque, Boussan, Bouzin, Eoux, Esparron, Latoue, Montoulieu, Peyrissas, Saint-André, Samouillan, Tournas (canton d'Aurignac) ; Castéra, Charlas, Ciadoux, Escanecrabe, Gensac, Montgaillard, Saint-Lary, Saman (canton de Boulogne) ; Mondavezan, Boussens, Francon, Lescuns, Marignac, Martres, Sana (canton de Cazères) ; Lussan (canton de Fousseret) ; Estancarbon, Lalouret, Landorthe, Larcan, Liéoux, Saint-Ignan, Saint-Marcet, Saux et Pomarède (canton de Saint-Gaudens) ; Auzas, Beauchalot, Lestelle, Saint-Martory, Saint-Médard (canton de Saint-Martory).

*Châtellenie de Salies.* — Vallée du Salat, canton de Salies : Ausseing, Belbèze, Cassa-

gne, Castagnède, Figarol, Mane, Marsoulas, Montgaillard, Roquefort, Salies, Touille; Couret, Soueich (canton d'Aspet).

*Châtellenie d'Aspet.* — Vallée du Ger : Aspet, Arbas, Estadens, Ganties, Portet (canton d'Aspet); Labarthe-Inard, Pointis-Inard (canton de Saint-Gaudens); Castelbiague, Montastruc, Rouède, Saleich (canton de Salies).

*Châtellenie de Fronsac.* — Haute vallée de la Garonne, bassin de la Pique, montagnes de Luchon : cantons de Saint-Béat, de Saint-Bertrand, de Bagnères-de-Luchon : Antignac, Arbon, Arguénos, Cazaunous, Izaut-de-l'Hôtel, Juzet-d'Izaut, Montcaup, Artigues, Bagnères, Bourg-d'Oueil, Caubous, Cazaux-Layrisse, Cier-de-Luchon, Cirès, Gouaux-de-Luchon, Juzet-de-Luchon, Mayrègne, Montauban, Moustajon, Sacourvielle, Saint-Mamet, Saint-Paul-d'Oo, Salles, Sode, Argut-Dessus, Bachos-Binos, Bezins, Boutx, Burgalaïs, Chaum, Cierp, Esténos, Eup, Fos, FRONSAC, Gaud, Guran, Lége, Lez, Marignac, Signac, Antichan, Bagiry, Frontignan, Galié, Lourde, Malevezie, Ore.

Comme on vient de le voir, tous les anciens chefs-lieux de châtellenie sont devenus chefs-lieux de canton, à l'exception de Fronsac, qui a cédé la place à Saint-Béat.

Marquisat de Montespan.

Cette seigneurie, qui avait pour chef-lieu

un château aujourd'hui ruiné, comprenait plusieurs terres disséminées sur les deux rives de la Garonne et dans la haute vallée de la Save ; c'était un ancien démembrement du Comminges créé pour la famille d'Espagne. L'érection en marquisat date de l'année 1612, lorsque le fief était passé à la famille de Pardaillan. Huit communes de l'arrondissement de Saint-Gaudens ont fait partie du marquisat de Montespan :

Ausson, Cazaril, Cuguron, Lécussan, Mazères, Montespan, Villeneuve-de-Lécussan, Villeneuve-de-Rivière.

Elles appartiennent aujourd'hui aux cantons de Salies, Saint-Gaudens et Montréjeau.

### Baronnie d'Encausse.

Etait aussi un démembrement de l'ancien comté de Comminges. A donné au département les communes d'Encausse, Payssous, Régades, Rieucazé, Sédeillac, qui appartiennent aujourd'hui aux cantons d'Aspet, de Saint-Gaudens et de Montréjeau.

### Terre de Lescure.

Deux communes du département, Clarac, dans le canton de Montréjeau, et Montbrun, située au sud de la Rize, dans le canton de Montesquieu-Volvestre, faisaient partie du fief de Lescure, créé par une branche de la maison de Comminges. Les six autres commu-

nes qui en dépendaient appartiennent aujourd'hui au département de l'Ariége.

## 2° VICOMTÉ DE NÉBOUZAN.

Le pays de Nébouzan, où l'on s'accorde à reconnaître le territoire des anciens *Onobusates*, comprenait les territoires situés près du confluent de la Garonne et de la Neste, et dans les hautes vallées de la Louge et de la Save. C'était un pays d'états, avec titre de vicomté ; dans les assemblées provinciales du Nébouzan, l'abbé de Nizors présidait, comme chef du clergé, le baron de Larroque était chef de la noblesse, et le premier consul de Saint-Gaudens chef du tiers état.

Le pays de Nébouzan se composait de cinquante-huit communes réparties entre cinq châtellenies : Saint-Gaudens, capitale ; Cassagnabère, Saint-Plancard, Sauveterre et Mauvezin. Cette dernière châtellenie est aujourd'hui entièrement comprise dans le département des Hautes-Pyrénées. Les quatre autres ont fourni vingt-trois communes à la Haute-Garonne.

*Châtellenie de Saint-Gaudens.* — Plaine de la Garonne, Saint-Gaudens et Miramont (canton de Saint-Gaudens).

*Châtellenie de Cassagnabère.* — Plateaux entre les vallées de la Louge et de la Nère : Aulon, Benque, Cassagnabère, Peyrouset, Saint-Elix (canton d'Aurignac).

*Châtellenie de Saint-Plancard.* — Hautes vallées de la Louge et de la Save : Balesta,

Franqueville, Loudet, Saint-Plancard (canton de Montréjeau) ; Lodes (canton de Saint-Gaudens) ; Lespugue, Montmaurin, Larroque, Sarrecave, Sarremezan (canton de Boulogne).

*Châtellenie de Sauveterre.* — Rive droite de la Garonne, dans le triangle dont le sommet touche au confluent de la Neste : Ardiége, Barbazan, Gourdan, Labroquère, Sauveterre (canton de Saint-Bertrand) ; Labarthe-Inard (canton de Saint-Gaudens).

Comme on le voit, les territoires de l'ancien Nébouzan qui appartiennent à la Haute-Garonne sont actuellement répartis entre cinq cantons de l'arrondissement de Saint-Gaudens : Aurignac, Boulogne, Montréjeau, Saint-Bertrand, Saint-Gaudens.

### 3° ÉLECTION DE RIVIÈRE-VERDUN.

Cette division tout artificielle de la Gascogne comprenait un grand nombre de territoires disséminés sur la rive gauche de la Garonne, ayant pour capitale Verdun, puis Grenade, et composés des anciennes judicatures de Rivière et de Verdun, détachées du Languedoc par Louis XI, et de plusieurs démembrements de l'Armagnac, de l'Astarac et du comté de Comminges.

L'élection de Rivière-Verdun embrassait cent trente-quatre paroisses dont cinquante-neuf ont été attribuées au département de la Haute-Garonne et s'y trouvent réparties entre

quatorze cantons des trois arrondissements de Toulouse, Muret et Saint-Gaudens.

Ces communes avaient été groupées, sous l'ancienne monarchie, en trois subdélégations de l'intendance d'Auch.

*Subdélégation de Grenade :* basses vallées de la Save et du Touch. Grenade, Le Burgaud, Merville (canton de Grenade) ; Brignemont Cadours (canton de Cadours) ; Bonrepos, Cambernard; Fonsorbes, Lamasquère, Saint-Lys, Sainte-Foy (canton de Saint-Lys) ; L'Herm, Saint-Clar (canton de Muret); Beaufort, Forgues, Rieumes (canton de Rieumes).

*Subdélégation de L'Isle-en-Jourdain* : moyenne vallée de la Save : Pradère-les-Bourguets (canton de Léguevin).

*Subdélégation de Montréjeau :* hautes vallées de la Save, de la Louge, de la Garonne, vallée de l'Arboust dans les montagnes de Luchon, Alan, Cazeneuve (canton d'Aurignac) ; Arnaud-Guilhem, Castillon, Laffitte-Toupière, Le Fréchet (canton de Saint-Martory) ; Boulogne, Le Castéra-Vignoles, Saint-Pé-del-Bosc (canton de Boulogne); Fabas, Saint-Frajou (canton de L'Ile-en-Dodon) ; Bordes, Boudrac, Montréjeau, Taillebourg (canton de Montréjeau); Arlos, Saint-Béat, rive gauche de la Garonne (canton de Saint-Béat) ; Saint-Bertrand-de-Comminges, Génos, Valcabrère (canton de Saint-Bertrand); Cathervielle, Cazeaux-de-Larboust, Gouaux, Oo, Portet, Saint-Aventin, Saint-Paul, Trebons, Billères, Jurvielle, Garin (canton de Bagnères-de-Luchon).

Les portions de ce territoire les plus voisines des Pyrénées furent acquises par le roi Philippe IV, d'Elie de Talleyrand, comte de Périgord, vers la fin du treizième siècle. Les comtes de Périgord en avaient hérité eux-mêmes par suite d'alliances de famille avec les vicomtes de Lomagne.

### 4º ÉLECTION DE LOMAGNE.

Cette division du gouvernement de Guyenne et Gascogne comprenait comme districts particuliers les comtés de L'Isle-en-Jourdain et de Gaure, la vicomté de Lomagne, le pays des baronnies. Elle avait pour chef-lieu Fleurance. Deux de ces districts seulement ont contribué à former le département de la Haute-Garonne : le comté de L'Isle-en-Jourdain, le pays des baronnies.

#### Comté de L'Isle-en-Jourdain.

Ce fief, situé dans la basse vallée de la Save, était un démembrement du comté de Toulouse formé en faveur d'une branche de la puissante maison comtale. Les seigneurs en portaient exactement les mêmes armes que les comtes de Toulouse.

Jusqu'au XIVe siècle, cette terre fut seulement une baronnie. Mais en 1339, Bernard de L'Isle-en-Jourdain ayant fait en Gascogne, sous les ordres du roi de Bohême, une brillante campagne contre les Anglais, alors maîtres de la

Guyenne, le roi Philippe VI de Valois érigea la terre de L'Isle en comté.

Huit communes de la Haute-Garonne ont appartenu au comté de L'Isle-en-Jourdain et se trouvent actuellement réparties dans les trois cantons de Cadours, Grenade et Léguevin :

Bellegarde (canton de Cadours); Bretx, Daux, Menville, Tilh (canton de Grenade); Lasserre, Léguevin, Lévignac (canton de Léguevin).

La vaste forêt de Bouconne était comprise dans le comté de L'Isle.

### Pays des baronnies.

Anciens territoires féodaux situés dans la basse vallée de la Save, ayant relevé tour à tour des seigneurs de L'Isle-en-Jourdain et de Lomagne. Ce pays a donné à la Haute-Garonne dix-sept communes actuellement réparties entre les cantons de Cadours, Grenade et Léguevin :

Belleserre, Cabanac, Caubiac, Cox, Drudas, Garac, Le Grès, Laréole, Lagraulhet, Pelleport, Puységur (canton de Cadours); Launac, Montaigut, Saint-Cézert, Saint-Paul (canton de Grenade); Mérenvielle, Sainte-Livrade (canton de Léguevin).

---

## FORMATION DU DÉPARTEMENT.

Ce fut le 20 janvier 1790 que fut arrêtée, conformément au décret de l'Assemblée natio-

nale, la formation du département de la Haute-Garonne.

Il existe, aux archives départementales, un vaste carré de la carte de Cassini qui a servi à l'établissement primitif des limites et des subdivisions intérieures. On y distingue tous les contours tracés au pinceau. La marge du côté droit porte les attestations suivantes :

Arrêté entre nous soussignés, députés du département de Toulouse, le 20 janvier 1790.

Le marquis de Vaudreuil, député de la sénéchaussée de Castelnaudary.

Le vicomte d'Uston-Saint-Michel, député de Comminges et Nébouzan.

Le baron de Montégut-Barrau, député de Comminges et Nébouzan.

Lavigerie, député de Comminges et Nébouzan.

Lasmartres, curé de l'Isle-en-Dodon, député de Comminges.

Pégot, député de Comminges et Nébouzan.

Latour, député de Comminges et Nébouzan.

Cornus, curé de Muret, député.

Long, député du pays de Rivière-Verdun.

Pérès, député de Rivière-Verdun.

Chabanettes, curé de Saint-Michel, député.

J. Roussillou, député de Toulouse.

Viguier, député de Toulouse.

Samary, député de Carcassonne.

Lartigue, lieutenant général, député de Toulouse.

L'archevêque de Toulouse, député de Toulouse.

Roger, député de Comminges et Nébouzan.
Raby de Saint-Médard, député de Toulouse.
Guyon, curé de Baziége, député.
Ramel-Nogaret, député de Toulouse.

Nous, commissaires soussignés, certifions que la présente carte est l'une de celles déposées au Comité de constitution par les députés du département de la Haute-Garonne, conformément au décret de l'Assemblée nationale du 9 janvier 1790.

Goslin, commissaire; Aubry-Dubochet, commissaire; Bureaux de Pusy, commissaire; De Cernon, commissaire.

Vu et approuvé au conseil d'état de Sa Majesté et signé par son ordre,

Le comte de Saint-Priest.

Le département, tel qu'il fut constitué en 1790, avait, du côté du nord, une étendue plus considérable : il se prolongeait dans la vallée de la Garonne jusqu'au confluent du Tarn. Il était divisé en huit districts partagés eux-mêmes en cantons. Nous croyons devoir indiquer, à titre de renseignement historique, le tableau d'ensemble de cette division.

## DIVISIONS DU DÉPARTEMENT EN 1790.

I. District de Toulouse, dix cantons : Toulouse, Castanet, Léguevin, Lévignac,

Blagnac, Bruguières, Castelnau, Villemur, Montastruc, Verfeil.

II. District de Revel, quatre cantons :

Revel, Saint-Félix, Caraman, Lanta.

III. District de Villefranche, six cantons :

Villefranche, Avignonet, Nailloux, Montesquieu, Baziége, Montgiscard.

IV. District de Grenade-Beaumont, cinq cantons :

Saint-Nicolas-de-la-Grave, Beaumont, Cadours, Verdun, Grenade.

V. District de Muret, six cantons :

Muret, Cintegabelle, Auterive, Noé, L'Herm, Saint-Lys.

VI. District de Castelsarrasin, cinq cantons :

Castelsarrasin, Saint-Porquier, Montech, Grisolles, Villebrumier.

VII. District de Rieux, sept cantons :

Rieux, Montesquieu, Cazères, Carbonne, Fousseret, Gaillac-Toulza, Saint-Sulpice-Lézadois.

VIII. District de Saint-Gaudens, onze cantons :

Saint-Gaudens, Aspet, Salies, Saint-Martory, Aurignac, L'Ile-en-Dodon, Boulogne, Montréjeau, Saint-Bertrand, Saint-Béat, Bagnères-de-Luchon.

La division du département en districts fut supprimée par la constitution de l'an III.

La loi du 17 février 1800 (28 pluviôse an VIII) constitua *les arrondissements*, en rétablis-

sant sur quelques points et modifiant sur quelques autres l'ancienne division en districts.

Le département se trouva alors partagé en cinq arrondissements : *Toulouse, Castelsarrasin, Muret, Saint-Gaudens, Villefranche.*

En janvier 1809, la création du département de Tarn-et-Garonne enleva à la Haute-Garonne l'arrondissement de Castelsarrasin, environ 120,000 hectares. La population de ce territoire était évaluée, à cette époque, à 62,879 habitants, soit le septième de la population de la Haute-Garonne.

---

# DIVISIONS ACTUELLES.

Le département de la Haute-Garonne est actuellement divisé en quatre arrondissements : Toulouse, Muret, Saint-Gaudens, Villefranche. Chaque arrondissement se subdivise lui-même en cantons dont chacun renferme un nombre variable de communes.

## I. ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE.

Occupe la partie septentrionale du département; pays de plaine et de collines : 12 cantons; 128 communes ; 193,651 habitants.

### 1. Canton de Toulouse nord.

Plaine de la Garonne, rive droite, au nord de Toulouse, basse vallée de l'Hers. Territoires de l'ancienne viguerie et diocèse de Toulouse (Languedoc).

Communes : Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard, Gagnac, Launaguet, Saint-Alban.

### 2. Canton de Toulouse centre.

Vallée de l'Hers, massifs de collines entre ce bassin et celui du Girou. Ancienne viguerie de Toulouse et temporalité des archevêques.

Communes : Castelmaurou, L'Union, Montberon, Pechbonnieu. Rouffiac, Saint-Geniès, Saint-Loup.

3. Canton de Toulouse sud.

Vallée de l'Hers, collines bordant la rive droite de la Garonne au sud de Toulouse. Ancienne viguerie de Toulouse et temporalité des archevêques.

Communes : Balma, Belpech, Drémil-Lafage, Flourens, Mondouzil, Mons, Montrabe, Le Pin, Quint, Ramonville-Saint-Agne.

4. Canton de Toulouse ouest.

Rive gauche de la Garonne; plaine de l'Ardenne basse, terrasses ondulées de l'Ardenne haute et de la vallée du Touch; bois de Laramet. Ancienne viguerie de Toulouse.

Communes : Beauzelle, Blagnac, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Mondonville, Portet, Tournefeuille.

5. Canton de Cadours.

Vallées de la Save et du Margastaud; canton gascon : ancien pays des baronnies, comté de L'Isle-en-Jourdain; Rivière-Verdun.

Communes : Bellegarde, Belleserre, Brignemont, Cabanac, Cadours, Castéra, Caubiac, Cox, Drudas, Garac, Le Grès, Lagraulhet, Laréole, Pelleport, Puységur, Vignaux.

### 6. Canton de Castanet.

Massif de collines compris entre l'Ariége, la Garonne et la vallée de l'Hers ; canton languedocien. Ancienne viguerie de Toulouse.

Communes : Aureville, Auzeville, Auzielle, Castanet, Clermont, Goyrans, Labége, Lacroix-Falgarde, Mervilla, Pechabou, Pechbusque, Rebigue, Saint-Orens, Vieille-Toulouse, Vigoulet.

### 7. Canton de Fronton.

Plaine de la rive droite de la Garonne, vallées de l'Hers et du Girou, plateaux ondulés formant le versant gauche du Tarn ; canton languedocien. Ancienne jugerie de Villelongue et viguerie de Toulouse.

Communes : Bouloc, Bruguières, Castelnau-d'Estretefons, Cépet, Fronton, Gargas, Gratentour, Labastide-Saint-Sernin, Lespinasse, Montjoire, Ondes, Saint-Jory, Saint-Rustice, Saint-Sauveur, Vaquiers, Villariès, Villaudric, Villeneuve-les-Bouloc.

### 8. Canton de Grenade.

Plaine de la rive gauche de la Garonne ; basse vallée de la Save ; ancienne jugerie de Verdun: Grenade, Le Burgaud, Merville ; comté de l'Isle-en-Jourdain : Bretx, Daux, Menville, Thil ; pays des baronnies : Launac, Montaigut, Saint-Paul, Saint-Cézert ; viguerie de Toulouse : Aussonne, Seilh.

### 9. Canton de Léguevin.

Plateaux ondulés du bassin de l'Aussonnelle ; forêt de Bouconne ; canton mixte. Ancienne viguerie de Toulouse, comté de L'Isle-en-Jourdain, pays des baronnies.

Communes : Brax, Lasserre, Léguevin, Lévignac, Mérinvielle, Pibrac, Plaisance, Pradère, Sainte-Livrade, La Salvetat-Saint-Gilles.

### 10. Canton de Montastruc.

Vallée du Girou ; bassin du Tarn ; rideau de collines séparant les deux bassins. Canton languedocien : ancienne jugerie de Villelongue, temporalité des archevêques.

Communes : Azas, Bazus, Bessières, Buzet, Garidech, Gémil, Lapeyrouse, Montastruc, Montpitol, Paulhac, Roqueserrière, Saint-Jean-de-l'Herm.

### 11. Canton de Verfeil.

Vallée du Girou ; zone de collines à droite et à gauche : canton languedocien ; ancienne temporalité des archevêques.

Communes : Bonrepos, Gauré, Gragnague, Lavalette, Saint-Marcel, Saint-Martin-des-Pierres.

### 12. Canton de Villemur.

Vallée du Tarn ; prolongement au nord jus-

qu'au Tescou ; canton languedocien ; ancien diocèse Bas-Montauban.

Communes : Villemur, Le Born, Layrac, Mirepoix.

## II. ARRONDISSEMENT DE MURET.

Occupe la partie centrale du département ; pays de plaine et plateaux ; vallées de la Garonne et de l'Ariége. 10 cantons, 126 communes, 92,465 habitants.

### 1. Canton d'Auterive.

Vallées de l'Ariége et de la Lèze ; canton languedocien.

Communes : ancienne jugerie de Lauragais : Auterive, Grépiac, Labruyère, Venerque ; jugerie de Rieux : Beaumont, Miremont, Le Vernet ; diocèse civil de Rieux : Auribail, Lagrâce-Dieu, Mauressac ; temporalité des archevêques : Puydaniel.

### 2. Canton de Carbonne.

Plaines des deux rives de la Garonne ; vallées de la Louge et de la Lèze ; canton mixte ; ancien diocèse civil de Rieux (Languedoc) et comté de Comminges (Guyenne).

Communes : Carbonne, Bois-de-la-Pierre, Capens, Longages, Marquefave, Mauzac, Montaut, Montgazin, Noé, Peyssies, Saint-Sulpice.

3. Canton de Cazères.

Plaine des deux rives de la Garonne, vallée du Volp; canton mixte; ancien diocèse civil de Rieux et comté de Comminges (châtellenies d'Aurignac et de Saint-Julien).

Communes : Cazères, Boussens, Couladère, Francon, Lescuns, Marignac-Laspeyres, Martres, Mauran, Mondavezan, Montbéraud, Montclar, Palaminy, Plagne, Le Plan, Saint-Michel, Sana.

4. Canton de Cintegabelle.

Plaine de l'Ariége, vallon du Calers; canton languedocien; anciens diocèses civils de Rieux et de Mirepoix.

Communes : Cintegabelle, Caujac, Esperce, Gaillac-Toulzac, Grazac, Marliac.

5. Canton du Fousseret.

Plaines et terrasses ondulées; vallées de la Louge et du Touch; canton mixte; ancien comté de Comminges (châtellenie de Samatan), pays de Rivière-Verdun et diocèse civil de Rieux.

Communes : Fousseret, Castelnau-Picampeau, Casties-Labraude, Fustignac, Gratens, Laffitte-Vigordane, Lussan, Marignac-Lasclares, Montégut, Montoussin, Polastron, Pouy-de-Tougès, Saint-Araille, Saint-Elix, Sénarens.

6. Canton de Montesquieu-Volvestre.

Vallée de la Rize, collines du Volvestre, canton mixte ; ancien comté de Comminges (châtellenie de Saint-Julien) et diocèse civil de Rieux.

Communes : Montesquieu-Volvestre, Canens, Castagnac, Gouzens, Lahitère, Lapeyrère, Latour, Massabrac, Montbrun, Saint-Christaud.

7. Canton de Muret.

Plaine de la Garonne et du confluent de l'Ariége, vallées de la Lèze, de la Louge et du Touch ; canton mixte ; ancien comté de Comminges (châtellenie de Muret), pays de Rivière-Verdun, viguerie de Toulouse, jugerie de Rieux.

Communes : Muret, Eaunes, Fauga, Frouzins, Labarthe, Labastidette, Lacasse, Lagardelle, Lavernose, Le Lherm, Pins-Justaret, Pinsaguel, Roques, Roquettes, Saint-Clar, Saint-Hilaire, Saubens, Seysses, Villate, Villeneuve-Cugnaux.

8. Canton de Rieumes.

Vallée du Touch, plateaux du bassin de la Save ; canton mixte ; ancien comté de Comminges (châtellenies de Samatan et de Muret), pays de Rivière-Verdun, diocèse civil de Rieux.

Communes : Rieumes, Beaufort, Bérat, Forgues, Labastide-Clermont, Lahage, Lautignac, Monès, Montgras, Montastruc-Savès, Le Pin, Plagnole, Poucharramet, Sabonères, Sajas, Savères.

9. Canton de Rieux.

Plaine de la Garonne ; confluent de la Rize, collines du Volvestre ; canton mixte ; ancien diocèse civil de Rieux et comté de Comminges (châtellenie de Saint-Julien).

Communes : Rieux, Bax, Gensac, Goutevernisse, Lacaugne, Latrape, Lavelanet, Mailholas, Saint-Julien, Salles.

10. Canton de Saint-Lys.

Plateaux du Touch et de la Save ; vallons des ruisseaux d'Aiguebelle et de Saudrune ; canton gascon ; ancien comté de Comminges (châtellenies de Muret et de Samatan), pays de Rivière-Verdun.

Communes : Saint-Lys, Bonrepos, Bragayrac, Cambernard, Empeaux, Fonsorbes, Fontenilles, Lamasquère, Saint-Thomas, Sainte-Foy, Sayguède. — Le canton de Saint-Lys a porté, pendant la Révolution, le nom de canton d'Aiguebelle.

## III. ARRONDISSEMENT DE SAINT-GAUDENS.

Occupe la partie méridionale du département; haute vallée de la Garonne ; pays de monta-

gnes ; contre-forts des Pyrénées. 11 cantons, 231 communes, 136,982 habitants.

1. Canton d'Aspet.

Bassin du Ger ; forêt d'Arbas, massifs du Gar et du Cagire ; canton gascon ; ancien comté de Comminges (châtellenies d'Aspet, de Fronsac et de Salies).

Communes : Aspet, Arbas, Arbon, Arguénos, Cabanac, Cazaunous, Chein-Dessus, Couledoux, Couret, Encausse, Estadens, Fougaron, Ganties, Izaut-de-l'Hôtel, Juzet-d'Izaut, Milhas, Montcaup, Portet-d'Aspet, Sengouagnet, Soueich.

2. Canton d'Aurignac.

Plateaux élevés ; vallées de la Noue, de la Louge et de la Nère ; canton gascon ; ancien comté de Comminges (châtellenie d'Aurignac) ; vicomté de Nébouzan; pays de Rivière-Verdun.

Communes : Aurignac, Alan, Aulon, Bachas, Benque, Boussan, Bouzin, Cassagnabère, Cazeneuve, Eoux, Esparron, Latoue, Montoulieu, Peyrissas, Peyrouzet, Saint-André, Saint-Elix, Samouillan, Terrebasse, Tournas.

3. Canton de Bagnères.

Pays entièrement montagneux ; hautes vallées ramifiées de la Pique et de Larboust ; canton gascon ; ancien comté de Comminges (châ-

tellenie de Fronsac); pays des Quatre-Vallées.

Communes : Bagnères, Antignac, Artigue, Benque, Billère, Bourg-d'Oueil, Castillon-Larboust, Cathervielle, Caubous, Cazarilh-Larboust, Cazeaux-Larboust, Cier-de-Luchon, Cirès, Garin, Gouaux-Larboust, Gouaux-de-Luchon, Jurvielle, Juzet-de-Luchon, Mayrègne, Montauban, Moustajon, Oo, Portet-de-Luchon, Poubeau, Sacourvielle, Saint-Aventin, Saint-Mamet, Saint-Paul-d'Oo, Salles, Sode, Trébons.

4. Canton de Boulogne.

Plateaux ondulés; vallées de la Save, de la Gesse et de la Gimone; canton gascon; ancien comté de Comminges (châtellenie d'Aurignac et de L'Ile-en-Dodon); baronnie d'Encausse.

Communes : Boulogne, Blajan, Cardeillac, Castéra, Charlas, Ciadoux, Escanecrabe, Gensac, Larroque, Lespugue, Lunax, Mondilhan, Montgaillard, Montmaurin, Nénigan, Nizan, Péguilhan, Saint-Ferréol, Saint-Lary, Saint-Loup, Saint-Pé-del-Bosc, Saman, Sarrecave, Sarremezan.

5. Canton de L'Ile-en-Dodon.

Hautes vallées du Touch et de l'Aussonne, vallées de la Save et de la Gesse; canton gascon; ancien comté de Comminges (châtellenie de L'Ile-en-Dodon), pays de Rivière-Verdun.

Communes : L'Ile-en-Dodon, Agassac, Am-

bax, Anan, Boissède, Castelgaillard, Coueilles, Fabas, Frontignan, Goudex, Labastide-Paumès, Lilhac, Martisserre, Mauvezin, Mirambeau, Molas, Montbernard, Montesquieu, Puymaurin, Riolas, Saint-Frajou, Saint-Laurent, Salherm.

### 6. Canton de Montréjeau.

Plateaux élevés dominant la rive gauche de la Garonne au confluent de la Neste; hautes vallées de la Noue, de la Louge, de la Save et de la Gesse; canton gascon : ancienne vicomté de Nébouzan, pays de Rivière-Verdun, marquisat de Montespan, baronnie d'Encausse.

Communes : MONTRÉJEAU, Ausson, Balesta, Bordes, Boudrac, Cazarilh, Clarac, Cuguron, Cuing, Franquevielle, Lécussan, Loudet, Ponlat, Saint-Plancard, Sédeilhac, Villeneuve-de-Lécussan.

### 7. Canton de Saint-Béat.

Pays de montagnes, confluent de la Garonne et de la Pique au fond de gorges profondes; vallées de Bavartès et de Layrisse, canton mixte ; ancien comté de Comminges (châtellenie de Fronsac) ; diocèse civil de Comminges appartenant au Languedoc.

Communes : SAINT-BÉAT, Argut-Dessus, Argut-Dessous, Arlos, Bachos-Binos, Baren, Bezins-Garaux, Boutx, Burgalaïs, Cazaux-Layrisse, Chaum, Cierp, Esténos, Eup, Fos, Fronsac, Gaud, Guran, Lége, Lez, Marignac, Melles, Signac.

8. Canton de Saint-Bertrand.

Rive droite de la Garonne avec enclave sur la rive gauche; plaine de Rivière et montagnes; canton mixte ; ancien comté de Comminges (châtellenie de Fronsac) ; vicomté de Nébouzan, pays de Rivière-Verdun, baronnie d'Encausse, diocèse civil de Comminges.

Communes : SAINT-BERTRAND, Antichan, Ardiége, Bagiry, Barbazan, Cier-de-Rivière, Frontignan, Galié, Genos, Gourdan, Huos, Labroquère, Lourde, Luscan, Malevezie, Martres-de-Rivière, Mont-de-Galié, Ore, Payssous, Pointis-de-Rivière, Saint-Pé-d'Ardet, Sauveterre, Valcabrère.

9. Canton de Saint-Gaudens.

Plaines des deux rives de la Garonne; plateaux élevés; hautes vallées de la Noue et de la Louge; canton mixte ; ancien comté de Comminges (châtellenies d'Aspet, d'Aurignac et de Fronsac) ; vicomté de Nébouzan ; marquisat de Montespan ; baronnie d'Encausse ; diocèse civil de Comminges.

Communes : SAINT-GAUDENS, Aspret, Estancarbon, Labarthe-Inard, Labarthe-de-Rivière, Lafliteau, Lalouret, Landorthe, Larcan, Lespiteau, Lieoux, Lodes, Miramont, Pointis-Inard, Régades, Rieucazé, Saint-Ignan, Saint-Marcet, Saux-Pomarède, Savarthez, Valentine, Villeneuve-de-Rivière.

### 10. Canton de Saint-Martory.

Rive gauche de la Garonne, sauf l'enclave de Saint-Martory ; confluent et basse vallée de la Noue ; canton gascon ; ancien comté de Comminges (châtellenie d'Aurignac) et pays de Rivière-Verdun.

Communes : SAINT-MARTORY, Arnaud-Guilhem, Auzas, Beauchalot, Castillon, Fréchet, Laffitte-Toupière, Lestelle, Mancioux, Proupiary, Saint-Martory, Saint-Médard, Sepx.

### 11. Canton de Salies.

Rive droite de la Garonne, confluent et basse vallée du Salat ; plateaux et collines rocheuses ; canton mixte ; ancien comté de Comminges (châtellenies de Salies et d'Aspet), marquisat de Montespan ; diocèse civil de Comminges.

Communes : SALIES, Ausseing, Belbèze, Cassagne, Castagnède, Castelbiague, Figarol, Francazal, His, Mane, Marsoulas, Mazères, Montastruc, Montespan, Montgaillard, Montsaunès, Roquefort, Rouède, Saleich, Touille.

## IV. ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE.

Occupe la partie orientale du département ; massif des collines du Lauragais sillonnées par les affluents de l'Hers. 6 cantons, 93 communes, 60,983 habitants.

1. Canton de Caraman.

Massif de collines ondulées ; affluents du Girou et de l'Hers, canton languedocien ; ancien comté de Caraman et jugerie de Lauragais (diocèse de Toulouse).

Communes : CARAMAN, Albiac, Auriac, Beauville, Le Cabanial, Cambiac, Caragoudes, Le Faget, Francarville, Laclastre, Loubens, Mascarville, Maureville, Mourvilles-Basses, Prunet, La Salvetat, Saussens, Ségreville, Toutens, Vendine.

2. Canton de Lanta.

Vallée du Girou, vallons des ruisseaux de Ceillonne et de Saune ; canton languedocien, ancienne jugerie de Lauragais, viguerie de Toulouse, temporalité des archevêques.

Communes : LANTA, Aigrefeuille, Aurin, Bourg-Saint-Bernard, Bugnac, Lauzerville, Préserville, Pujolet, Saint-Pierre, Sainte-Foy, Tarabel, Valesville.

3. Canton de Montgiscard.

Vallée de l'Hers ; massifs de collines des deux versants ; canton languedocien ; jugerie de Lauraguais, viguerie de Toulouse, temporalité des archevêques ; diocèse civil de Mirepoix.

Communes : MONTGISCARD, Aiguesvives, Baziége, Belbéraud, Belbèze, Corronsac, Deyme, Donneville, Escalquens, Espanès, Fourquevaux, Issus, Labastide, Montbrun, Montlaur, Noueilles, Odars, Pomperluzat, Pouze, Varennes.

4. Canton de Nailloux.

Vallées du grand Hers et de la Hize ; plateaux ondulés ; canton languedocien ; ancienne jugerie de Lauragais et diocèse civil de Mirepoix.

Communes : Nailloux, Auragne, Caignac, Calmont, Gibel, Mauvezin, Monestrol, Montgeard, Saint-Léon, Seyre.

5. Canton de Revel.

Bassin du Sor ; plateau supérieur du Lauragais ; contre-forts de la montagne Noire ; canton languedocien ; ancienne jugerie de Lauragais et diocèse civil de Lavaur.

Communes : Revel, Bélesta, Falga, Juzes, Maurens, Montégut, Mourvilles-Hautes, Nogaret, Roumens, Saint-Félix, Saint-Julia, Vaudreuille, Le Vaux.

6. Canton de Villefranche.

Plateaux du Lauragais, collines ondulées, ravinées par les affluents de l'Hers ; canton languedocien ; ancienne jugerie de Lauragais, temporalité des archevêques, diocèses civils de Saint-Papoul et de Mirepoix.

Communes : Villefranche, Avignonet, Beauteville, Cessales, Folcarde, Gardouch, Lagarde, Lux, Mauremont, Montclar, Montesquieu, Montgaillard, Renneville, Rieumajou, Saint-Germier, Saint-Rome, Saint-Vincent, Trebons, Vallègue, Vieillevigne, Villenouvelle.

# RESSORTS DIVERS.

---

## ORGANISATION RELIGIEUSE.

*Catholiques.* — Le culte catholique romain est la religion dominante du pays ; le département de la Haute-Garonne forme un diocèse qui, depuis l'année 1822, porte le titre d'archevêché de Toulouse et de Narbonne, et qui a pour suffragants les évêchés de *Montauban*, *Pamiers* et *Carcassonne*.

Le diocèse est divisé en trois archidiaconats : 1° Toulouse ; 2° Villefranche et Muret ; 3° Saint-Gaudens.

Le curé de la principale église de chaque chef-lieu de canton porte le titre de curé-doyen.

L'époque précise où l'église de Toulouse fut érigée en évêché n'est pas connue. Saint Sernin (*Saturninus*) en est considéré comme le premier évêque. Jusqu'au quatorzième siècle, le siége de Toulouse dépendit du siége métropolitain de Narbonne. En 1317, le pape Jean XXII amoindrit considérablement le diocèse de Toulouse par la création des diocèses de *Montauban*, *Mirepoix*, *Lavaur*, *Rieux*, *Lombez* et *Saint-Papoul*, et voulut compenser ce démembrement en érigeant Toulouse en siége d'archevêché, dont tous les évêchés nouveaux furent

suffragants, ainsi que celui de *Pamiers*, créé par le pape Boniface VIII en 1299.

*Protestants.* — La religion réformée est surtout répandue dans la partie orientale du département, par suite de la protection qui fut donnée aux opinions nouvelles, dans le courant du seizième siècle, par les seigneurs du Lauragais, pays où les doctrines albigeoises avaient aussi, au treizième siècle, obtenu grande faveur.

Le département forme aujourd'hui un district du culte protestant, sous la dénomination d'Eglise réformée de la Haute-Garonne, comprenant les trois sections ou paroisses de *Toulouse, Calmont, Revel.* Au territoire du département est annexé, depuis l'année 1852, le canton de Dourgne (Tarn), adjacent au territoire de Revel.

*Israélites.* — La communauté israélite de la Haute-Garonne, actuellement composée de 394 personnes, est présidée par un rabbin départemental, et appartient à la 8e circonscription consistoriale dont le chef-lieu est à Bayonne.

## ORGANISATION JUDICIAIRE.

Judiciairement, la Haute-Garonne dépend de la cour impériale de Toulouse, dont le ressort comprend aussi l'Ariége, le Tarn et le Tarn-et-Garonne, et embrasse quatorze tribunaux civils.

Chaque chef-lieu d'arrondissement possède

un tribunal de première instance, chaque chef-lieu de canton une justice de paix.

La cour impériale de Toulouse est l'héritière de l'ancienne *Cour souveraine de Parlement*, établie en 1444 à titre de parlement sédentaire, mais avec un ressort infiniment plus étendu. Avant la création des parlements de Bordeaux et d'Aix, celui de Toulouse tenait sous son autorité toute la France méridionale, Gascogne, Guyenne, Landes, Périgord, Saintonge... Après l'établissement des nouvelles cours, il demeura encore maître d'une vaste contrée comprenant les sénéchaussées du Languedoc, du Rouergue, du Quercy, du pays de Foix et une partie de la basse Gascogne (sénéchaussées de L'Isle-en-Jourdain, Auch, Lectoure, Tarbes et Pamiers).

## ORGANISATION MILITAIRE.

La situation de Toulouse entre les deux mers, à proximité de la frontière espagnole, a fait de cette ville le centre stratégique le plus important du Sud-Ouest.

La Haute-Garonne forme aujourd'hui la 1re subdivision de la 12e division militaire, dont le chef-lieu est Toulouse et qui comprend aussi les départements de Tarn-et-Garonne, Lot et Tarn.

La 12e division est elle-même rattachée, avec la 11e, la 13e et la 14e, au 6e corps d'armée dont le grand quartier général est établi

à Toulouse sous le commandement d'un maréchal de France.

Le 6e corps d'armée comprend seize départements : Pyrénées-Orientales, Ariége, Aude, Haute-Garonne, Tarn, Lot, Tarn-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Gers, Landes, Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente, Charente-Inférieure.

### ORGANISATION UNIVERSITAIRE.

La Haute-Garonne fait partie, avec sept autres départements (Ariége, Aveyron, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne, Tarn) d'une des dix-sept circonscriptions académiques de la France, dont le chef-lieu a été fixé à Toulouse par la loi du 14 juin 1854.

Les maisons d'enseignement secondaire de l'Etat situées dans le territoire du département sont : le lycée impérial de Toulouse, les collèges communaux de Saint-Gaudens et de Revel.

### ORGANISATION FINANCIÈRE.

Le territoire de la Haute-Garonne est divisé en soixante et onze perceptions dont quatre appartiennent à la commune. Quelques-uns des chefs-lieux de perception sont en même temps chefs-lieux de canton. Quelques autres ont été pris en dehors pour des raisons de convenance topographique.

Voici la liste des chefs-lieux de perception :

I. *Arrondissement de Toulouse* : 17 perceptions.

Blagnac, Cadours, Castanet, Castelmaurou, Cox, Cugnaux, Flourens, Fronton, Gargas, Grenade, Launac, Launaguet, Léguevin, Montastruc, Pechbusque, Verfeil, Villemur.

II. *Arrondissement de Muret* : 17 perceptions.

Auterive, Carbonne, Castelnau, Cazères, Cintegabelle, Fousseret, Labarthe, Lherm, Martres, Miremont, Montesquieu-Volvestre, Muret, Rieumes, Rieux, Saint-Lys, Saint-Sulpice, Savères.

III. *Arrondissement de Saint-Gaudens* : 21 perceptions.

Aspet, Aulon, Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Blajan, Boulogne, Cierp, Estadens, Landorthe, L'Isle-en-Dodon, Mane, Montréjeau, Saint-Aventin, Saint-Béat, Saint-Bertrand, Saint-Gaudens, Saint-Laurent, Saint-Martory, Saint-Plancard, Salies, Sauveterre.

IV. *Arrondissement de Villefranche* : 12 perceptions.

Auriac, Baziége, Caraman, Gardouch, Gibel, Lanta, Montgiscard, Nailloux, Revel, Saint-Félix, Villefranche, Villenouvelle.

**Enregistrement.** — L'administration de l'enregistrement et des domaines a un directeur à Toulouse, un conservateur des hypothèques dans chaque chef-lieu d'arrondissement, et trente receveurs dont cinq résident à Toulouse. Voici la situation des autres recettes :

I. *Arrondissement de Toulouse* : 10 recettes.

Toulouse, — Fronton, Grenade, Léguevin, Montastruc, Villemur.

II. *Arrondissement de Muret* : 5 recettes.

Muret, — Auterive, Cazères, Rieumes, Rieux.

III. *Arrondissement de Saint-Gaudens :* 11 recettes.

Saint-Gaudens, — Aspet, Aurignac, Bagnères-de-Luchon, Boulogne, L'Ile-en-Dodon, Montréjeau, Saint-Béat, Saint-Bertrand, Saint-Martory, Salies.

IV. *Arrondissement de Villefranche :* 4 recettes.

Villefranche, — Caraman, Montgiscard, Revel.

**Douanes.** — Les douanes de la Haute-Garonne dépendent de la direction de Tarbes. Toulouse possède un entrepôt central, où, par une fiction juridique, les marchandises sont supposées être encore à l'étranger et n'acquittent le droit de frontières qu'au moment d'entrer dans la consommation.

Trois bureaux de frontière sont établis dans le département, aux abords de l'Espagne : Bagnères-de-Luchon, Fos, Saint-Mamet.

Le département est surveillé par huit brigades des douanes, avec un capitaine à Cierp, un lieutenant à Bagnères-de-Luchon et un lieutenant à Fos.

**Contributions indirectes.** — L'administration des contributions indirectes a un directeur à Toulouse et divers agents à Fronton, Grenade et Montastruc, dans l'arrondissement de Tou-

louse; à Muret, Auterive, Cazères, Montesquieu-Volvestre et Rieumes, dans l'arrondissement de Muret; à Saint-Gaudens, Aspet, Bagnères-de-Luchon, Boulogne, Montréjeau, Saint-Martory, dans l'arrondissement de Saint-Gaudens; à Villefranche, Baziége, Caraman, Revel, dans l'arrondissement de Villefranche.

**Forêts.** — Toulouse est le siége du 18e arrondissement forestier, qui embrasse les départements de la Haute-Garonne, de l'Ariége, de Tarn-et-Garonne et du Lot. L'administration des forêts a un conservateur à Toulouse, des inspecteurs et sous-inspecteurs à Toulouse et Saint-Gaudens, et quatre gardes généraux établis aux siéges d'Aspet, Bagnères-de-Luchon, Saint-Béat et Montréjeau.

**Postes.** — Le département de la Haute-Garonne appartient, depuis 1864, à la circonscription du Sud, une des six grandes divisions postales de la France. A cette circonscription appartiennent aussi seize autres départements: Ariége, Aude, Aveyron, Cantal, Gard, Gers, Hérault, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn-et-Garonne.

La Haute-Garonne forme une direction à laquelle se rattachent trente-six bureaux de recette, sans compter la recette générale, établie à Toulouse, dix-neuf bureaux de distribution et vingt-trois postes aux chevaux.

Les bureaux de recettes sont :

Aspet, Aurignac, Auterive, Bagnères, Baziége, Boulogne, Cadours, Caraman, Carbonne, Cazères, Cierp, Cintegabelle, Fousseret, Fronton, Grenade, L'Ile-en-Dodon, Lévignac, Martres, Montastruc, Montesquieu, Montgiscard, Montréjeau, Muret, Noé, Revel, Rieumes, Rieux, Salies, Saint-Béat, Saint-Bertrand, Saint-Gaudens, Saint-Lys, Saint-Martory, Verfeil, Villefranche, Villemur.

Les bureaux de distribution sont :

Alan, Avignonet, Bessières, Castanet, Castelmaurou, Castelnau, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, Fos, Lanta, Léguevin, Miremont, Mondonville, Montberon, Nailloux, Plaisance, Saint-Félix, Saint-Jory.

Les postes aux chevaux sont :

Toulouse, Bagnères-de-Luchon, Baziége, Beauville, Caraman, Castanet, Esténos, Fleurial (Eaunes), Fourquevaux, Grenade, Léguevin, Mane, Martres, Montréjeau, Muret, Noé, Pont-de-Girou, Portet-de-Luchon, Revel, Saint-Gaudens, Saussens, Villefranche, Viviers.

## ORGANISATION DES TRAVAUX PUBLICS.

**Ponts et chaussées.** — Le département de la Haute-Garonne est compris, pour le service ordinaire des ponts et chaussées, dans la 9e inspection générale, qui comprend aussi le service hydraulique, le canal du Midi et la voie ferrée de Toulouse à Cette. Il dépend de la 10e inspection pour la navigation de la Garonne,

le canal Latéral, le chemin de fer de Bordeaux et le réseau pyrénéen.

Le service ordinaire entretient sept routes impériales dont l'ensemble forme une longueur totale de 350,420 mètres, et trente-deux routes départementales donnant une longueur d'ensemble de 817,142 mètres.

Des ingénieurs en chef, résidant à Toulouse, sont chargés du service ordinaire, du service hydraulique, du contrôle des travaux de chemins de fer.

**Mines.** — La Haute-Garonne appartient à l'arrondissement minéralogique de Toulouse, comprenant toute la partie est de la chaine des Pyrénées, soit cinq départements : Hautes-Pyrénées, Haute-Garonne, Ariége, Aude, Pyrénées-Orientales, et dépend de l'inspection générale du Sud-Ouest.

L'administration des mines est représentée à Toulouse par un ingénieur en chef.

---

# VILLES ET LIEUX NOTABLES.

---

## TOULOUSE.

La ville de Toulouse, chef-lieu de la Haute-Garonne et ancienne capitale du Languedoc, est située sous le 43°35′ de latitude nord et le 0°53′ de longitude ouest, sur la rive droite de la Garonne, à 10 kil. en aval du confluent de l'Ariége, et 5 kil. en amont du confluent du Touch, au milieu d'une plaine fertile, mais basse et monotone, resserrée du côté de l'est par le rideau de collines qui la sépare du vallon de l'Hers, et limitée au sud par le promontoire terreux de Pech-David, dernier prolongement des plateaux accidentés qui bordent la rive droite de l'Ariége.

Le sol de la ville présente une inclinaison générale vers le nord-ouest, accentuée par diverses ondulations.

Sur la rive gauche de la Garonne, autrefois désignée sous le nom d'Ardenne basse, et limitée à l'ouest par les terrasses de l'Ardenne haute, qui marquent les berges des anciennes eaux, s'étend un faubourg populeux, créé, au moyen âge, autour du couvent de *Saint-Cyprien*, et relié à la ville par un beau pont en pierre et brique élevé pendant le seizième et le dix-septième siècle.

L'ancienne ville, massée autour de l'arc que décrit la Garonne, est percée très-irrégulièrement, mal pavée de galets pointus et médiocrement bâtie. La rareté de la pierre, dont il n'existe aucune carrière dans la plaine basse, et qu'il faut transporter à grands frais des premiers contre-forts pyrénéens, a longtemps condamné les Toulousains à des constructions de brique, de pans de bois et même de torchis. Quelques rues seulement de l'ancienne ville, bordées d'hôtels élevés par des familles parlementaires ou par des capitouls enrichis, présentent, malgré la lourdeur générale de leur architecture, un assez grand caractère. Autour de ce noyau central s'est développée, depuis la démolition des remparts flanqués de tours qui le cernaient, toute une ville nouvelle, improvisée pour ainsi dire au milieu des anciens jardins potagers, percée de larges boulevards, d'avenues et de rues plus régulières et plus spacieuses.

C'est surtout dans la direction du nord-est, où se trouve situé l'embarcadère des chemins de fer, que les accroissements sont les plus sensibles. Ils atteignent et dépassent aujourd'hui le canal des deux mers, qui a dû même, sur un point, reculer devant les constructions envahissantes. Vue à distance, des plateaux de l'Ardenne haute ou des collines de l'Hers, Toulouse frappe surtout les regards par la multitude de clochers, de tours et de tourelles qui en découpent la silhouette. Indépendamment des grands clochers de Saint-Sernin, une des

plus vastes églises romanes de France, des Jacobins et des tours massives de la Dalbade, de Saint-Etienne et d'autres églises moins importantes, un grand nombre d'habitations privées, construites pendant la Renaissance ou au commencement du dix-septième siècle, sont surmontées de tourelles et de clochetons. Parmi les plus curieuses, nous citerons l'hôtel Bernuy (occupé par le lycée), les hôtels d'Assézat, de Catelan, de Clary (Maison de pierre).

A part ces quelques hôtels, dont certains offrent une grande richesse d'ornementation, les seuls édifices remarquables de Toulouse sont des édifices religieux. Les vastes couvents des Jacobins, des Cordeliers, des Augustins, qui survivent à une foule de monastères, de collégiales, de chapelles démolies et remplacées par des constructions ou des voies publiques, peuvent donner une idée de l'ancienne physionomie essentiellement catholique de Toulouse.

Le couvent des Jacobins, dont la grande église à deux nefs a longtemps servi de caserne d'artillerie et de magasin à fourrages, est devenu aujourd'hui la propriété de la ville et attend une destination.

Le couvent des Augustins abrite dans ses diverses nefs et dans ses cloîtres pittoresques la galerie de peinture et les intéressantes collections archéologiques du musée de Toulouse (monuments gallo-romains provenant pour la plupart des hautes vallées de la Garonne, séries de chapiteaux romans des anciens cloîtres détruits de Saint-Etienne et de la Daurade,

inscriptions et figures tombales des principaux établissements religieux du pays).

Le couvent des Carmes déchaussés, beaucoup plus moderne, renferme l'Ecole de médecine, le musée d'histoire naturelle et le jardin des Plantes.

Le vaste enclos des Chartreux contient l'Arsenal et l'Ecole d'artillerie.

L'hôtel de ville, que l'on a pris l'habitude d'appeler *Capitole*, est un ensemble de constructions sans unité, — dont les plus anciennes datent du seizième siècle et sont aujourd'hui extrêmement délabrées, — dissimulé par une grande façade classique, en brique badigeonnée, élevée, de 1752 à 1759, par l'architecte Cammas.

Toulouse est une des plus anciennes villes de France; mais l'origine précise n'en est pas connue. Peut-être, suivant l'habitude des populations gauloises, la primitive *Tolosa*, élevée au-dessus des hautes collines qui commandent le confluent de la Garonne et de l'Ariége, n'était-elle qu'une bourgade de refuge, sorte de chef-lieu fédératif et religieux, où se réunissaient en cas de guerre les peuples dispersés en temps de paix dans l'étendue d'un assez vaste territoire. Ces populations, qui faisaient partie de la grande tribu des Volkes, vêtus de saies, étaient aventureuses et remuantes, mais d'une civilisation peu avancée. Elles enfouissaient dans les mares sacrées voisines de leurs plateaux les masses d'or qu'elles rapportaient de leurs conquêtes.

En 106 avant Jésus-Christ, le consul Q. Servilius Cœpio s'empara de Toulouse et la pilla. Les marais sacrés furent desséchés par des spéculateurs romains qui en tirèrent de grandes richesses, et, grâce à l'influence des conquérants, la ville entra dans le grand courant commercial de la Gaule méridionale.

Selon toute vraisemblance, il fallut chercher, pour ce nouveau rôle, une assiette plus accessible ; et, comme une foule de grandes cités antiques, Toulouse descendit de ses collines pour s'étaler en plaine, au bord du fleuve, et devint le noyau rayonnant d'un système de voies militaires qui allaient atteindre les vallées sauvages de l'Aquitaine.

Pendant les quatre siècles de l'empire, Toulouse fut très-prospère, et, sans s'élever au rang des grandes métropoles, telles que Narbonne ou Lyon, occupa une place considérable parmi les villes gallo-romaines. Plusieurs poëtes ont célébré la gloire de ses écoles, et le succès de ses professeurs de rhétorique lui fit donner le surnom de *Palladia*, ville de Pallas, dont elle s'enorgueillit encore.

En 419, un acte officiel de l'empereur Honorius céda Toulouse aux Wisigoths, qui l'avaient momentanément possédée. Elle devint alors capitale de royaume.

Clovis en prit possession en 508.

Charlemagne en fit la capitale du royaume d'Aquitaine. Elle passa ensuite sous la domination des comtes, répara ses désastres, et redevint un centre de vie et d'éclat.

Les plus anciens souvenirs de la vie municipale à Toulouse datent de cette période. La ville était administrée par des consuls au nombre de vingt-quatre ou de douze, élus par les divers quartiers ou *partidas* dont se composait la cité antique, *civitas*, et le bourg, nouvelle ville féodale, *burgum*, élevée dans le voisinage et sous le nom de l'abbaye de Saint-Sernin. Ces consuls étaient choisis avec une égalité démocratique parmi les chevaliers et les commerçants ou industriels, changeurs, drapiers, peintres. Ils constituaient le *chapitre de la ville*, et présidaient le *commun conseil*, assemblée générale de tous les citoyens honorables où se traitaient les affaires les plus sérieuses.

La ville était alors opulente, et, malgré des droits féodaux très-développés, jouissait d'une liberté comparable à celle des républiques italiennes. Les grands événements du treizième siècle, les rigueurs exercées par les croisés français, commandés par Simon de Montfort, contre les hérétiques albigeois et plus tard indistinctement contre tous les partisans de la dynastie comtale, tarirent brusquement les sources de prospérité.

Les fortifications et remparts de Toulouse furent démolis ; les lois du droit féodal français partout imposées ; la fille du dernier comte dut épouser un prince de la maison royale, le comte Alphonse de Poitiers, et, en 1271, à la mort d'Alphonse, les territoires du comté de Toulouse, d'Albigeois et d'Agenais

furent réunis à la couronne de France.

Deux établissements émanés de la monarchie devaient compenser, en quelque sorte, pour Toulouse, devenue capitale de la province de Languedoc, la perte de son autonomie et de sa brillante existence sous l'administration des comtes : l'université et le parlement.

Grâce à la première institution, qui date de l'année 1229, et aux cours de théologie, de droit canon et de droit civil, de belles-lettres et de médecine ouverts à Toulouse, les étudiants de toute la région du Sud-Ouest affluèrent dans la capitale du Languedoc, en modifièrent entièrement la physionomie et en firent un centre d'études des plus animés. L'influence de ces écoles, qui étaient, en quelque sorte, une restauration des anciennes écoles gallo-romaines, ramena ouvertement les esprits vers les traditions de l'antiquité classique, supprima pour ainsi dire, en esprit, toutes les réalités de la vie communale de Toulouse sous les comtes, pour y substituer une sorte de mythe pseudo-romain qui a jeté de puissantes racines dans les croyances populaires.

La seconde institution, le parlement fixe, date de l'année 1444. Elle ne changea pas moins profondément le caractère de la ville comtale : elle en fit un caravansérai de plaideurs. Le ressort du parlement de Toulouse était extrêmement étendu. Il ne comprenait pas moins de trente et un diocèses. La multiplicité des jugements d'appel que l'autorité royale attribuait à la cour souveraine, conduisirent dans la ville

une innombrable population flottante, dont le logement et l'entretien dépassèrent bientôt les ressources du pays, et contraignirent les magistrats municipaux à instituer seize auberges privilégiées dont ils concédaient les enseignes par des lettres de provision.

Par suite de cette double fondation, le nouveau caractère de Toulouse fut nettement déterminé. Les hommes de loi y pullulèrent; les exercices du barreau devinrent le stage obligé de toutes les ambitions, la voie la plus sûre vers les dignités municipales et parlementaires, et, à la place de l'ancienne noblesse féodale, que les guerres avaient ruinée ou détruite, ou qui s'était retirée dans les campagnes, cédant la place à l'envahissement des gens de robe, il se créa, par les efforts successifs de générations laborieuses, économes et modestes, une aristocratie nouvelle qui finit par faire oublier son aînée.

Nous ne devons pas oublier de mentionner, comme un des traits caractéristiques de Toulouse et l'un des plus connus au dehors, la fondation, en 1322, du plus ancien corps littéraire de la France, le *Collége du gai-savoir,* établi en mémoire des anciennes sociétés de troubadours par sept habitants de Toulouse, qui se constituèrent en tribunal de poésie, et distribuerent des fleurs d'or et d'argent aux vainqueurs de leurs concours. Cette création, qui a traversé des phases diverses, et dont la nature s'est entièrement modifiée, a été organisée sous une forme nouvelle par Louis XIV avec le titre d'Académie des jeux Floraux.

Après de rudes périodes d'épreuves, des famines, des inondations, des pestes, des incendies qui avaient amené une dépopulation considérable pendant le quatorzième siècle, Toulouse respirait, au commencement du seizième, et renaissait à la richesse et aux arts, quand les terribles conséquences des dissensions religieuses, et les troubles de la Ligue vinrent suspendre brusquement l'œuvre réparatrice de la paix. Jusqu'au règne de Louis XIII, la capitale du Languedoc vécut à peu près constamment dans un véritable état de siége, contraignant ses bourgeois au service militaire, entretenant des sentinelles à ses portes et sur ses remparts, organisant des chevauchées, comme à l'époque féodale, contre les petites places fortes du voisinage.

Le régime énergique de Richelieu et les mesures absorbantes de Louis XIV réduisirent à des questions de forme et de vanité extérieure tous les anciens priviléges municipaux, et Toulouse eut dès lors une existence purement administrative. La mort de son gouverneur, Montmorency, décapité dans la cour de la maison de ville, avait clos dramatiquement l'histoire de son passé.

Au moment de la Révolution, Toulouse essaya de défendre ses vieux priviléges monarchiques, qui furent bientôt emportés avec la monarchie elle-même. L'Empire y introduisit quelques améliorations matérielles, et y livra une de ses dernières batailles, le 10 avril 1814, sous les ordres du maréchal Soult, contre les

forces combinées de l'Angleterre, de l'Espagne et du Portugal.

Sous les régimes qui ont succédé, la population s'est considérablement accrue et la ville agrandie, mais en gardant son caractère de vieille ville, et sans être franchement emportée par le grand courant de vie moderne qui a métamorphosé tant d'autres cités françaises.

Toulouse possède aujourd'hui un grand nombre d'établissements scientifiques : une Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres, fondée en 1640, organisée en 1746 ; une Société archéologique, fondée en 1831 ; une Académie de législation, fondée en 1851, et qui compte parmi ses membres les juristes les plus distingués de l'Europe ; des Sociétés de médecine, d'agriculture, d'horticulture, d'histoire naturelle ; des facultés de droit, des lettres, des sciences ; une école de médecine ; une école vétérinaire ; une école municipale des beaux-arts et des sciences industrielles qui a pris un grand développement.

L'industrie et le commerce de Toulouse sont très-variés mais ne dépassent pas en général des proportions moyennes. Les principales industries locales sont : la carrosserie, les manufactures de fer et d'acier, la fabrication des vitraux peints ; il s'y fait un débit considérable de quelques produits alimentaires, et surtout des pâtés de foie de canards aux truffes qui ont obtenu une renommée cosmopolite.

La population de Toulouse, d'après les derniers recensements, s'élève à 127,000 habitants.

### VILLEMUR.

Villemur, simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulouse, est aujourd'hui la seconde commune du département par sa population : 5,304 habitants. Elle est située sur la rive droite du Tarn, reliée à la rive gauche par un pont suspendu, et adossée, du côté de l'est, au massif de collines qui séparent la vallée du Tarn de la vallée du Tescou. La principale industrie locale est la blanchisserie de la cire et la fabrication des bougies.

L'événement le plus mémorable auquel se rattache le nom de Villemur est la bataille perdue au pied des remparts de cette ville le 19 octobre 1592, par le chef des ligueurs méridionaux, Antoine Scipion, duc de Joyeuse, contre les troupes de Henri IV commandées par le maréchal de Thémines. L'action commença au lever du soleil par l'attaque de la forêt de Villemur. Joyeuse se trouva pris entre la ville, qu'il assiégeait inutilement depuis plusieurs jours, et les troupes royales arrivées de Montauban. Les retranchements des ligueurs ayant été enlevés, le désordre se mit dans leurs rangs et ils s'enfuirent en masse vers la rive gauche du Tarn. Le pont de bateaux céda sous la foule, et le duc de Joyeuse se noya avec un grand nombre de ses gens. Cet événement eut des résultats décisifs pour mettre fin aux agitations de la Ligue.

## REVEL.

Revel, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche, compte 5,281 habitants. Cette petite ville est située à la frontière orientale du département, dans le bassin du Sor, affluent de l'Agout, au nord du lac artificiel de Saint-Féréol. Ville industrielle : fabriques de bas, de bonnets, de toiles, de couvertures, filatures de coton, teintureries, tanneries, tuileries, liqueurs.

Revel est au pied des contre-forts occidentaux de la montagne Noire ; les bords du bassin de Saint-Féréol et la rigole d'amenée, descendant des bassins supérieurs du Lampy vieux et du Lampy neuf, offrent des sites très-pittoresques et des paysages agrestes qui rappellent l'Ecosse.

La ville de Revel est une de ces bastides ou villes neuves édifiées de toutes pièces, dans le treizième ou le quatorzième siècle, et favorisées de priviléges particuliers. L'emplacement qu'elle occupe n'était, avant 1332, qu'une solitude hérissée de broussailles. Le roi Philippe VI, de Valois, en ordonna la construction ; on croit généralement qu'il nomma commissaire, pour cette fondation, Guillaume Flotte, seigneur de Revel, et que ce personnage donna, suivant la coutume, à la ville nouvelle le nom de son fief.

Le parlement de Toulouse fut momentanément transféré à Revel en 1474, à l'occasion de la peste.

## SAINT-GAUDENS.

Saint-Gaudens, chef lieu d'arrondissement, est, par sa population (4,175 habitants), la quatrième ville du département. Elle est située en regard des Pyrénées, à l'extrémité nord d'une petite plaine riante et fertile dont la Garonne, longeant les montagnes d'Aspret et de Rieucazé, forme la limite méridionale. La ville s'étale sur de hautes terrasses qui se rattachent aux plateaux de Lannemezan. Ces hauteurs offrent un observatoire naturel pour embrasser une vaste étendue de la chaîne des Pyrénées.

Saint-Gaudens, ancienne capitale du Nébouzan, possède une église romane fort archaïque, placée sous l'invocation du saint dont la ville porte le nom. Grâce à la proximité de l'Espagne, Saint-Gaudens est devenu un centre commercial important, surtout de grains, de grosses draperies, de mulets et de bestiaux. Il y a, dans le territoire, diverses fabriques d'étoffes, des papeteries, des faïenceries, des verreries, des scieries hydrauliques. La communication la plus directe de Saint-Gaudens avec l'Espagne se fait par la vallée de la Garonne et les gorges d'Aran.

La ville de Saint-Gaudens fut attaquée et prise, au treizième siècle, par Simon de Montfort, pendant la guerre des Albigeois, et lui servit de quartier général dans le haut Comminges; elle eut beaucoup à souffrir, dans le courant du

siècle suivant, des guerres qui divisèrent les comtes de Comminges et de Foix, et fut occupée par les Anglais. Enfin, pendant les discordes religieuses, Montgoméry ravagea le Nébouzan et s'empara de Saint-Gaudens en 1569.

## GRENADE.

Grenade, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Toulouse, est la cinquième commune de la Haute-Garonne par sa population, qui s'élève à 4,158 habitants.

La ville, régulièrement percée, est bâtie sur la rive gauche de la Garonne, dans une plaine fertile, près du confluent de la Save, à 25 kilomètres de Toulouse.

La fondation de Grenade remonte à la fin du treizième siècle. Ce fut le 11 mai 1291 que le sénéchal de Toulouse, Eustache de Beaumarchais, qui avait bâti la ville de concert avec l'abbé de Grandselve, donna aux habitants leur première charte de commune. Il voulut imposer à sa création le nom de Grenade en souvenir de l'Espagne, où il avait eu un commandement.

Grâce à son heureuse situation dans un pays productif, au débouché de la vallée de la Save, et sur le transit des grains de Gascogne, la nouvelle ville ne tarda pas à prendre un rapide développement, et devint une des plus considérables du diocèse de Toulouse. Dès le quatorzième siècle elle était reliée à la rive droite par un pont sur la Garonne. Ce pont

fut détruit en 1350 par ordre des capitouls de Toulouse, afin de fermer le passage aux troupes anglaises, qui battaient alors le pays.

Grenade possède quelques fabriques d'étoffes communes (cadis ras et serges), de vermicelle et d'amidon, et des tanneries.

### MURET.

Muret, chef-lieu d'arrondissement, peuplé de 4,130 habitants, est, par sa population, la sixième commune de la Haute-Garonne. La ville est située à 20 kilomètres de Toulouse, dans une plaine sans caractère, dépourvue d'ombrages, sur la rive gauche de la Garonne, au confluent de la Louge, qui forme une petite presqu'île polygonale, noyau primitif autour duquel se sont étendus les faubourgs modernes le long de la route des Pyrénées.

Muret est une vieille ville agricole qui a été, pendant plusieurs siècles, la capitale de fait du comté de Comminges et la résidence des seigneurs.

Un événement mémorable en a rendu le nom historique :

Pendant la guerre des Albigeois, la ville de Muret était entre les mains des barons de France, lorsque le roi Pierre d'Aragon, allié des méridionaux, vint y mettre le siége dans les premiers jours de septembre 1213. Le comte de Toulouse, averti de cette opération, réunit les milices communales et vint, avec les comtes de Foix et de Comminges, se réu-

nir à l'armée assiégeante. Le 11 septembre, Simon de Montfort, avec ses croisés, se jeta dans la place et repoussa un premier assaut; le lendemain, il sortit de Muret par la porte méridionale, la porte de Salles, caché derrière les masses d'arbres qui garnissaient les bords de la Louge; puis, par un brusque mouvement de conversion, il courut sur le camp des Albigeois, où l'épouvante fut extrême. Le comte de Foix et ses Catalans supportèrent le premier choc. Le roi d'Aragon combattit très-bravement de sa personne et se fit tuer. Sa mort décida de la victoire. Les comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix prirent la fuite. Les Toulousains, campés dans la plaine, près de l'embouchure de la Louge, furent balayés par la cavalerie féodale. Le plus grand massacre se fit dans la plaine de Joffrery, à 2 kilomètres au nord de Muret, entre le chemin de fer et la Garonne, à peu près vis-à-vis le promontoire de Saubens. Un grand nombre de fuyards furent noyés dans la rivière.

Guillaume de Puylaurens évalue à 15,000 hommes le nombre des Albigeois demeurés sur le champ de bataille. Pierre des Vaulx-de-Cernay élève ce chiffre à 20,000.

La surprise de Muret fut un fait décisif dans la croisade et précipita la défaite générale des méridionaux.

Des filatures de laine, des fabriques de grosses draperies, de faïence blanche et des tanneries sont aujourd'hui les principaux établissements industriels de Muret.

## MONTESQUIEU-VOLVESTRE.

Montesquieu-Volvestre, septième commune du département par le chiffre de sa population, qui s'élève à 4,119 habitant, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Muret, est situé à 53 kilomètres de Toulouse, dans la vallée de la Rize, sur la route de Toulouse à Saint-Girons. Ce petit centre agricole occupe un des territoires les plus fertiles du département.

## CINTEGABELLE.

Cintegabelle, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Muret, est la huitième commune de la Haute-Garonne (4,099 habitants). La ville est située sur la rive droite de l'Ariége, à 40 kilomètres de Toulouse, et reliée à la rive gauche par un ancien pont en brique à six arches, œuvre des états de Languedoc. L'église, surmontée d'une flèche aiguë, renferme l'orgue, l'autel, et quatre tableaux du peintre toulousain Despax, l'*Annonciation*, la *Présentation*, la *Visitation*, l'*Adoration des bergers*, qui proviennent de l'abbaye de Boulbonne, rebâtie au dix-huitième siécle dans le triangle verdoyant de Tramesaygues, au confluent de l'Ariége et de l'Hers.

La ville est dominée par un monticule aujourd'hui planté et couronné d'un calvaire, d'où l'œil embrasse un beau panorama de la vallée de l'Ariége, terminé à l'horizon par les

Pyrénées du pays de Foix. Ce mamelon isolé était autrefois l'assiette d'un château fortifié qui fut attaqué par les Anglais au commencement du quinzième siècle. En 1438, un de leurs aventuriers, Bernard de Béarn, s'y retrancha et en fit un quartier général d'où il ravageait impunément la contrée. Les états de la province furent obligés de racheter aux routiers leur conquête au prix de 2,000 écus d'or.

### MONTRÉJEAU.

Montréjeau, neuvième commune du département (3,686 habitants), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens, est situé à 103 kilomètres de Toulouse, à l'extrémité orientale des plateaux de Lannemezan, sur un belvédère naturel dominant le bassin de la Garonne, au-dessus du confluent de la Neste.

Le chemin de fer de Toulouse à Bayonne passe dans la plaine au bas de la ville.

Le nom de Montréjeau est une traduction gasconne du latin *mons regalis*, mont royal; dans tous les anciens documents français, la ville est appelée Montréal-de-Rivière.

Montréjeau participe, pendant la saison des eaux, du mouvement qui anime et transforme toute la ligne des Pyrénées. Le voisinage de l'Espagne en fait d'ailleurs un centre commercial important.

Le commerce y a principalement pour objet les grains, les bestiaux, les mulets, la pelle-

terie, les bois de construction; l'industrie, les bougies, les tricots, la tannerie.

### AUTERIVE.

Auterive, dixième commune du département (3,297 habitants), est située à 33 kilomètres de Toulouse, sur la rive droite de l'Ariége, et occupe une terrasse élevée qui domine d'environ 20 mètres le lit de la rivière.

Cette commune, se trouvant heureusement placée au débouché du Lauragais et du Lézadois, au milieu d'un territoire extrêmement fertile, est un centre très-actif de transactions agricoles. Les marchés et les foires d'Auterive sont en grande réputation dans le pays. Fabrique de draps pour l'habillement des troupes.

Auterive a été incendiée en 1211 par Simon de Montfort, pendant la campagne des croisés contre le comte de Foix, et prise en 1574 par les sieurs de Montagut et de Calmont, capitaines réformés, à l'époque des querelles religieuses.

Les territoires voisins d'Auterive conservent des traces de centres d'habitation antiques. Il y a été retrouvé à diverses époques des amphores en terre cuite, dont quelques-unes sont actuellement déposées au musée de Toulouse.

### BAGNÈRES-DE-LUCHON.

Bagnères-de-Luchon, qui, par sa population sédentaire (3,294 habitants), n'est que la on-

zième commune de la Haute-Garonne avec rang de chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Gaudens, est, en réalité, la métropole des Pyrénées centrales pendant toute la saison des eaux.

La prospérité de cette station thermale est toute récente. Les nombreux monuments votifs consacrés aux nymphes par les populations gallo-romaines, ont révélé sans doute une origine très-reculée; mais, pendant le moyen âge tout entier, l'exploitation des sources fut extrêmement réduite, les guerres fréquentes, le mauvais état des chemins et la désolation du pays écartant les malades. Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, les baigneurs n'y trouvaient qu'une misérable grange en planches et quelques cabanes pour se loger. Le bienfaiteur de la ville et de toute la vallée de Luchon a été M. d'Etigny, intendant de la généralité d'Auch. C'est lui qui, s'intéressant, en 1754, aux eaux de Luchon, en fit faire l'analyse par Bayen et Richard, traça la première route de Montréjeau à Luchon, celle de Luchon à Bigorre par le col de Peyresourde, et la belle avenue des bains, à laquelle il a laissé son nom.

Bagnères est située dans une vallée charmante, au confluent de la Pique et de l'Onne, à 135 kilomètres de Toulouse, entourée de sites célèbres (forêts, ports, lacs, cascades). Le nouvel établissement thermal a été commencé en 1848, et construit par MM. François et Chambert. C'est dans une des salles du palais des Thermes qu'est déposé le plan en relief

des Pyrénées de la Haute-Garonne, par M. Lézat, reproduction fidèle et minutieuse de la physionomie des montagnes.

L'établissement du chemin de fer pyrénéen, qui vient déposer aujourd'hui les voyageurs au pied des collines de Montréjeau, a considérablement augmenté la population étrangère de Luchon pendant la saison d'été. Cette colonie de baigneurs ne pourra que s'accroître encore lorsque l'embranchement, aujourd'hui concédé, de Montréjeau à Luchon, rattachera directement la riante vallée de la Pique au réseau des chemins de fer français.

## VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS.

Villefranche-de-Lauragais, chef-lieu d'arrondissement, n'est pourtant, par sa population, que la douzième commune de la Haute-Garonne (2,865 habitants). Elle est située à 36 kilomètres de Toulouse, au milieu d'un pays fertile, mais d'aspect monotone, et se compose d'une longue rue étalée au bord de la route de Toulouse à Narbonne.

Villefranche est un centre principalement agricole, dont l'origine remonte à la fin du treizième siècle. Elle doit sa fondation au comte Alphonse de France, frère de saint Louis, qui l'édifia dans le voisinage du bourg de Saint-Rome.

Villefranche a été prise et brûlée en 1357 par les Anglais, sous les ordres du prince de Galles, ainsi que les lieux voisins : Montgis-

card, Baziége, Avignonet, Mas-Saintes-Puelles.

Il se fait à Villefranche un très-grand commerce de céréales. Les principales manufactures sont des fabriques de toiles à voile, de bonneterie, de couvertures de laine, de poteries et des tanneries.

## POPULATION COMPARÉE DES COMMUNES.

Nous venons de passer en revue les communes les plus peuplées de la Haute-Garonne.

Pour donner une idée de l'importance relative actuelle des autres centres, nous croyons devoir les réunir en groupes d'après le chiffre de leur population.

La Haute-Garonne possède :

1° Une commune de 100,000 hab. Toulouse.

2° Deux communes de 5,000 : Villemur et Revel.

3° Cinq communes de 4,000 : Saint-Gaudens, Grenade, Muret, Montesquieu-Volvestre, Cintegabelle.

4° Trois communes de 3,000 : Montréjeau, Auterive, Bagnères-de-Luchon.

5° Une commune de 2,800 : Villefranche.

6° Deux communes de 2,600 : Cazères, Saint-Félix.

7° Deux communes de 2,500 : Caraman, Rieux.

8° Deux communes de 2,400 : Aspet, Carbonne.

9° Deux communes de 2,300 : Rieumes, Verfeil.

10° Trois communes de 2,100 : Fousseret, Fronton, L'Ile-en-Dodon.

11° Quatre communes de 2,000 : Boulogne, Calmont, Gaillac-Toulza, Sauveterre.

12° Une commune de 1800 : Martres-Tolosane.

13° Deux communes de 1700 : Auriac, Castelnau-d'Estretefons.

14° Cinq communes de 1600 : Baziége, Blagnac, Labarthe-de-Rivière, Lanta, Villeneuve-de-Rivière.

15° Sept communes de 1500 : Beaumont, Colomiers, Milhas-Razecuillié, Miramont, Montbrun, Saint-Lys, Sainte-Foy.

16° Six communes de 1400 : Aurignac, Cassagnabère-Tournas, Nailloux, Saint-Sulpice, Sengouagnet, Seyre.

17° Huit communes de 1300 : Estadens, Fos, Saint-Bertrand, Gourdan, Miremont, Montesquieu-de-Lauragais, Saleich, Valentine.

18° Six communes de 1200 : Bessières, Buzet, Merville, Montgiscard, Pointis-Inard, Saint-Léon.

19° Treize communes de 1100 : Aulon, Bérat, Bourg-Saint-Bernard, Gardouch, Le Lherm, Montastruc, Plaisance, Le Plan, Portet, Puymaurin, Saint-Béat, Saint-Martory, Saint-Plancard.

20° Treize communes de 1000 habitants : Cadours, Castanet, Cierp, Gibel, Larroque, Latrape, Launac, Melles, Montastruc-de-Salies, Noé, Pointis-de-Rivière, Saint-Jory, Soueich.

21° Onze communes de 900 habitants : Arbas, Boutx, Chein-Dessus, Cugnaux, Fougaron,

Longages, Montespan, Portet-d'Aspet, Roquefort, Saint-Julia, Venerque.

22° Vingt-quatre communes de 800 habitants : Alan, Balma, Bazus, Belbèze (Salies), Bouloc, Brignemont, Burgaud, Castelmaurou, Castéra, Cornebarrieu, Fabas, Fonsorbes, Franquevielle, Izaut-de-l'Hôtel, Lagardelle, Latoue, Lévignac, Marquefave, Mondavezan, Montjoire, Palaminy, Saint-Marcet, Villeneuve-de-Lécussan, Villenouvelle.

23° Vingt-neuf communes de 700 habitants : Aiguesvives, Auragne, Blajan, Boussan, Cardeilhac, Cassagne, Cier-de-Rivière, Couledoux, Cox, Escanecrabe, Esperce, Le Faget, Fontenilles, Juzet-d'Izaut, Labarthe-Inard, Labastide-Clermont, Lagarde, L'Union, Montbéraud, Montbernard, Paulhac, Ponlat-Taillebourg, Poucharramet, Saint-Bertrand, Saint-Elix, Saint-Frajou, Salies, Tournefeuille, Vacquiers.

24° Quarante et une communes de 600 habitants : Anan, Arguénos, Aussonne, Bordes, Caignac, Castagnac, Castillon-Saint-Martory, Caujac, Cuing, Daux, Drémil-Lafage, Eaunes, Figarol, Fourquevaux, Ganties, Gragnague, Gratens, Grépiac, Huos, Labastide-Beauvoir, Labroquère, Lestelle, Lodes, Loubens, Lussan, Mane, Marignac, Mondonville, Montaut, Montgeard, Montlaur, Péguilhan, Rouède, Saint-André, Saint-Christaud, Saint-Laurent, Saint-Michel, Saint-Pé-d'Ardet, Saint-Thomas, Le Vernet, Villaudric.

La population de toutes les autres communes de la Haute-Garonne n'atteint pas 600 habitants.

## VILLES ÉPISCOPALES.

Outre son chef-lieu, le département de la Haute-Garonne possède deux anciennes villes épiscopales : Saint-Bertrand-de-Comminges et Rieux. Par leur importance historique, ces deux villes méritent une courte notice particulière.

### SAINT-BERTRAND-DE-COMMINGES.

Saint-Bertrand est, après Toulouse, la ville antique la plus considérable de la Haute-Garonne. La fondation en est attribuée à Pompée, qui, au retour de sa campagne contre Sertorius, y aurait transporté de force les vagabondes populations ibériennes du versant méridional des Pyrénées, et les aurait contraintes à y vivre en corps de cité. Cette ville est désignée, dans les anciens itinéraires et dans les auteurs, sous le nom de *Lugdunum* ou *civitas Convenarum.* La ville occupe un mamelon isolé sur la rive gauche de la Garonne, dominant un bassin d'une admirable végétation. Tout autour, dans la plaine, le sol a donné, à diverses époques, d'innombrables vestiges d'architecture romaine, bas-reliefs, figures, inscriptions, mosaïques. Quelques-uns de ces monuments sont déposés dans le musée de Toulouse.

La cité de Comminges était reliée par trois principales voies aux cités de Toulouse, Dax

et Agen. Elle fut un des siéges épiscopaux les plus anciens de la Gaule.

En 584, un fils déshérité de Clotaire, proclamé roi d'Aquitaine, vint se fortifier dans Lugdunum pour échapper à Léowigilde, général de Gontran, roi d'Orléans, qui mit le siége devant la place. Le général gallo-romain Mummolus y commandait. Séduit par les émissaires du roi d'Orléans, il consentit à trahir son maître. Quelques officiers de haut rang persuadèrent à Gondebaud de se rendre, lui promettant la vie sauve. Le roi d'Aquitaine se laissa conduire à l'une des portes de la ville. Comme il s'avançait au bord de le plate-forme, le comte de Bourges, Ollon, le renversa; on lui cassa la tête d'un coup de pierre, puis on le précipita dans l'abime du haut du rocher de *Matacan*.

Le lendemain, la ville fut prise et incendiée; on égorgea tous les habitants, et, suivant l'expression de Grégoire de Tours, on ne laissa que la terre vide.

L'emplacement de cette ville, autrefois populeuse et florissante, demeura longtemps abandonné.

Au commencement du douzième siècle, l'évêque Bertrand de L'Isle-en-Jourdain, canonisé par le pape Clément V et vénéré sous le nom de saint Bertrand, voulut rétablir le siége épiscopal de Comminges et y ramena des habitants. La nouvelle cathédrale fut bâtie par un de ses successeurs, Bertrand de Got, plus tard pape sous le nom de Clément V. Elle a été richement

décorée de boiseries, au seizième siècle, par un autre évêque, Jean de Mauléon.

Depuis sa résurrection, la cité de Comminges n'a été, jusqu'à la Révolution de 1789, qu'une ville ecclésiastique, occupée par les chanoines du chapitre et par un petit nombre de familles. La suppression de l'évêché de Comminges, consommée lors de la nouvelle organisation diocésaine, a réduit encore le rôle de Saint-Bertrand. Grâce à son cloître et à sa cathédrale, peuplée de tombeaux et d'inscriptions, la vieille ville commingeoise est aujourd'hui un pèlerinage archéologique très-fréquenté par les baigneurs de Luchon.

## RIEUX.

Rieux occupe, dans la vallée de la Rize, à 47 kilomètres de Toulouse, une petite presqu'île verdoyante découpée par cette rivière. Une église à clocher octogone en pierre et brique, rappelant celui des Jacobins de Toulouse, un pont ogival à trois arches surmonté d'une chapelle, et une ancienne porte de ville, bâtie, en 1698, par M. de Bertier, en sont les seuls monuments.

L'évêché de Rieux a été érigé par le pape Jean XXII, en 1317, et le diocèse formé d'un démembrement du diocèse de Toulouse. Ce diocèse s'étendait du sud au nord entre Mauzac et la tour d'Ausseing, et de l'est à l'ouest, entre Saverdun-sur-l'Ariége et Le Puy-de-Tougès, dans la vallée du Touch.

Le siége épiscopal de Rieux a été occupé, entre autres prélats, par un des plus doctes érudits du seizième siècle, l'évêque Jean de Pins, issu d'une famille toulousaine. La nouvelle organisation diocésaine a supprimé l'évêché de Rieux. La ville avait obtenu le rang de chef-lieu de district lors de la formation du département. Elle n'est plus aujourd'hui qu'un chef-lieu de canton de 2,546 habitants.

## VILLES MAITRESSES.

Dans l'ancienne organisation provinciale, on désignait, sous le nom de *villes maîtresses*, les villes qui jouissaient du privilége de servir tour à tour de lieu de réunion aux assemblées diocésaines pour l'assiette de l'impôt, et d'envoyer des représentants aux états généraux de Languedoc. Ces villes étaient naturellement les plus importantes du pays.

Le département de la Haute-Garonne renferme vingt-deux villes maitresses qui ont appartenu aux diocèses de Toulouse, Montauban, Mirepoix, Lavaur, Rieux et Comminges. Nous en donnons ici la liste en ajoutant quelques notes aux noms des villes qui n'ont pas déjà figuré comme principales communes ou comme villes épiscopales.

1. *Toulouse* (envoyait annuellement aux états deux capitouls qui prenaient la tête de la bourgeoisie).

2. *Villefranche-de-Lauragais ;*

3. *Saint-Julia* (canton de Revel).

4. *Saint-Félix* (canton de Revel), siége d'une baronnie des états ;

5. *Montgiscard ;*

6. *Auriac* (canton de Caraman) ;

7. *Auterive ;*

8. *Montesquieu-de-Lauragais* (canton de Villefranche) ;

9. *Verfeil*, dans la temporalité ;

10. *Buzet*, sur le Tarn, château domanial des comtes de Toulouse, chef-lieu d'un ancien bailliage comprenant les lieux de Bazus, Bouloc, Garidech, Garrigues, Gémil, Lugan, Montastruc, Montjoire, Paulhac, Roqueserrière, Sénil;

11. *Miremont*, dernière ville maîtresse du diocèse de Toulouse ;

12. *Villemur*, au diocèse de Montauban.

13. *Cintegabelle*, ville maîtresse du diocèse de Mirepoix ;

14. *Revel*, ville maîtresse du diocèse de Lavaur ;

15. *Rieux ;*

16. *Saint-Sulpice-de-Lézat* (canton de Carbonne), ancienne dépendance de l'abbaye de Lézat ;

17. *Gaillac-Toulza* (canton de Cintegabelle);

18. *Montesquieu-Volvestre ;*

19. *Carbonne*, ancienne dépendance de l'abbaye de Bonnefont ;

20. *Le Fousseret*, autrefois entouré d'une forêt ou barthe royale ;

21. *Cazères*, sur la rive gauche de la Garonne, diocèse de Rieux ;

22. *Valentine*, dans la plaine de Rivière, au diocèse de Comminges.

Les états de Languedoc ayant été l'institution caractéristique de la province, nous croyons devoir en dire ici quelques mots.

Ces assemblées représentatives remontent aux époques les plus reculées; les anciens historiens de la province n'ont pas hésité à en retrouver la tradition dans les réunions générales ou *conventus* que mentionne une ordonnance de l'empereur Honorius.

Ces assemblées se réunissaient annuellement, presque toujours en hiver, parce qu'alors les armées ne couraient pas la campagne et le pays était plus tranquille. Elles avaient pour but le règlement des impôts et la délibération des principales affaires intéressant la province. construction de routes, protection de l'agriculture, de l'industrie. On y rédigeait un recueil de suppliques au roi et au gouverneur de la province, connu sous le nom de *cahiers de doléances,* qui était porté à destination par des commissaires choisis dans le sein des états. Ces cahiers de doléances ont été le type des *vœux* que rédigent aujourd'hui les conseils généraux de département.

L'assemblée des états de Languedoc se composait de trois éléments qui représentaient la société française dans son ancienne organisation :

Clergé, noblesse, tiers état.

*Clergé.* — Les représentants du clergé

étaient au nombre de vingt-trois, dont trois archevêques et vingt évêques :

L'archevêque de Narbonne, président-né; l'archevêque de Toulouse, l'archevêque d'Albi;

Les évêques d'Alais, Alet, Agde, Béziers, Carcassonne, Castres, Comminges, Lavaur, Lodève, Mende, Mirepoix, Montauban, Montpellier, Nîmes, Le Puy, Rieux, Saint-Papoul, Saint-Pons, Uzès, Viviers.

*Noblesse.* — Les représentants de la noblesse étaient les barons des états dont voici la liste :

Le comte d'Alais; le vicomte de Polignac; un des douze barons de Vivarais, chacun à son tour (Annonay, Aubenas, Boulogne, Brison, Chalançon, Crussol, Joyeuse, La Voulte, Montlaur, Saint-Remèze, Tournon, Vogué). — Un des huit barons de Gévaudan (Apchier, Florac, Le Roure, Le Tournel, Mercœur, Peyre, Saint-Alban, Sénaret). — Les barons d'Avéjan, Ambres, Aureville, Barjac, Bram, Caylus, Calvisson, Castelnau-de-Bonnefons, Castelnau-d'Estretefons, Castries, Florensac, Mirepoix, Murviel, Saint-Félix, Tornac, Villeneuve.

*Tiers état.* — Les représentants du tiers état étaient les députés des villes maîtresses des divers diocèses.

Le diocèse de Toulouse avait douze villes maîtresses qui appartiennent toutes à la Haute-Garonne, à l'exception de *Saint-Sulpice-de-la-Pointe* (Tarn), au confluent du Tarn et de l'Agout.

Le diocèse de Montpellier avait sept villes ; celui de Carcassonne, trois ; Nîmes, cinq ; Narbonne, vingt-quatre ; Albi, trois ; Castres, neuf ; Saint-Pons, sept ; Lavaur, cinq : Saint-Paul, Puylaurens, Revel, La Bruguière, Sorèze ; Montauban, trois : Villemur, Montech, Castelsarrasin.

Pour représenter l'autorité royale au milieu des intérêts provinciaux, le gouvernement déléguait un certain nombre de commissaires et un personnage de haut rang chargé de *tenir les états*.

Les députés du roi étaient généralement :

Le gouverneur de la province, le commandant en chef, les lieutenants généraux pour le roi dans le haut Languedoc, le bas Languedoc et les Cévennes ; l'intendant de la province et deux trésoriers de France.

La dernière assemblée des états généraux de Languedoc s'est séparée le 21 février 1789, et son dernier acte a été d'exprimer, par la bouche de son président, le vœu personnel des deux ordres de l'Eglise et de la noblesse « d'être associés à toutes les impositions de la province, tant royales que locales ; à quoi tous les membres du tiers état possesseurs de biens nobles et tous les officiers de la province adhérèrent unanimement et par acclamation. »

La belle *Histoire générale de Languedoc*, par les religieux bénédictins dom Vaissette et dom de Vic, a été publiée sous le patronage et aux frais des états, et tout ce qui s'est fait de

grand dans la province perpétue le souvenir de ces mémorables assemblées.

## BASTIDES.

On désigne sous le nom de bastides, *bastidæ*, des villes nouvelles fondées par divers seigneurs dans l'étendue de leurs terres, où les populations étaient attirées par l'attrait de plusieurs franchises et priviléges. Ces villes, qui étaient complétement improvisées au milieu de campagnes désertes ou sur l'emplacement d'anciens villages sans importance, étaient généralement construites d'après un plan régulier, avec place au centre et rues se coupant à angles droits. Les comtes et plus tard les sénéchaux de Toulouse ont beaucoup multiplié les fondations de cette nature, qui ont singulièrement contribué à modifier la physionomie du pays toulousain, où de vastes espaces étaient autrefois couverts de forêts et de bruyères. Ces créations devinrent même si fréquentes, au commencement du quatorzième siècle, par l'action des sénéchaux, que les anciennes villes, souvent grevées de lourdes charges et d'obligations féodales, se virent délaissées pour les villes neuves, et durent en porter plainte à l'autorité royale. Le roi Philippe VI, en 1344, interdit aux sénéchaux et aux seigneurs de fonder aucune bastide sans autorisation expresse.

Un grand nombre de communes de la Haute-Garonne doivent leur origine ou leur renaissance à ces établissements. Voici l'énuméra-

tion de celles dont l'histoire a conservé le souvenir :

*La Salvetat-Saint-Gilles, Labastide-Constance*, fondées par les comtes de la maison de Toulouse.

*Calmont, Carbonne, Esperce, Le Fousseret, Lavelanet, Layrac, Palaminy, Saint-Sulpice, Salles, Villefranche*, fondées par le comte Alphonse de France, frère de saint Louis.

*Montgaillard, Le Born, Villaudric, Gargas, Villariès, Bazus, Montastruc, Gémil, Bouloc*, sans date précise, mais antérieurement à la réunion du comté de Toulouse à la couronne, en 1271

*Grenade, Labastide-Beauvoir, Labastide-Clermont, Labastide-Paumès, Labastidette, Revel*, fondées par les sénéchaux de Toulouse et autres officiers des rois de France.

## COMMANDERIES.

On désigne sous le nom de commanderies les couvents à la fois religieux et militaires fondés par les Chevaliers de l'ordre du Temple et les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Les commanderies comprenaient un siége principal où se trouvaient l'église, le château fortifié, les bâtiments d'exploitation agricole et diverses dépendances, appelées *membres*, réparties sur plusieurs points du territoire, généralement dans le rayon du chef-lieu, et servant à faire valoir les terres dont le revenu était affecté à la commanderie.

## TEMPLIERS.

Cet ordre militaire, constitué vers 1118 à Jérusalem, fut d'abord consacré à défendre les pèlerins de la terre sainte et à tenir les chemins libres en guerroyant contre les infidèles. L'intérêt que leur entreprise avait excité dans tout le monde chrétien fut l'origine des largesses dont les maisons souveraines et féodales de l'Europe les comblèrent. Au treizième siècle, ils possédaient en Europe une multitude de riches établissements, dont le chiffre total a été évalué à neuf mille. On sait qu'ils furent détruits en 1312, à la suite d'un procès célèbre, et que leurs biens furent unis, en vertu d'une bulle pontificale, à ceux des Hospitaliers de Saint-Jean, leurs rivaux. Le roi Philippe le Bel retint les deux tiers des domaines confisqués pour frais de procès.

Les Templiers ont possédé plusieurs établissements dans le territoire actuel de la Haute-Garonne. Nous citerons principalement : le *Temple de Toulouse*, résidence d'un maître de la milice, situé presque vis-à-vis la maison de Saint-Jean, entre la rue de la Fonderie et le petit bras de la Garonne qui sépare la ville de l'île de Tounis; la *Cavalerie*, vieux château fortifié dans le faubourg Saint-Cyprien ; la maison de *Laramet,* couverte par les bois du même nom, qui existent encore près de Cugnaux; les domaines de *Fonsorbes*, de *Fontenilles*, de *Léguevin*, de *Larmont*, de *Montsaunès*, de

*Pibrac*, de *Saint-Clar*. Le souvenir de ces divers établissements a été conservé par les Hospitaliers qui en héritèrent.

### HOSPITALIERS.

Les Hospitaliers, dont la première institution remonte à 1099 et la fondation régulière à 1104, différaient complétement par leur principe du corps féodal et militaire des Templiers. Ce fut d'abord une association de pèlerins et de marchands ; plus tard l'institution se modifia, devint guerrière et imposa des obligations de noblesse. Les Hospitaliers ou Chevaliers de Saint-Jean ont été tour à tour établis à Jérusalem, Margat, Acre, à Limisson dans l'île de Chypre, jusqu'en 1310, depuis 1310 jusqu'à 1522 à Rhodes, où ils prirent le nom de *Chevaliers de Rhodes ;* en 1522 à Viterbe, en 1530 à Malte, qui leur fut donnée par Charles-Quint et dont l'Ordre a conservé le nom jusqu'à nos jours.

Les établissements des Chevaliers de Saint-Jean dans le territoire de la Haute-Garonne sont extrêmement nombreux. L'hôtel Saint-Jean, à Toulouse, contigu à l'église de la Dalbade, était le chef-lieu d'une province hospitalière, désignée sous le nom de grand prieuré de Toulouse.

C'est au grand prieuré que furent rattachés, au quatorzième siècle, les domaines confisqués sur les Templiers. Les dépendances immédiates, formant l'apanage particulier du grand

prieur de Toulouse s'appelaient les trois chambres prieurales de *Toulouse*, *Boudrac* et *Fronton*.

Les chefs-lieux de commanderie et la subordination relative des diverses dépendances ont plusieurs fois varié, et le détail de ces changements d'attributions nécessiterait des développements historiques qui ne peuvent trouver place dans ce travail; nous nous contenterons de mentionner les principaux établissements.

*Boudrac* (canton de Montréjeau), formait une des trois chambres prieurales du grand prieuré. Les Hospitaliers y possédaient près de l'église une tour carrée qui fut démolie pendant les guerres du seizième siècle. A cette commanderie se rattachaient les possessions de l'ordre de Saint-Jean dans les vallées de Luchon et d'Aure, les maisons de *Lourdes, Luz, Gèdre, Gavarnie*, et, dans les territoires plus voisins, celles d'*Agos, Cambernard*, *Cornebarrieu*, *Frouzins* et *Saint-Lys*.

*Burgaud* (canton de Grenade), commanderie connue par les titres dès l'année 1123. Les principales dépendances en étaient *Drudas, Escanecrabe*, *Pelleport, Saint-Michel*.

*Caignac* (canton de Nailloux), dans les plateaux du Lauragais. Cette ancienne commanderie (1136) absorba, au seizième siècle, ce qui survécut d'un autre établissement hospitalier de date très-reculée, situé dans la plaine de Boulbonne et connu sous le nom de *Saint-Jean-del-Tor*. Parmi les autres dépendances nous

signalerons *Canens*, *Cintegabelle*, *Gardouch*, *Monestrol*, *Montgeard*, *Montgiscard*, *Nailloux*, *Pinsaguel*, dans le département et hors du département : Audinac et Saverdun (Ariége), Guitalens (Tarn). L'église de Montgeard conserve encore sa haute tour carrée et quelques vestiges de fortifications.

*Fronton*, entre le Girou et le Tarn ; baronnie rattachée au grand prieuré de Toulouse, et dont les dépendances s'étalaient sur le versant du Tarn. Verlhaguet, Nohic, Magnanac, Orgueil, Reyniès. Le château seigneurial de l'Ordre, détruit pendant les guerres du seizième siècle, s'appelait la maison prieurale de Fronton. Au commandeur appartenait le droit de passage sur le Tarn depuis Labastide jusqu'à Villebrumier (Tarn-et-Garonne), sous l'obligation d'entretenir à Orgueil deux bateaux, la *nef* et le *bac*, pour les piétons et les charrettes.

*Garidech* (canton de Montastruc). Les revenus de cette commanderie étaient affectés à l'entretien d'un hôpital pour les pèlerins, fondé dans les anciens bâtiments du Temple à Toulouse. Principales dépendances : *Labarthe*, *Montastruc*, *Montpitol*.

*Montsaunès* (canton de Salies), rive droite de la Garonne ; très-ancien établissement des Templiers, qui donnèrent une charte à la commune le 5 avril 1288, passé plus tard aux Chevaliers de Saint-Jean. Les dépendances principales de la commanderie de Montsaunès étaient : *Arbon*, *Ausseing*, *Cassagne*, *Figarol*, *Laffitte-*

*Toupière*, *Marignac*, *Mazères*, *Palaminy*, *Saint-Cirac* près Saint-Julien, *Saint-Gaudens*, *Salles*, *Soueich*, *Valentine*; dans l'Ariége, Saverdun.

*Poucharramet* (canton de Rieumes), commanderie établie en 1102 par donation d'Aimery de Muret, confirmée, en 1168, par son fils, qui accorda aux Hospitaliers le labour de quatre paires de bœufs et les hommes et femmes de Poucharramet. En 1202, le comte Bernard de Comminges accorda aux Hospitaliers de Poucharramet le droit de pacage dans toutes les terres du comté. Cette maison a porté, pendant quelque temps, le nom de Poucharramet et d'Aure, parce que les fiefs des Pyrénées y avaient été réunis : *Bagnères de-Luchon* et *Juzet*.

*Renneville* (canton de Villefranche), commanderie connue par les titres dès l'année 1100. Les principales dépendances en étaient : *Avignonet*, *Fonsorbes*, *Gardouch*, *Marquefave*, *Nailloux*, *Saint-Sulpice-de-Lézat*, *Villefranche-de-Lauragais*, et, hors du département, Arfons (Tarn).

Quelques autres commanderies, situées hors de la Haute-Garonne, ont compté, parmi leurs dépendances, des lieux qui appartiennent à ce département. Nous citerons celles d'Argentins (Lot-et-Garonne), d'où relevaient *Agassac* et *Bachas*; de Raissac (Tarn), *Roqueserrière*, et de Douzens (Aude), *Montgeard*.

## ABBAYES, PRIEURÉS.

Quelques grandes abbayes ont existé dans le territoire de la Haute-Garonne. Comme elles ont exercé une influence assez considérable sur l'exploitation agricole, sur le tracé des chemins, sur la vie des populations, nous croyons devoir les signaler, en indiquant les paroisses qui en dépendaient, et dont ces établissements avaient la supériorité spirituelle.

*Abbaye de Saint-Sernin*, fondée dans le bourg de Toulouse, occupée par des chanoines de l'ordre de Saint-Augustin.

Paroisses dépendantes : *Labastide-Saint-Sernin, Blagnac, Bouloc, Bruguières, Castelginest, Colomiers, Croix-Daurade, Frouzins*, Grisolles, *La Lande, Mauremont, Montberon*, Pompignan, *Quint, Saint-Jory, Vacquiers*, au diocèse de Toulouse; *Layrac*, au diocèse de Montauban; *Lissac*, au diocèse de Rieux; *Mauvezin-Savès*, au diocèse de Lombez; et douze paroisses du diocèse de Pamiers dans la haute Ariége.

*Abbaye de la Capelle* (ordre de Prémontré), fondée en 1143 sur la rive gauche de la Garonne, en aval de Toulouse, dotée par les seigneurs de L'Isle-en-Jourdain, entièrement détruite en 1570.

*Abbaye de Bonnefont* (ordre de Citeaux), fondée, en 1136, par Flandrine de Montpezat et ses trois fils, dans le territoire de la commune d'Arnaud-Guilhem, enrichie par les comtes de

Comminges dont elle devint la sépulture. Paroisses dépendantes : *Carbonne*, *Plaisance*, *Arnaud-Guilhem*, *Beauchalot*, *Castillon*, *Aurignac*, *Fréchet*, *Lestelle*, *Proupiary*, *Sepx*, *Saint-Médard*.

*Abbaye de Boulbonne* (ordre de Citeaux), rebâtie en 1652 à la pointe de Tramesaygues, près Cintegabelle, au confluent de l'Ariége et de l'Hers, quatre-vingt-cinq ans après la destruction de la première abbaye dans la plaine de Mazères (Ariége). Cette maison était l'une des plus riches et des plus importantes du pays. Elle possédait un établissement à Toulouse dans la rue qui en a conservé le nom, ainsi qu'à Pamiers, Carcassonne, Saverdun ; etc., et des fiefs à *Montgaillard*, *Baziége*, *Villefranche*, *Villenouvelle*.

Des abbayes moins importantes étaient celles de Lumière-Dieu ou *Fabas*, abbaye de filles, Bénissons-Dieu ou *Nizors*, au diocèse de Comminges (paroisses de *Blajan*, *Boulogne* et *Lunax*) ; *Eaunes*, au diocèse de Toulouse ; *Longages*, *Lagrâce-Dieu*, au diocèse de Rieux.

Les principaux prieurés étaient ceux de *Pinel*, *Saint-Germier*, *Lyas*, *Miremont*, *Saint-Orens*, *Aiguesvives*, *Saint-Paul*.

---

# RICHESSES NATURELLES,

## AGRICULTURE, INDUSTRIE.

---

### RICHESSES MINÉRALES.

Par suite de la variété de constitution géologique, d'altitude et d'exposition, les richesses naturelles de la Haute-Garonne sont très-multiples. D'après les publications statistiques les plus récentes, le sol peut en être divisé comme il suit :

| | |
|---|---|
| Terrain sablonneux. . | 137,000 hectares. |
| Terrain argileux . . . | 110,000 |
| Craie ou calcaire . . . | 103,000 |
| Gravier. . . . . . . . | 75,000 |
| Sol de montagne . . . | 51,000 |
| Sol pierreux . . . . . | 45,000 |
| Landes ou bruyères. . | 33,000 |
| Riche terreau. . . . . | 3,000 |

Les cantons pyrénéens possèdent des richesses minérales dont quelques-unes d'une très-haute importance : roches, métaux, sources.

*Roches.* — Les principales roches des Pyrénées sont le granit, le marbre, le calcaire, les schistes feuilletés. L'exploitation des marbres y devient de plus en plus active.

Il faut placer en première ligne les marbres de Saint-Béat, dont le gisement est situé dans le flanc méridional de la montagne de Rie, par bancs épais de 0m30 à 5 mètres, sur une longueur de 100 mètres environ, donnant des blocs qui atteignent plus de 4 mètres de long. Le marbre de Saint-Béat est lamelleux, cristallin, présentant quelquefois une légère teinte grisâtre. Les carrières de Saint-Béat ont été exploitées dès l'époque romaine. Non-seulement un grand nombre de fragments antiques, découverts dans la région voisine, sont en marbre de Saint-Béat ; mais un monument votif, actuellement déposé dans le musée de Toulouse, apprend formellement que Quintus Julianus et Publicius Crescentinus taillèrent les premiers des colonnes de vingt pieds de long, dans les carrières de Saint-Béat, et en assurèrent l'exportation. L'exploitation de ce marbre avait continué, avec intermittences, pendant le dixième, le douzième et le treizième siècle : certains bas-reliefs romans incrustés dans les murs de l'église Saint-Sernin, de Toulouse sont en marbre de Saint-Béat. Les longues guerres du treizième et du quatorzième siècle interrompirent les travaux ; au seizième siècle on remit la main à l'œuvre, et quelques blocs descendirent la Garonne sur des radeaux. C'est ainsi que furent transportés les marbres consacrés par les capitouls à la construction de la fontaine Saint-Etienne. Louis XIV donna une impulsion très-vive à l'exploitation des marbres français ; la

montagne de Rie a fourni aux jardins de Versailles des escaliers et des bordures de bassin. Cependant, en dehors de ces royales magnificences, l'usage du marbre s'était peu répandu dans le pays. Un voyageur français, qui écrit en 1667, signale, comme une merveille, une cheminée de marbre dans un château de la vallée de Luchon. Depuis la Restauration, l'exploitation du marbre pyrénéen s'est beaucoup développée et l'emploi s'en vulgarise de plus en plus. Le marbre de Saint-Béat a été adopté par Bosio pour sa statue de Henri IV enfant, par David d'Angers pour la figure équestre du général Gobert, par Dantan pour les figures du palais de justice de Tarbes ; on l'a également employé à la colonnade de l'établissement thermal de Luchon.

Outre le marbre de Saint-Béat, qui est le plus beau et le plus connu, il existe encore du marbre blanc dans la Haute-Garonne, à Izaut, du marbre gris à *Sauveterre*, à *Gourdan*, à *Saint-Bertrand*, *Fougaron*, *Lége;* du marbre noir à *Sauveterre*, à *Saint-Bertrand*, à *Cier-de-Rivière;* du marbre rouge veiné de blanc à *Argut-Dessus*; du marbre griotte à *Cierp;* enfin du marbre nankin à *Mancioux*.

L'amélioration des routes et l'extension des chemins de fer ne pourront qu'accroître l'exploitation et l'exportation des marbres dans le Midi.

La Haute-Garonne n'a pas de belles carrières de pierre à bâtir; les régions de plaine en sont même entièrement dépourvues et n'ont que

des constructions de briques. Les pierres du pays, qui sont le plus souvent utilisées dans les constructions, sont celles de *Roquefort* et de *Cabardos.*

*Métaux.* — De nombreux métaux sont disséminés dans les montagnes de la Haute-Garonne ; mais aucun ne donne lieu à une exploitation importante.

Le minerai de fer, beaucoup moins riche que celui de l'Ariége, s'y exploite de la même manière, par la méthode catalane : c'est-à-dire que le fer est extrait directement du minerai dans des bas foyers de petites dimensions. Par suite du manque de capitaux, et de la dissémination des gisements métalliques, les hauts fournaux sont entièrement inconnus dans la contrée.

Diverses mines de plomb existent dans les vallées de *Saint-Béat,* à *Montauban,* près Bagnères-de-Luchon et à *Couledoux*, dans la vallée du Ger. On extrait annuellement à Bagnères-de-Luchon environ 1,200,000 kilogrammes de minerai brut qui donnent, étant cassés au sortir de la mine et réduits en morceaux uniformes, 75,400 kilogrammes de *schlick* ou minerai riche destiné à la calcination. Le résidu de cette opération préliminaire, ou minerai pauvre, est livré au commerce sous le nom d'*alquifoux,* et employé par les potiers à faire la couverte vernissée des vases de terre et de grès.

Quelques gisements de cuivre ont été signa-

lés à *Melles, Artigues, Esténos;* du plomb argentifère dans les vallées du Lys et de Larboust; du zinc à *Montauban* et dans la vallée du Lys; du cobalt à *Juzet-de-Luchon.*

*Sources.* — Les eaux minérales sont une des grandes richesses de la partie montagneuse du département. Elles attirent, depuis le commencement de l'été jusqu'à la fin de l'automne, une nombreuse population cosmopolite qui se distribue d'après ses goûts et ses besoins dans les diverses stations thermales.

La plus fréquentée de toutes est aujourd'hui celle de *Bagnères-de-Luchon.* On n'y compte pas moins de quarante-quatre sources dont trente-huit sulfureuses, une source saline froide et cinq sources ferrugineuses. Quelques-unes de ces sources atteignent une température de 57°, 58°, 68°.

La station d'*Encausse*, dans la vallée du Job, affluent du Ger, possède trois sources d'eau thermale saline dont la température s'élève à 22° ou 28°.

*Barbazan*, près Saint-Bertrand-de-Comminges, a trois sources d'eau thermale, saline et ferrugineuse; mais cet établissement est peu fréquenté.

## RICHESSES VÉGÉTALES, AGRICULTURE.

Le climat du département est tempéré, comme celui de tout le bassin de la Garonne; mais les extrêmes différences d'altitude qu'of-

frent les divers points du territoire y produisent nécessairement de grandes variétés dans la végétation. Tandis que les plantes de la zone tempérée croissent seules dans les vallées et les plaines de la partie basse, les solitudes sauvages des Pyrénées se prêtent à l'épanouissement d'une flore glaciale. Les arbres verts dominent dans les montagnes; dans la plaine, on rencontre surtout le chêne blanc et le chêne noir, l'orme, l'aune, le peuplier noir et le peuplier-tremble, diverses variétés de saule, le hêtre, le châtaignier commun.

Voici, d'après l'ordre de leur importance, les principales cultures de la Haute-Garonne ainsi qu'elles ont été reconnues par des travaux de statistique officielle :

Froment, 128,887 hectares; bois, 92,626 hectares; vignes, 52,000 hectares (dominent dans les arrondissements de Toulouse et de Muret); maïs, 51,000 hectares (Villefranche, Toulouse, Muret, Saint-Gaudens); prairies, 42,000 hectares, dont 24,181 dans l'arrondissement de Saint-Gaudens; landes et bruyères, 23,644 hectares; avoine, 16,858 hectares (domine dans l'arrondissement de Saint-Gaudens); pommes de terre, 10,780 hectares (Saint-Gaudens, Toulouse, Muret, Villefranche); légumes secs, 10,691 hectares (Toulouse, Villefranche, Muret, Saint-Gaudens); seigle, 9,312 hectares; méteil, 3,884 hectares (domine à Saint-Gaudens); lin, 2,717 hectares; châtaigneraies, 2,344 hectares (Saint-Gaudens); sarrasin, 2,127 hectares (Saint-Gaudens seulement);

jardins, 1329 hectares; graines oléagineuses, 611 hectares (Toulouse, Muret); légumes et racines, 559 hectares; chanvre, 219 hectares; betteraves, 14 hectares.

### INDUSTRIE.

La Haute-Garonne n'est pas un département industriel, et ne peut être caractérisée par aucun de ces produits spéciaux qui font la fortune et le renom de quelques départements français. Cependant l'heureuse situation de Toulouse au centre des transactions du sud-ouest, entre l'Océan, l'Espagne et la Méditerranée semblerait devoir en faire un entrepôt des plus importants.

D'après les dernières statistiques, le nombre total des industriels de la Haute-Garonne est de deux mille deux cent quatre-vingt-six occupant quatorze mille quatre cent treize ouvriers, sans y comprendre seize mille trois ouvriers employés dans les quatre établissements de l'Etat : poudrerie (poudre de guerre, de mine et de chasse), fonderie de canons, arsenal et manufacture de tabac. On évalue à 85,688,800 f. la valeur annuelle des produits de l'industrie privée.

Dans les quatre cantons de Toulouse, on a compté huit cents établissements qui se répartissent entre quatre-vingt-dix industries. Dans les autres cantons de l'arrondissement, on a signalé seize industries différentes, occupant huit cent quatorze ouvriers. La manipulation

des grains tient une place considérable parmi les usines à cause de la fertilité du terroir ; cent quatre-vingt-deux moulins à vent et vingt-cinq moulins à eau y sont employés. Les autres établissements principaux sont des fabriques de carrosserie, dont les produits sont très-recherchés dans tout le midi de la France, de terres cuites, de poterie, de bois scié, de papier, de toiles, de cire, etc.

L'arrondissement de Saint-Gaudens occupe le second rang dans le département. L'abondance et la rapidité des cours d'eau qui descendent les rampes des montagnes y a multiplié les usines en y offrant partout à l'industrie des forces motrices considérables qui ne laissent pas de place à la vapeur. L'arrondissement compte six cent un établissements occupant trois mille soixante et un ouvriers. Dans ce nombre, on a signalé deux cent quatre-vingt-neuf moulins à eau, quatre-vingt-dix-huit scieries de bois ou de marbre, quarante-huit filatures de laine ou fabriques de drap, quarante-cinq moulins à vent, quarante briqueteries, seize pressoirs à huile, treize moulins à foulon, neuf fours à chaux, neuf fours à plâtre, six tanneries, trois fabriques de faïence, une forge à la catalane, verrerie, etc.

L'arrondissement de Muret, plus agricole et moins favorisé sous le rapport des cours d'eau qui commencent à s'endormir dans la plaine, compte seulement trois cent huit établissements occupant mille quarante-deux ouvriers. Dans ce nombre, on a reconnu quatre-vingt-

quatorze moulins à vent, soixante et quinze moulins à eau, soixante et une tuileries, trente-deux pressoirs à huile, vingt-six poteries, huit fabriques de faïence, trois filatures de laine, deux fabriques de chandelles, une forge à la catalane, une scierie, une tannerie, une brasserie.

L'arrondissement de Villefranche est agricole par-dessus tout. La mouture des grains en est l'industrie principale et donne même aux campagnes du Lauragais une physionomie particulière, par la multitude des moulins à vent dont les bras s'agitent sur tous les coteaux. L'arrondissement compte trois cent cinquante et un établissements industriels, et dans ce nombre deux cent vingt-cinq moulins à vent, quarante-quatre fours à chaux, trente-huit tuileries, vingt-neuf moulins à blé, quatre fabriques de serge au métier, trois fabriques de bas, trois tissages de toile, une filature de laine, une blanchisserie de cire, une fabrique de chandelles.

On ne peut parler des industries de la Haute-Garonne et particulièrement du Lauragais sans en rappeler une qui fit pendant longtemps la prospérité de la contrée et qui n'existe plus aujourd'hui : c'est l'industrie du pastel, plante tinctoriale autrefois cultivée en grand dans tout le pays toulousain. Les anciennes reconnaissances mentionnent sur tous les points du territoire les *moulins pasteliers* qui servaient à l'exploitation de cette précieuse plante. Les grands marchands de Toulouse qui se sont enrichis par le commerce et qui ont fini par

former le noyau d'une aristocratie municipale, étaient des marchands de pastel (les Bernuy, par exemple, dont le Lycée de Toulouse occupe aujourd'hui la pittoresque habitation). Cette source de richesses a été tarie par la découverte et l'importation des bois de teinture d'Amérique.

---

# VOIES DE COMMUNICATION.

---

## 1. — Routes de terre.

Les voies de communication comprennent les routes de terre, les chemins de fer et les lignes de navigation. Chacun de ces trois réseaux demande quelques détails.

Les rivières traçant naturellement des chemins à travers les terres, c'est toujours en suivant les vallées que se sont faites les premières communications ; plus tard, des préoccupations stratégiques ont conduit à rechercher les lignes de faite qui commandent au loin le pays, mettent à l'abri des surprises et permettent d'éviter des travaux d'art trop considérables, ponts et remblais, comme il est nécessaire d'en édifier sur les rivières ou les combes quand on s'éloigne de la ligne de partage des eaux. Ces deux principes ont dirigé la création de toutes les routes qui, depuis les époques les plus anciennes, ont sillonné le territoire actuel de la Haute-Garonne.

Depuis des temps très-reculés et dont la date précise n'est point appréciable, Toulouse s'est trouvée au centre d'un système rayonnant de viabilité. Le cours de la Garonne traçait d'abord deux grandes lignes : l'une vers Agen et Bordeaux, l'autre vers les Pyrénées centrales et l'Ibérie ; la vallée de l'Ariége, débouchant à peu

de distance de Toulouse, conduisait par ses affluents, le grand Hers et la Vixiége, jusqu'à la haute vallée de l'Aude et aux établissements maritimes du Roussillon et de la Catalogne; les grandes prairies et les déclivités molles du vallon de l'Hers ouvraient une autre échappée vers le bassin de l'Aude et devaient recevoir le grand courant de civilisation étrangère apporté par les peuples du Levant sur les côtes de la Méditerranée. Dans les intervalles qui séparaient ces principales lignes, des bois immenses, couvrant les collines du Tarn et du Girou, de l'Hers et de l'Ariége, du Touch et de la Save, formaient une barrière impénétrable. La conquête romaine s'empara des anciennes lignes de transit, qu'elle trouva établies par les populations indigènes et par les colons étrangers, en les modifiant et les perfectionnant à son usage. L'étude des voies romaines de la contrée et surtout de leurs ramifications est loin d'être encore complète. Voici le sommaire des résultats obtenus.

La grande organisation des voies en Gaule date du gouvernement d'Auguste. Agrippa fit de Lyon le noyau de quatre artères principales qui allaient atteindre les points les plus éloignés du pays. Les voies de la Haute-Garonne se rattachent toutes à la grande ligne du sud-ouest, dirigée de Lyon à Dax par Valence, Orange, Avignon, Arles (vallée du Rhône), Nîmes, Narbonne, Carcassonne (vallée de l'Aude), Toulouse (vallée de la Garonne), Saint-Bertrand, Bigorre et Béarn. Divers

noyaux secondaires étaient disséminés le long de ce vaste tracé, émettant des branches vers tous les points importants.

D'après l'état actuel de la science, on a reconnu quatre voies dans les territoires de la Haute-Garonne.

1° *Ligne de Lyon à Dax*. Cette voie maîtresse, venant de Carcassonne, coupait, sur la limite du département, en un point non encore nettement déterminé, la ligne de partage des eaux entre le bassin de l'Aude et le bassin de la Garonne, et, ce qui était probablement identique, la frontière des territoires de Toulouse et de Carcassonne, *fines*, ralliait la vallée de l'Hers, qu'elle suivait jusqu'auprès de Toulouse, en passant par Baziége, *Badera*. Arrivée à Toulouse, la voie passait sur la rive gauche de la Garonne, qu'elle suivait en remontant vers les Pyrénées par Lavernose, *Verno Sole*, et les stations non sûrement identifiées de *Aquæ Siccæ* et *Calagorris*. Elle atteignait ensuite Saint-Bertrand-de-Comminges, *Lugdunum*, et sortait du département par la vallée de la Neste en se dirigeant vers Bigorre, *Vicus Aquensium*.

2° *Ligne de Toulouse à Cahors;* sortait de Toulouse par la porte du Nord, passant près de Saint-Rustice et de Pompignan, et se dirigeait vers les frontières des Tolosates, *fines*, sur les bords du Tarn, en amont de Montauban, pour atteindre Cos, *Cosa*, et Cahors, *Divona*.

3° *Ligne de Toulouse à Bordeaux par Auch;* se détachait de la grande ligne à Toulouse, pas-

sait sur la rive gauche de la Garonne, gravissait les plateaux du Touch, et courait à l'ouest par les stations *Ad Jovem* (une chapelle de Jupiter) et *Buconis*, Bouconne, dont la forêt a gardé le nom.

4° *Ligne de Saint-Bertrand à Agen.* Cette voie, qui passait par Auch et Lectoure, n'avait qu'un parcours très-insignifiant dans la Haute-Garonne; elle se dirigeait vers le nord par la vallée du Gers.

Longtemps après la chute de l'Empire, les chemins romains, plus ou moins bien entretenus au moyen des droits de leude et de péage des divers seigneurs féodaux, n'avaient pas cessé de servir à la circulation; encore aujourd'hui, sur beaucoup de points, les routes ne s'écartent guère de l'ancien tracé. La géographie de la contrée, pendant le moyen âge, est très-insuffisamment connue. Nous pouvons noter, comme observation générale, que les principales voies prirent alors le nom de *grand chemin français* ou d'*estrade, stratam franciscam;* l'ancienne ligne de Toulouse à Auch s'appelait, en 1191, *chemin de Saint-Jacques,* et constituait l'itinéraire des pèlerins. Nous retrouvons un *grand chemin français* passant par Garidech, et coupant les vallées de l'Hers et du Girou pour courir au Tarn et se diriger vers Albi. Quelques lignes portent aussi, dans les titres, des dénominations particulières: nous signalerons la *Moissagaise,* le *chemin Carmagnagués,* le *chemin Lantarois,* le *chemin Salinier*, de Fonsorbes à Grenade.

Pendant les derniers siècles de la monarchie, l'administration des états de Languedoc attacha une importance particulière à la perfection des routes. C'est de ce régime que datent les belles et larges avenues plantées d'arbres que l'on retrouve encore sur plusieurs points. Les routes furent classées pour la première fois, en Languedoc, en 1756. Les routes de première classe étaient entretenues aux frais de la province entière; celles de deuxième classe aux frais de la Sénéchaussée; celles de troisième classe aux frais des diocèses; celles de quatrième classe aux frais des communes. Cette organisation, comme on le voit, a servi de modèle au régime actuel des routes. Un des plus beaux travaux de voirie de l'ancienne administration est le tracé de la grande avenue et de l'étoile de Saint-Cyprien, avec ses trois routes dirigées sur Auch, Lombez et Muret.

Le département est aujourd'hui parcouru par sept *routes impériales,* trente et une *routes départementales*, trente-deux *chemins vicinaux de grande communication*, soixante-quatre *chemins d'intérêt commun* et trois mille huit cent quarante-sept *chemins de petite communication.*

Nous indiquons le tracé des principales lignes :

**1° De Paris à Toulouse et en Espagne** (route impériale n° 20, longueur dans le département, 70 kilomètres). Cette route, qui vient de Montauban, suit la rive droite de la Garonne jus-

qu'à Toulouse, courant en plaine au pied des coteaux de *Saint-Rustice* et de *Castelnau*, franchit l'Hers, passe à Saint-Jory, traverse, en longeant le canal latéral à la Garonne, la plaine caillouteuse aujourd'hui cultivée, désignée autrefois sous le nom de grande lande et qui servait de pacage communal aux habitants de Toulouse; borde le village de Lalande, construit au dix-huitième siècle, laisse à gauche les anciennes fourches patibulaires, à droite l'église des Minimes, traverse Toulouse, franchit la Garonne par le Pont de pierre, longe le Cours-Dillon et se dirige en plaine, par la rive gauche de la Garonne, jusqu'en amont du confluent de l'Ariége, repasse la Garonne à Pinsaguel, la Lèze près de Labarthe, suit à distance le cours de l'Ariége, vis-à-vis Venerque, Auterive et Cintegabelle, que dominent les collines du Lauragais, forme la corde de l'arc que décrit l'Ariége et se dirige, par la plaine caillouteuse de Saverdun, vers la haute Ariége par Foix, Tarascon et Ax.

La route de Paris en Espagne émet un rameau vers les plateaux du Girou et du Tarn (route départementale n° 4), de *Toulouse* à *Montauban*, par *Saint-Alban, Bouloc, Fronton*, Labastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne); un rameau vers le Tarn et le Tescou (route départementale n° 14), de *Toulouse* à *Salvagnac* par *Castelginest, Gratentour*, *Cépet*, *Villemur*, *Le Born*, Salvagnac (Tarn), et un troisième rameau dans la vallée de la Lèze, par *Labarthe* et *Saint-Sulpice* (route départementale n° 6).

**2° De Toulouse à Lyon par Albi** (route impériale n° 88, longueur dans le département, 27 kilomètres). Cette ligne, dirigée vers le nord-est, sort de Toulouse par le faubourg Matabiau, traverse le canal du Midi, gravit la côte de la Pujade, occupée par des redoutes espagnoles pendant la bataille du 10 août 1814, descend dans le vallon verdoyant de l'Hers, qu'elle passe à *Croix-Daurade*, village de plaisance créé au dix-huitième siècle comme La Lande, gravit les collines de *Saint-Jean* et de *Castelmaurou*, avec de beaux points de vue sur la plaine de Toulouse, descend dans la vallée du Girou, remonte les plateaux du Tarn par *Garidech*, passe à l'ouest de *Montastruc*, à *Gémil*, laissant à gauche la forêt de Buzet, et enfin descend rapidement dans la vallée du Tarn, qu'elle va franchir à Saint-Sulpice-de-la-Pointe (Tarn) pour se diriger sur Rabastens, Gaillac et Albi.

Cette ligne émet à *Monvert*, dans la vallée du Girou, un rameau sur *Verfeil* (route départementale n° 31), par *Gragnague* et *Bonrepos*; et en amont de Saint-Sulpice un rameau dans la vallée du Tarn vers Montauban (route départementale n° 16), par *Buzet*, *Bessières*, Orgueil et Labastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne).

**3° De Toulouse à Agde** (route impériale n° 112; longueur dans le département, 12 kilomètres). Cette ligne emprunte d'abord la route de Lyon jusqu'à la côte de la Pujade, dont elle suit le revers méridional avec un large point de vue

sur le champ de bataille de Toulouse, embrassant la haute ligne des redoutes du Calvinet, des Augustins, du Colombier, de la Sipière, théâtre du dernier et terrible combat, et les prairies de l'Hers par où la cavalerie du maréchal Beresford fila derrière les arbres pour tourner les lignes françaises et gagner le pont des Demoiselles; la route traverse ensuite le village de *Périole*, où campa une division anglaise, y passe l'Hers, puis la Ceillonne, gravit la côte de *Montrabe*, passe la Saune, gravit les collines ondulées de *Beaupuy, Lavalette*, *Paulel*, descend dans la vallée du Girou, qu'elle traverse au pied de la colline de Verfeil, aborde par lacets les plateaux élevés qui dominent l'Agout et redescend dans la vallée vers Lavaur (Tarn) pour se diriger sur Castres; de Toulouse à Verfeil, cette ligne offre d'agréables échappées de vue sur les collines boisées et les prairies de l'Hers, de la Ceillonne et du Girou.

Cette voie n'a qu'un rameau important déjà signalé (route départementale n° 31, de *Monvert à Verfeil*, par la vallée du Girou).

**4° De Toulouse à Narbonne** (route impériale n° 113; longueur dans le département, 43 kilomètres). Cette ligne sort de Toulouse par l'ancien faubourg du château Narbonnais, sous les ormes de l'allée Sainte-Agne, suit la vallée de l'Hers en longeant le canal du Midi et les collines du Lauragais, passant par *Ramonville*, *Castanet*, *Donneville*, *Montgiscard*, franchit

le canal près d'*Aiguesvives*, gagne *Baziége* et continue à courir vers le sud-est en passant par *Villenouvelle, Villefranche, Avignonet.* La route n° 113 s'écarte peu du tracé de l'ancienne voie romaine. C'est, selon toute vraisemblance, sur un point indéterminé de cette ligne que le duc de Toulouse, Eudes, en 721, arrêta la marche des Sarrasins, venant de Carcassonne et de Narbonne dans une grande bataille désignée par les écrivains orientaux sous le nom de *Balat-el-Choada*, chaussée des martyrs.

La route de Narbonne émet à gauche un premier rameau vers la vallée de l'Agout (route départementale n° 19, de *Baziége* à *Lavaur*), en coupant les vallons de la Marcassonne, de la Saune et de la Ceillonne, affluents de l'Hers et passant par *Labastide-Beauvoir, Varennes, Caragoudes, Caraman, Mascarville, Vendine;* un second rameau vers le bassin du Sor (route départementale n° 21, de *Villefranche* à *Revel*) par *Vallègue, Juzes* et *Saint-Félix;* un troisième rameau, à droite, vers l'Ariége (route départementale, n° 8, de *Villefranche* à *Auterive*), en passant le canal à *Gardouch*, coupant les massifs de collines de la Rize et de l'Ariége et passant par *Gardouch, Nailloux* et *Auterive.* L'armée anglaise, en 1814, ayant passé l'Ariége à Auterive, essaya de tourner Toulouse par cette route; mais le sol argileux, liant comme du mortier, avait été détrempé par des pluies, et une fois parvenus à Mauvezin, les canons et les lourdes voitures d'artillerie ne purent avancer davantage et durent battre en retraite

à grand'peine, pour opérer un long mouvement tournant sur la rive gauche de la Garonne et passer la rivière à Lespinasse, à 14 kilomètres en aval de Toulouse.

5° **De Toulouse à Bayonne** (route impériale n° 124; longueur dans le département, 19 kilomètres). Cette ligne, qui suit, comme direction générale, l'ancienne voie de Toulouse à Auch, franchit la Garonne au Pont de pierre, suit la grande avenue de Saint-Cyprien jusqu'à la *Patte-d'Oie*, dont elle forme la branche droite, passe le Touch à Saint-Martin après avoir longé le champ de manœuvre d'artillerie, court par les plateaux de Colomiers vers l'Aussonnelle, passe à Léguevin, côtoie la forêt de Bouconne et se jette dans la vallée de la Save par Pujaudran (Gers).

La route de Bayonne émet trois rameaux principaux : à gauche, un rameau suivant le bassin du Touch vers Lombez (route départementale n° 3, de *Toulouse* à *Bayonne* par *Lombez*), en passant par *Tournefeuille*, *Plaisance*, *Fonsorbes*, *Saint-Lys*, *Sainte-Foy*, *Bragayrac*; à droite, un rameau longeant la rive gauche de la Garonne par des terrasses élevées dominant des points de vue pittoresques sur les ramiers et les prairies (route départementale n° 13, de *Toulouse* à *Saint-Nicolas-de-la-Grave*, et passant à côté de l'ancien amphithéâtre gallo-romain, à *Saint-Michel-du-Touch*, sur un pont édifié par les états de Languedoc et décoré du blason de la province; à *Blagnac*,

*Beauzelle*, à *Seilh*, où elle franchit l'Aussonnelle, à *Grenade*, où elle franchit la Save. Cette ligne secondaire se bifurque elle-même pour jeter une branche vers le nord-ouest (route départementale nº 7, de *Toulouse* à *Lectoure*), en passant par *Cornebarrieu*, *Mondonville*, *Montégut*, traversant la Save à *Saint-Paul*, et courant à travers les plateaux du Margastaud, par *Bretx*, *Le Grès*, *Puységur*, *Cox*, *Ségueville*.

**6º De Toulouse à Bagnères-de-Luchon et en Espagne** (route impériale nº 125; longueur dans le département, 113 kilomètres). Cette ligne, la plus longue du département, était aussi la plus fréquentée, avant l'établissement des chemins de fer, au moins pendant la saison des eaux. Au sortir de Toulouse, elle suit, à gauche de la Garonne, le même tracé que la route de Foix, dont elle se sépare à Portet, non loin des anciennes limites de la Guyenne et du Languedoc; elle continue à longer la Garonne à distance, dominée sur l'autre rive par la ligne uniforme des collines du Lauragais, et traverse *Muret*, *Le Fauga*, *Noé*; de Noé à *Martres* elle trace à travers la plaine une longue ligne d'une rectitude inflexible, à peine accidentée par quelques ondulations de terrain, et laisse à droite le château de *Saint-Elix*; à partir de Martres, elle se rapproche de la Garonne, devenue plus sauvage et plus pittoresque, et regarde les premières assises des montagnes couvertes de bois; elle passe à *Boussens* et *Mancioux*, où la roche, couronnée par les

créneaux de *Montpezat*, se rapproche de la rivière et ne laisse qu'un étroit passage ; elle traverse Saint-Martory et se dégage au delà de *Lestelle* et *Beauchalot* en courant sur les plateaux de *Saint-Gaudens* et de *Montréjeau*, observatoire naturel des Pyrénées centrales ; au bas de Montréjeau elle franchit la Garonne pour courir au sud, la repasse à *Labroquère* sur un pont de marbre, longe la rive gauche, sur le territoire des Hautes-Pyrénées, rentre dans le département à *Esténos* et s'engage dans les gorges étroites de la Pique, qu'elle est condamnée, faute d'espace, à franchir plusieurs fois, à *Cierp, Signac, Burgalaïs, Salles,* s'étale au milieu des prairies et des avenues, dans le bassin de *Bagnères-de-Luchon*, et gravit enfin les cimes austères du port de Vénasque par la haute vallée de la Pique.

Cette grande ligne offre sur son parcours six noyaux principaux d'où se détachent des voies secondaires qui sillonnent toutes les vallées latérales du bassin supérieur de la Garonne : Muret, Carbonne, Martres, Saint-Gaudens, Montréjeau, Cierp.

De Muret partent deux rameaux, l'un à gauche, par les plateaux du Touch, de la Save et de la Gesse vers Boulogne (route départementale n° 24, de *Muret* à *Boulogne*), en passant par *Saint-Clar*, *Rieumes*, *Riolas, Castéra, Ciadoux, Saint-Pé-del-Bosc ;* l'autre à droite, vers l'Ariége et le Lauragais (route départementale n° 26, de *Muret* à *Auterive*), en coupant la vallée

de la Lèze, et passant au nord des bois d'*Eaunes* et à *Lagardelle*.

D'un point situé au nord de *Carbonne* se détache un rameau qui franchit la Garonne en vue du château de la Terrasse, et court par la vallée de la Rize (route départementale nº 5, de *Toulouse* à *Saint-Girons*), en passant par *Rieux, Montesquieu-Volvestre*, traversant les coteaux du Volp par *Lahitère*, et se dirigeant au sud vers Audinac. Ce rameau se dédouble à Rieux et envoie une ligne vers la Lèze (route départementale nº 25, de *Rieux* à *Saint-Ibars*), en passant par *Latrape* et *Castagnac*.

A Martres, la route de Luchon envoie un rameau au nord-ouest à travers les vallées de la Louge, de la Nère et de la Save (route départementale nº 23, de Boulogne à Martres), en passant par *Alan*, *Aurignac*, *Cassagnabère*, *Ciadoux*, *Saint-Pé-del-Bosc* et Boulogne.

Saint-Gaudens est le point de départ de trois lignes : 1º au nord, rive gauche de la Garonne, un rameau courant vers Lombez en coupant les hautes vallées de la Noue, de la Louge, de la Nère, et suivant la rive gauche de la Save (route départementale nº 28, de *Saint-Gaudens* à *Lombez*) ; cette ligne passe par *Saint-Lary*, *Montgaillard*, *Anan*, *L'Ile-en-Dodon ;* 2º au sud, rive droite de la Garonne, un rameau courant vers la vallée du Ger (route départementale nº 29, de *Saint-Gaudens* à *Aspet*), traversant la Garonne à Miramont et passant par *Rieucazé*, *Soueich*, *Aspet*, *Sengouagnet*. Au confluent du Ger et du ruisseau d'*Encausse* part une bran

che qui aboutit à cet établissement thermal (route n° 29 *bis*); 3° au sud, rive droite, un rameau traversant la plaine de Rivière (route départementale n° 9, de *Saint-Gaudens* à *Notre-Dame-du-Bazert*), passant par *Valentine, Martres-de-Rivière, près d'Ardiége*, et venant se réunir à la ligne maîtresse au point qui a conservé le nom d'un ancien sanctuaire du dieu Bæsert.

Montréjeau jette un rameau vers la vallée du Ger, en coupant la Save et la Gesse (route départementale n° 30, de *Montréjeau* à *Masseube*), et passant par *Pontat, Loudet, Saint-Plancard, Larroque, Blajan, Boulogne.*

Enfin, à *Cierp*, la route de Luchon jette un rameau vers l'Espagne par la vallée de la Garonne (route départementale n° 27, de *Cierp* en *Espagne*), en passant par *Gaud*, *Marignac*, *Saint-Béat, Arlos, Fos*, et le Pont du Roi, sur la frontière d'Aran.

**7° De Perpignan à Bayonne** (route impériale n° 117; longueur dans le département, 50 kilomètres). Cette ligne, qui vient des Pyrénées-Orientales par le pays de Sault, Bélesta, Foix et Saint-Girons, entre dans le département à *Lacave* par la vallée du Salat, dont elle suit la rive gauche; passe à *Mane*, se jette dans le plateau de *Montsaunès*, traverse la Garonne à *Saint-Martory*, en suit la rive gauche en confondant son tracé avec celui de la route de Luchon; passe à *Montréjeau*, et sort de la Haute-Garonne par le plateau de Lannemezan.

Cette ligne n'émet qu'un rameau important vers la haute vallée de la Garonne en coupant la vallée du Ger (route départementale nº 11, de *Saint-Martory* à *Saint-Béat*) : cette ligne part de *Montsaunès* et traverse *Aspet*, *Juzet-d'Izaut*, *Cazaunous*, *Antichan*, *Fronsac*, *Chaum* et *Saint-Béat*.

Tel est, dans ses linéaments principaux, l'ensemble du système de voirie de la Haute-Garonne. L'importance relative des diverses routes a été sensiblement modifiée par l'établissement des chemins de fer, les stations ayant créé des courants tout à fait nouveaux ; changements qui deviendront plus notables encore quand tout le réseau ferré sera construit.

## CHEMINS DE FER.

Le département de la Haute-Garonne est traversé par six lignes ou embranchements de chemins de fer, appartenant au réseau du Midi et au réseau d'Orléans : ligne de Bordeaux et Cette avec embranchement de Castelnaudary à Castres ; — ligne de Bayonne avec embranchements de Foix et de Saint-Girons ; — ligne de Toulouse à Lexos et Albi.

*Ligne de Bordeaux à Cette.* Cette voie ferrée, qui unit l'océan Atlantique à la Méditerranée, a été concédée d'abord le 21 juin 1846 ; les études en étaient terminées en 1848 ; mais les événements politiques et la crise financière arrêtèrent l'exécution des travaux. Une nouvelle concession, cette fois définitive, fut faite le

24 août 1852. Les travaux ont duré cinq ans.

Le samedi 30 août 1856 fut inaugurée avec grande pompe, à Toulouse, la section de *Toulouse* à *Valence-d Agen*, première voie de fer qui ait été livrée à la circulation dans la Haute-Garonne. Cette ligne mettait Toulouse en communication directe avec Bordeaux; les sections de Bordeaux à Valence-d'Agen étant déjà ouvertes depuis quelques mois.

Le 22 avril 1857 fut livrée la deuxième partie de la ligne comprise entre Toulouse et Cette. La ligne de Bordeaux à Cette suit d'abord, de Bordeaux à Toulouse, la vallée de la Garonne, avec un écart sur Montauban ; à partir de Toulouse elle s'engage dans la vallée de l'Hers, à peu de distance du canal du Midi; puis elle atteint la ligne de partage des eaux et descend par le bassin de l'Aude vers la Méditerranée. La longueur totale de la voie est de 476 kilomètres, dont 257 de Bordeaux à Toulouse, et 219 de Toulouse à Cette.

Les cantons de la Haute-Garonne traversés par la ligne de Bordeaux à Cette sont ceux de Fronton, Toulouse nord, centre, sud, Castanet, Montgiscard et Villefranche, dans lesquels on compte dix stations : *Castelnau*, *Saint-Jory*, *Lacourtensourt*, TOULOUSE, *Escalquens*, *Montlaur*, *Baziége*, *Villenouvelle*, *Villefranche*, *Avignonet*.

L'embranchement de Castelnaudary à Castres, concédé le 21 juillet 1856, traverse seulement l'extrémité est du département avec deux stations : *Saint-Félix* et *Revel*.

*Ligne de Bayonne, Foix et Saint-Girons.* La ligne principale, de Toulouse à Bayonne, n'est encore livrée que jusqu'à *Montréjeau* avec une longueur totale de 104 kilomètres. Cette voie, qui franchit la Garonne en amont de Toulouse au viaduc d'Empalot, suit constamment la vallée et s'élève d'une pente continue jusqu'aux plateaux de la Neste. Elle compte onze stations : TOULOUSE, *Portet-Saint-Simon, Muret, Longages, Carbonne, Saint-Julien, Cazères, Martres, Boussens, Saint-Martory, Saint-Gaudens, Montréjeau.*

L'embranchement de Foix se détache de Portet, franchit la Garonne à Pinsaguel, et suit la vallée de l'Ariége (rive gauche) avec cinq stations dans le département : *Pins-Justaret, Venerque-Le-Vernet, Miremont, Auterive, Cintegabelle.*

La ligne de Saint-Girons part de *Saint-Martory* et suit la vallée du Salat par *Mazères, Salies, Mane, Touille, His.*

*Ligne de Lexos et Albi*, concédée à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans, livrée à la circulation le 24 octobre 1864. Coupe les vallées de l'Hers, du Girou et du Tarn, avec quatre stations seulement dans la Haute-Garonne : TOULOUSE, *Montrabe, Gragnague, Montastruc.*

## LIGNES DE NAVIGATION.

Les lignes de navigation du département comprennent les rivières déjà signalées (Ga-

ronne, Salat, Ariége, Tarn), et les canaux (canal du Midi ou de Languedoc, canal Latéral à la Garonne).

*Garonne :* le développement du cours navigable de la Garonne dans le département est de 112,003 mètres, dont 78,705 navigables seulement à la descente. Le fleuve est flottable depuis la frontière d'Espagne jusqu'à Roquefort, à l'embouchure du Salat. La pente est de 1m900 par kilomètre du confluent du Salat au confluent de l'Ariége, de 1 mètre par kilomètre du confluent de l'Ariége à Toulouse, et de 0m7470 de Toulouse au confluent du Tarn. La navigation de la Garonne, en amont de Toulouse, rendue très-difficile et très-chanceuse par le régime des eaux, par le grand nombre des pertuis, par le mauvais état des chemins de halage, est de plus en plus abandonnée, depuis l'établissement des chemins de fer, après avoir été autrefois très-active. Les principaux objets de cette navigation, entre Roquefort et Toulouse, sont les bois de construction et de chauffage, qui descendent par trains ou radeaux menés à la rame; la chaux et le plâtre, les pierres de taille, les briques, le sable, les galets destinés aux constructions et au pavage. Avec les eaux les plus favorables, une barque vient du Salat à Toulouse en six ou sept heures; elle en met douze par les basses eaux. En aval de Toulouse, les moyens de traction sont les bœufs et les chevaux.

*Ariége :* le développement du cours navigable de l'Ariége dans le département est de 30

kilomètres, du sud au nord, depuis *Cintegabelle* jusqu'à *Pinsaguel*. Les principales marchandises transportées par l'Ariége sont les bois de construction et de chauffage des montagnes et les fers des mines de Viedessos.

La navigation du *Salat* (17,453 mètres dans le département) est sans importance.

Le *Tarn* est navigable dans toute la partie de son cours qui appartient à la Haute-Garonne, sur une longueur de 21,034 mètres.

*Canal du Midi :* ce canal, désigné anciennement sous le nom de *canal royal des Deux-Mers* et de *canal de Languedoc*, établit une communication entre l'Atlantique et la Méditerranée. Il a été construit par Riquet, sous le ministère de Colbert, de 1666 à 1681, et avait été projeté antérieurement par François Ier et par Henri IV. Les eaux d'alimentation du canal du Midi proviennent de la montagne Noire, sur la limite des départements de l'Aude, de la Haute-Garonne et du Tarn; elles sont recueillies dans les réservoirs de Lampy et de Saint-Féréol, et conduites au bief de partage de Naurouse, qui occupe le sommet entre les deux versants. La partie du canal comprise dans la Haute-Garonne appartient tout entière au versant de l'Atlantique; elle est orientée du sud au nord-ouest, sur une longueur de 50,620 mètres, descendant la vallée de l'Hers, et passant près *Renneville, Gardouch, Vieillevigne, Montesquieu, Montgiscard, Castanet, Ramonville ;* le canal contourne Toulouse par l'est et le nord et revient se décharger dans la Garonne,

en aval de Toulouse, aux *Ponts-Jumeaux*. Un bas-relief en marbre blanc, exécuté par le sculpteur toulousain Lucas, y represente, en style mythologique, l'union des deux mers présidée par la ville de Toulouse.

*Canal Latéral à la Garonne* : ce canal, destiné à compléter celui du Midi en suppléant à l'insuffisance de la navigation fluviale par la Garonne, a été projeté en 1828, concédé en 1832 et 1835, exécuté de 1838 à 1855 aux frais de l'Etat. Il est alimenté à Toulouse par les eaux de la Garonne qu'y amène le canal Saint-Pierre et par celles qu'il reçoit directement au bassin de l'Embouchure, où il se raccorde au canal du Midi. La longueur du canal dans la Haute-Garonne est de 31,705 mètres. Il ne cesse pas d'y suivre la rive droite de la Garonne à une faible distance du chemin de fer, passant par *Lespinasse*, *Saint-Jory*, *Saint-Rustice*.

Le canal de *Saint-Martory*, qui s'exécute en ce moment, avait été projeté d'abord comme canal de navigation et d'irrigation à la fois. On s'est décidé à n'en faire qu'une ligne d'irrigation, destinée à fertiliser les plaines ardentes de la rive gauche de la Garonne.

# PRINCIPAUX MONUMENTS.

## PÉRIODE CELTIQUE.

Les principaux monuments de la Haute-Garonne que l'on croit pouvoir rattacher à la période celtique, sont les monticules artificiels échelonnés sur les hauteurs au bord de la Garonne ou de l'Ariége et généralement désignés sous les noms de *Castella* ou de *Castera*. On a reconnu des travaux de ce genre à *Pouvourville* (Cruzel), à *Vieille-Toulouse* (Castella), à *Clermont*, près Venerque, à *Goyrans* (Castel-Lordas), à *Polastron*. Des armes très-primitives, en silex taillé, ont été découvertes sur divers points du territoire, et particulièrement au vallon de l'Infernet près Clermont. Les haches en pierre ou *celtæ* se retrouvent aussi très-fréquemment. Enfin les champs de *Vieille-Toulouse* ont donné en abondance des monnaies celtiques attribuées aux Volkes Tectosages, et des trouvailles de même nature, mais infiniment moins considérables ont été faites à *Lagardelle*, à *Pinsaguel*, dans les roches de l'Ariége, à *Auterive*, et dans le lit de la Save.

## PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

TOULOUSE, fragments de marbres sculptés provenant du château Narbonnais, découverts dans le lit de la Garonne, à la chaussée du Basacle, à la chapelle Sainte-Anne, aux remparts,

et sur quelques autres points de la ville ; inscriptions antiques au faubourg Saint-Michel.

*Saint-Michel-du-Touch*, près Toulouse, amphithéâtre ; inscription de Sextus Julius.

*Saint-Rustice*, grande mosaïque à figures représentant des divinités marines.

*Martres-Tolosanes*, le plus riche dépôt d'antiquités romaines du territoire toulousain ; fouilles de 1669, 1709, 1760, 1826 et 1828 ; vestiges d'édifices considérables ; inscriptions funéraires ; fragments d'architecture ; série de bas-reliefs représentant les travaux d'Hercule (Géryon, l'hydre de Lerne, le sanglier d'Erymanthe, les étables d'Augias, les oiseaux du lac Stymphale, l'amazone Hippolyte, les chevaux de Diomède, le taureau de Crète, le jardin des Hespérides) ; Sérapis, Minerve, Ammon, Cybèle ; masques comiques et bachiques ; figure colossale d'Isis, statuettes d'Esculape, Hygie, Diane ; têtes de déesses, dont une est surtout d'une grande beauté ; série considérable d'images impériales en marbre : Auguste, Trajan, Adrien, Antonin, Marc-Aurèle, Annius Verus, Lucius Verus, Commode, Didius Julianus, Septime Sévère, Caracalla, Géta, Alexandre Sévère, Pupien, Philippe, Gallien, et nombreux portraits d'hommes inconnus.

*Marignac-las-Peyres*, autel de la déesse Labe.

*Boussens*, inscription tumulaire de Silvanus.

*Montespan*, autel des Six-Arbres déifiés.

*Valentine*, souvenirs locaux d'un grand développement de civilisation antique ; mosaïque gallo-romaine provenant d'une riche villa ;

inscription métrique du gallo-romain Nymfius.

*Ardiége*, cippe votif de Diane ; série de monuments relatifs au culte du dieu Leherenn, sorte de Mars local ; signature du sculpteur marbrier Vennonus Verus ; fragments paraissant provenir d'un sanctuaire du dieu.

*Cier-de-Rivière*, épitaphe d'Andosten.

*Huos*, autels des dieux Baicorix et Bæsert.

*Labroquère*, autels de la mère des dieux et d'Apollon.

*Saint-Bertrand-de-Comminges*, inscriptions antiques enchassées dans les murs de l'église Notre-Dame, de l'église Saint-Just de Valcabrère ; vestiges d'amphithéâtre et de remparts ; grands fragments d'architecture romaine, figurant des trophées d'armes ; cippes votifs consacrés à Jupiter, à Hercule, à Mercure, au dieu Edelat.

*Galié*, *Bagiry*, *Esténos*, *Cierp*, *Saint-Béat*, *Marignac*, autels de diverses divinités pyrénéennes ; monument commémoratif des premières exploitations considérables du marbre de Saint-Béat.

*Géry*, *Ladivert*, *Boutx*, *Melles*, *Saint-Lizier*, *Arbas*, divers marbres inscrits et sculptés appartenant aux cultes locaux.

*Bagnères-de-Luchon*, vestiges des thermes antiques ; autels du dieu Lixon, monuments consacrés aux nymphes des sources ; inscriptions tumulaires ou votives de baigneurs étrangers, et entre autres de la ségusiave Cassia Touta, venue du confluent de la Saône et du Rhône.

*Garin*, monument du dieu Iscittus.

*Cathervielle*, *Saint-Paul*, *Mayrègne*, *Bourg-d'Oueil*, urnes et stèles.

*Aulon*, monument du dieu Abellion.

*Castelnau-de-Picampeau*, autel de Lahe.

*Lunax*, autel d'Isis.

*Daux*, nombreux fragments de corniches en marbre blanc et en marbre rouge ; revêtements en jaspe vert et marbres multicolores.

## PÉRIODE ROMANE.

Cette période, où l'art architectural est une modification de l'art romain mêlée d'anciens éléments locaux et d'influences orientales, est la plus riche dans le pays. Elle y a donné un type imposant, de très-grande dimension : l'église abbatiale *Saint-Sernin* de Toulouse, vaste édifice à cinq nefs, construit en brique et pierre, dont l'abside, formée d'un groupe de chapelles rayonnantes et dominée par une belle tour, est la partie la plus caractéristique. Les traditions de l'art roman, très-développé pendant l'époque féodale, étaient si profondément enracinées dans la région, qu'elle s'est montrée longtemps rebelle à l'art ogival. On peut citer, parmi les principales églises romanes du pays, celles de *Venerque*, de *Valcabrère*, édifice à trois nefs construit avec des fragments antiques, d'*Antichan*, d'*Oo*, de *Cazaux*, de *Saint-Aventin*, et un assez grand nombre de petits sanctuaires oubliés dans les vallons les plus retirés des contre-forts pyrénéens.

## PÉRIODE FRANÇAISE.

L'art ogival est peu brillamment représenté dans le département. La vaste église des *Jacobins* de Toulouse en est le spécimen le plus intéressant par la hardiesse de ses piliers et de ses voûtes et la distribution originale de l'édifice en deux nefs. Mais la construction, étant tout entière en briques, n'a pu permettre ces efflorescences de sculptures qui font la richesse des cathédrales du pays français. Le même motif a fait adopter pour le clocher des Jacobins un style particulier de fenêtres terminées en triangle, forme plus aisément réalisable de l'ogive qui se retrouve aussi à *Saint-Sernin* et dans les églises de *Rieux*, de *Daux*, etc. Citons encore, parmi les églises gothiques du département, celle de *Saint-Bertrand-de-Comminges,* qui est tout un musée de sculptures sur bois et d'inscriptions, et celles de *Muret*, de *Martres-Tolosanes*, etc. Du reste, la plupart des édifices du pays ayant plus ou moins souffert pendant les longues guerres qui désolèrent le territoire, ont été repris et restaurés à diverses époques.

Le seizième siècle a édifié à Toulouse plusieurs beaux hôtels et le château de *Saint-Elix.* Le dix-septième y est à peine représenté. Le dix-huitième a construit l'*hôtel de ville* de Toulouse et l'église de la *Daurade*. Enfin le dix-neuvième y a semé plusieurs édifices de style très-divers dont les plus importants sont l'asile des aliénés de *Braqueville*, l'*église* et le *Palais des Thermes* de Bagnères-de-Luchon.

# NOTICE BIOGRAPHIQUE.

## HOMMES POLITIQUES.

*Guillaume de Nogaret*, né à Saint-Félix-de-Caraman, mort à Paris en 1314, un des légistes les plus célèbres du roi Philippe le Bel. Il avait fait ses études à Toulouse, et il commença par professer le droit à Montpellier, puis devint juge-mage à Nimes. Le roi de France, qui le nomma son chancelier, l'anoblit et lui donna la terre de Massillargues, l'envoya comme ambassadeur extraordinaire à Anagni, auprès du pape Beniface VIII, négociation devenue historique par les violences des envoyés français.

*Guy du Faur de Pibrac*, né à Toulouse en 1519, mort à Paris le 17 mai 1584 ; écrivain et diplomate ; fit ses études à Toulouse, à Paris et à Padoue, fut tour à tour conseiller au parlement et juge-mage à Toulouse, ambassadeur du roi Charles IX en 1562 au concile de Trente, avocat général au parlement de Paris en 1565, conseiller d'Etat en 1570, attaché au duc d'Anjou, roi de Pologne en 1573, chancelier de la reine Marguerite de Navarre. Il a publié divers ouvrages politiques, et ses fameux *Quatrains*, au nombre de cent vingt-six, recueil de maximes morales rimées qui ont eu un grand nombre d'éditions depuis 1574 et qui furent traduits en latin, en grec, en allemand.

*Jean-Etienne Durant*, plus connu sous le nom de Duranti, fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, avocat général et plus tard premier président à la même cour, joua un rôle considérable pendant les périodes agitées du seizième siècle, fut assassiné par les ligueurs de Toulouse, le 10 février 1589, à cause de son dévouement au roi Henri III, et enseveli dans le portrait de ce prince.

*Jacques-Antoine-Marie de Cazalès*, né à Grenade en 1752, mort en 1805, membre de l'Assemblée nationale. Il était fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, et commença par être officier de dragons. Envoyé à Paris en 1789 comme député de la noblesse de Rivière-Verdun, il y révéla d'éminentes qualités d'orateur. Il s'opposa au projet de fusion des trois ordres de l'assemblée, d'où il se retira pour y reprendre place malgré lui jusqu'à l'arrestation de Louis XVI. Il passa alors en Allemagne et ne rentra définitivement en France qu'en 1801. Il a publié une *Défense de Louis XVI*.

*Jean-Baptiste-Jérôme de Villèle*, né à Toulouse le 14 août 1773 ; servit d'abord comme officier de marine, devint colon à l'île Bourbon, fut conseiller général de la Haute-Garonne sous l'Empire, maire provisoire de Toulouse en 1815, député du département ; ministre des finances en 1810 et président du conseil des ministres en 1822 ; apporta dans l'administration des finances une activité infatigable, et un esprit lucide et pratique ; il a vécu dans la retraite depuis 1830.

*Armand Marrast*, né le 5 juin 1801 à Saint-Gaudens, mort le 10 mars 1852 ; fit ses premières études à Saint-Gaudens et fut professeur au collége Saint-Sever, puis se fixa à Paris, où il acquit un rang honorable comme publiciste. Il a été tour à tour membre du gouvernement provisoire en 1848, maire de Paris la la même année, député de la Seine, président de l'assemblée constituante ; il rentra dans la vie privée en 1849.

HOMMES DE GUERRE.

*Antoine Deville*, né à Toulouse en 1596, mort en 1656 ou 1657 ; ingénieur militaire d'abord au service du duc de Savoie puis à celui du roi Louis XIII ; dirigea les opérations du génie en Picardie et en Artois, fortifia les villes nouvellement cédées à la France ; a publié divers travaux sur les fortifications et sur les mines, ainsi que les siéges de Corbie, de Landrecies, de Hesdin.

*Dominique-Catherine de Pérignon*, maréchal de France ; né à Grenade le 31 mai 1754, mort le 25 décembre 1818 ; officier aux grenadiers de Guyenne, député à l'assemblée législative en 1791, chef d'une légion des Pyrénées. formée dans la Haute-Garonne, qui repoussa les Espagnols à la frontière ; commanda une division sous Dugommier en 1794, prit Figuères et Roses, fut envoyé comme ambassadeur auprès du roi d'Espagne ; puis, comme général en Italie ; sénateur en 1804, maréchal, comte, gouverneur de Parme et Plaisance,

commandant en chef à Naples, pair de France et marquis sous la Restauration.

*Louis-Marie Caffarelli du Falga*, né au Falga le 13 février 1756, mortellement blessé le 9 avril 1797 à Saint-Jean-d'Acre ; fit ses études à Sorèze ; fut officier du génie à l'armée du Rhin et fit la campagne d'Égypte.

*Jean-Antoine Verdier*, né à Toulouse le 2 mai 1767, mort le 30 mai 1839 ; officier au régiment de la Fère ; aide de camp d'Augereau, général de brigade en Italie et en Egypte, gouverneur de Damiette ; général de division en Italie, en Autriche, à Naples, en Allemagne, en Espagne (Saragosse), en Russie.

*François Roguet*, né à Toulouse le 12 septembre 1770, mort en 1846 ; soldat à dix-neuf ans, chef de bataillon à l'armée d'Italie ; a commandé la 33e demi-brigade ; campagnes d'Autriche, de Tyrol, de Prusse, de Russie, de France ; Ligny et Waterloo. Le roi Louis-Philippe le nomma pair de France.

*Pierre Pelleport*, né à Montréjeau le 26 octobre 1773, mort à Bordeaux le 15 décembre 1856 ; fit les campagnes des Pyrénées orientales, d'Italie, d'Egypte, d'Allemagne ; fut gouverneur de Rotterdam ; suivit la grande armée en Russie et prit part à la campagne de France. Il fut nommé, en 1822, inspecteur général d'infanterie et vicomte ; guerre d'Espagne en 1823 ; pair de France en 1841. Les *Souvenirs militaires et intimes du général vicomte de Pelleport* ont été publiés par sa famille.

*Jean-Jacques-Germain Pelet*, né à Toulouse

le 15 juillet 1779, mort le 10 décembre 1858; volontaire dans un bataillon de la Haute-Garonne, puis ingénieur géographe en Italie; leva les plans des campagnes de 1796 et 1797; bataille d'Austerlitz, passage du Danube, retraite de Russie, campagne de France; commanda à Waterloo le 2e régiment de chasseurs à pied de la vieille garde; directeur du dépôt de la guerre; a fait entreprendre la carte de France dressée par les officiers d'état major; député de Toulouse, pair de France en 1837, membre de l'assemblée législative en 1850, du sénat en 1852, de l'Institut en 1855. A publié les *Mémoires de la guerre de 1809.*

## SAVANTS.

*Jacques Cujas* (Cujaux), né à Toulouse en 1520, mort à Bourges le 4 octobre 1590; élève d'Arnoul Ferrier; fut d'abord professeur de droit à Cahors, puis à Bourges, à Valence, à Turin, à Paris et enfin à Bourges. Cujas a pris place à la tête des commentateurs du droit romain. Il a publié une partie du code Théodosien, un commentaire sur les livres des fiefs et sur les Décrétales, et rédigé des sommaires sur le Digeste qui résument, sous une forme claire et condensée, toute la doctrine du droit romain. Il fut nommé conseiller honoraire au parlement de Grenoble en 1574.

*Roch-Ambroise Sicard*, né le 20 septembre 1742, au Fousseret, mort à Paris le 10 mai 1822; entra d'abord dans les ordres, devint élève de l'abbé de l'Epée, et reçut, en 1786, la

direction de l'école des sourds-muets de Bordeaux; en 1790 il dirigea le grand établissement central de Paris, devint professeur de grammaire à l'Ecole normale en 1795, et membre de l'Institut en 1796. Il a considérablement développé la méthode de l'abbé de l'Epée et publié des ouvrages de grammaire.

*Philippe Picot de Lapeyrouse*, né à Toulouse le 20 octobre 1744, mort le 18 octobre 1818; fut en 1768 avocat général près la chambre des eaux et forêts de Toulouse, se retira dans les Pyrénées en 1771, à la suite de la révolution judiciaire du chancelier Maupeou, et s'y occupa d'histoire naturelle; rédigea en 1789 les cahiers de la noblesse de la Sénéchaussée de Toulouse, fut nommé inspecteur des mines, professeur d'histoire naturelle à l'école centrale de la Haute-Garonne, et maire de Toulouse de 1800 à 1806. Il a publié une *Histoire abrégée des plantes des Pyrénées*.

*Jean-Etienne-Dominique Esquirol*, né à Toulouse le 3 février 1772, mort le 12 décembre 1840; aliéniste célèbre; fit ses premières études à l'Esquille et au séminaire de Saint-Sulpice; officier de santé à l'armée des Pyrénées-Orientales, puis élève de Pinel, commença, sous la direction de ce maître, à s'occuper des questions d'aliénation mentale; fonda un établissement à Paris, puis un cours sur les maladies de l'esprit; inspecteur général de l'université en 1823, médecin en chef de la maison de Charenton; a publié en 1838 son *Traité des maladies mentales*, qui est devenu le guide de tous les

médecins aliénistes. De nombreux voyages en Italie, en Suisse, en France, en Hollande, en Allemagne, lui avaient permis de réunir les observations les plus complètes sur les infirmités de la raison et d'en enseigner le traitement le plus humain et le plus rationnel.

### ÉCRIVAINS.

*Pierre Bunel*, né à Toulouse en 1499, mort à Turin en 1586 ; un des latinistes les plus distingués de la Renaissance, publia des épîtres qui ont eu grand succès au seizième siècle.

*Guillaume Catel*, né à Toulouse en 1560, mort le 5 octobre 1626 ; fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, et conseiller lui-même à cette cour ; fit ses études au collége de l'Esquille puis à Paris. Il a composé deux ouvrages considérables, les premiers travaux sérieux qui aient été entrepris sur l'histoire du pays toulousain : *l'Histoire des comtes de Tolose*, publiée par lui en 1623, et les *Mémoires de l'histoire du Languedoc,* publiés après sa mort par son neveu en 1633. Catel avait apporté dans la discussion des faits une critique judicieuse dont ses successeurs n'ont pas toujours hérité.

*Pierre Goudelin*, né à Toulouse en 1579, mort le 16 septembre 1649 ; avocat au parlement ; publia diverses pièces poétiques et pastorales en patois languedocien, ancien idiome roman corrompu par l'orthographe et les habitudes de langage du français. Il vécut dans la société du comte de Caraman et du maréchal de Mont-

morency. Ses œuvres, publiées d'abord sous le titre de *Ramelet moundi* (petit rameau raymondin ou toulousain), et plus tard sous celui de *las Obras de Pierre Goudelin*, ont eu un grand nombre d'éditions.

*François Maynard*, né à Toulouse en 1582, mort le 28 décembre 1646 ; poëte français ; il était fils d'un conseiller au parlement, et fut lui-même président au présidial d'Aurillac, puis secrétaire de la reine Marguerite. Il suivit à Rome, en 1634, M. de Noailles, ambassadeur de France. Elève de Malherbe, il a composé un recueil d'*Œuvres poétiques*, imprimées à Paris en 1646, et un recueil de *Lettres*.

*Jean Bigot de Palaprat*, né à Toulouse en 1650, mort à Paris le 23 octobre 1721 ; fut d'abord capitoul et chef du consistoire à Toulouse, puis secrétaire des commandements du grand prieur de Vendôme. Il écrivit pour le théâtre avec son ami Brueys, à qui revient, dit-on, la plus grande part dans l'œuvre commune. Ses principales pièces sont le *Concert ridicule*, le *Ballet extravagant*, le *Secret révélé*, *Hercule et Omphale*.

*Jean Galbert de Campistron*, né à Toulouse en 1656, mort à Toulouse le 11 mai 1723, membre de l'Académie française en 1701 ; il fut secrétaire des commandements du duc de Vendôme, puis secrétaire général des galères ; et reçut du duc de Mantoue le marquisat de Penango en Montferrat. Il a composé, en partie sous la direction de Racine, un grand nombre d'œuvres dramatiques dont quelques-unes

furent très-applaudies. On cite surtout *Virginie*, *Arminius*, *Andronic*, *Alcibiade*, *Phocion*.

*Auguste-Dieudonné-Emmanuel de Las Cases*, né en 1766 au château de Las Cases près Revel, mort le 15 mai 1842 ; élevé au collége de Vendôme, à l'école militaire et à l'Ecole de marine ; voyagea en Amérique, au Sénégal et aux Indes ; devint chambellan de Napoléon Ier en 1808, inspecteur de la dette publique en Illyrie; suivit Napoléon à Sainte-Hélène, et fut député de Saint-Denis en 1831. Il a publié un *Atlas historique* sous le pseudonyme de Lesage, et le *Mémorial de Sainte-Hélène*, journal de la captivité de l'Empereur.

*Louis-Pierre Marie-François Baour-Lormian*, né à Toulouse, mort aux Batignolles le 28 décembre 1854; poëte de l'école classique ; a publié une traduction en vers de la *Jérusalem délivrée* et des poésies galliques de Macpherson (*Ossian*) et des tragédies : *Amasis*, *Mahomet II*, sans oublier diverses œuvres épigrammatiques.

ARTISTES.

*Hilaire Pader*, né à Toulouse en 1607, mort en 1677 peintre distingué, élève de Chalette de Troyes, le meilleur miniaturiste de l'école toulousaine ; étudia à Rome chez Nicolo Tornioli, peintre du duc de Savoie, reçu à l'Académie royale de peinture en 1659. Le musée de Toulouse possède de lui une *Flagellation*, et l'église Saint-Pierre un *Déluge*.

*Antoine Rivalz*, né à Toulouse en 1667, mort en 1735, peintre de l'hôtel de ville ; fils

de Jean-Pierre Rivalz de Labastide-d'Anjou, peintre et architecte. Il fit ses premières études sous la direction de son père et les continua à Paris et à Rome, d'où il se retira à Toulouse, Il fonda en 1726 une école de dessin érigée en 1750 en Académie royale de peinture, sculpture et architecture. Le musée de Toulouse a de lui *la Fondation de la ville d'Ancyre par les Tectosages*, copie sur toile d'une grande fresque de Jean-Pierre Rivalz, et diverses scènes de l'histoire de Toulouse.

*Jean-Baptiste Despax*, né à Toulouse en 1709, mort en 1773, élève de Rivalz à Toulouse, et de Restout à Paris, montra une extrême facilité, dont il abusa, et certaines qualités de composition. Il sema de ses toiles toutes les églises de Languedoc. La chapelle du grand Séminaire à Toulouse, est son œuvre capitale.

*Pierre-Henri Valenciennes*, né à Toulouse en 1750, mort à Paris en 1819 ; élève de Doyen, voyagea longtemps en Italie et fut reçu à l'Académie de peinture en 1787. Il a écrit un *Traité de perspective et de l'art du paysage.*

*Nicolas Dalayrac*, compositeur, né à Muret le 13 juin 1753, mort à Paris le 27 novembre 1809. Il était fils d'un subdélégué de la province, et servit quelque temps lui-même aux gardes d'Artois. Il a écrit la musique de cinquante-six opéras, et pendant vingt-huit ans n'a cessé d'enrichir l'opéra-comique d'œuvres élégantes et délicates : son opéra de *Nina*, représenté en 1786, a été considéré comme son chef-d'œuvre.

# ÉTUDE SOMMAIRE DES DÉPARTEMENTS.

## VERSANT DE L'OCÉAN ATLANTIQUE.

### BASSIN DE LA GARONNE.

Anciennes provinces : Languedoc, comté de Foix, Gascogne, Guyenne.

ARIÉGE (comté de Foix) : département frontière, limitrophe de l'Espagne, région du midi ; vallée de l'Ariége, inclinée du sud au nord ; deux régions distinctes, séparées par le pas de la Barre, au nord, plaines et collines ondulées ; au sud, montagnes, gorges étroites et sauvages. Richesses minérales abondantes ; mines de fer de *Rancié*, les plus productives de la chaîne des Pyrénées.

Ch.-l. Foix, sur un rocher, couronné de tours féodales, qui domine le cours de l'Ariége.

S.-préf. *Pamiers*, évêché, ancienne abbaye ; *Saint-Girons*, sur le Salat ; commerce considérable avec l'Espagne par les ports du Couserans, foires importantes de mulets et de bétail. Chemin de fer de Toulouse à Foix.

Superficie : 4,784 kil. carrés ; population : 251,850 hab. ; communes : 336.

Dép. limitrophes : Haute-Garonne, Aude, Pyrénées-Orientales.

HAUTE-GARONNE (Gascogne et Languedoc) : département frontière, limitrophe de l'Espagne, occupant la vallée supérieure de la Garonne; inclinaison générale du sud-ouest au nord-est, région du midi.

Ch.-l. TOULOUSE.

S.-préf. *Muret; Saint-Gaudens; Villefranche.* Chemins de fer de Bordeaux à Cette, de Toulouse à Bayonne, Foix, Lexos.

Superficie : 6,296 kil. carrés; population : 484,081 hab.; communes : 578.

Dép. limitrophes : Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn-et-Garonne, Tarn, Aude, Ariége.

GERS (Gascogne) : département intérieur, région du sud-ouest; collines ondulées et monotones, mais extrêmement fertiles; inclinaison générale du sud au nord; vallée du Gers, affluent de gauche de la Garonne. Montagne de Miélan, prolongement des monts de Baréges et de l'Armagnac; derniers contre-forts des Pyrénées; territoire agricole; vignes; célèbre eau-de-vie d'Armagnac, la meilleure après celle de Cognac; élève de gros bétail et de chevaux de remonte pour la cavalerie légère. Chemins de fer de Morcens à Tarbes, d'Auch à Agen.

Ch.-l. AUCH, archevêché, ancienne cité d'*Eliberre*, sur une colline bordée par le Gers.

S.-préf. *Condom*, siége épiscopal occupé par Bossuet; *Lectoure*, ville romaine; *Lombez*, ancien évêché; *Mirande;* établissements thermaux au Castéra-Verduzan, à Lavardens; verrerie importante près de Lectoure.

Superficie : 6,278 kil. carrés : population : 298,931 hab.; communes : 466.

Dép. limitrophes : Hautes-Pyrénées, Landes, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne.

TARN-ET-GARONNE (Guyenne et Languedoc) : département intérieur, région du midi; inclinaison générale de l'est à l'ouest ; vallée de la Garonne, confluent de la Garonne et du Tarn, du Tarn et de l'Aveyron. Ce département se divise en deux régions bien distinctes : à l'ouest, plaines fertiles et riches cultures ; au nord-est, dans la vallée de l'Aveyron, territoires accidentés et montagneux, sites pittoresques.

Ch.-l. Montauban, sur le Tarn : fondation des comtes de Toulouse ; chemin de fer de Bordeaux à Cette, de Montauban à Lexos.

S.-préf. *Castelsarrasin ; Moissac,* abbaye célèbre ; cloître du douzième siècle.

Superficie : 3,717 kil. carrés; population : 231,408 hab.; communes : 193.

Dép. limitrophes : Gers, Lot, Aveyron, Tarn, Haute-Garonne.

TARN (Languedoc) : département intérieur, région du midi ; inclinaison générale de l'est à l'ouest; traversé par le Tarn, affluent de droite de la Garonne ; limité au nord-ouest par l'Aveyron, affluent du Tarn ; au sud-est par la chaîne des montagnes Noires, ramification des Cévennes, qui sépare le versant atlantique du

versant méditerranéen; pays agricole et manufacturier; chemins de fer de Lexos à Montauban et Toulouse, de Tessonnières à Albi.

Ch.-l. Albi, archevêché; admirable cathédrale (Sainte-Cécile).

S.-préf. *Castres*, ville industrielle, sur l'Agout; *Gaillac*; *Lavaur*, ancien évêché; Mazamet, centre manufacturier considérable; fabriques de draps.

Superficie : 5,768 kil. carrés; population : 353,633 hab.; communes : 316.

Dép. limitrophes : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Aveyron, Hérault, Aude.

AVEYRON (Guyenne, Rouergue) : département intérieur, région du midi; traversé de l'est à l'ouest par le Lot et l'Aveyron, affluents de droite de la Garonne, qui s'y frayent une route à travers des gorges sauvages hérissées de ruines. De vastes dépôts houillers, consumés par des incendies souterrains, occupent une partie du territoire (montagnes de Cransac); chemins de fer de Rodez à Capdenac et de Capdenac à Toulouse.

Ch.-l. Rodez, capitale du Rouergue.

S.-préf. *Espalion*; *Millau*; *Villlefranche-de-Rouergue*; *Saint-Affrique*.

Superficie : 8,821 kil. carrés; population : 395,877 hab.; communes : 282.

Dép. limitrophes : Tarn-et-Garonne, Lot, Cantal, Lozère, Hérault, Tarn.

LOZÈRE (Languedoc) : département inté-

rieur; région du midi; pays élevé, montagneux; ancien Gévaudan; traversé à l'est par les Cévennes, à l'ouest par les contre-forts de la Margeride, les monts Lozère et d'Aubrac; versants sur la Garonne, la Loire et le Rhône; traces de volcans éteints; grottes; plateaux calcaires des *Causses;* vastes plantations de châtaigniers; forêts considérables dans les montagnes. Exploitation des mines, filatures de laines, fabriques de tricots et de papiers.

Ch.-l. MENDE, sur le Lot, centre de fabrication et de commerce de serges et de cadis.

S.-préf. *Florac; Marvéjols.*

Superficie : 5,166 kil. carrés; population : 137,367 hab.; communes : 193

Dép. limitrophes : Aveyron, Cantal, Haute-Loire, Ardèche, Gard.

CANTAL (Auvergne) : département intérieur, région du centre : territoire tourmenté, appartenant au massif volcanique de l'Auvergne. Les montagnes du Cantal, qui ont donné leur nom au département et qui rattachent les monts Dôme aux Cévennes, rejettent une portion de territoire, au nord-est, dans le bassin de la Loire; la Dordogne, affluent de la Garonne, coule au nord-ouest; pâturages et forêts, vallées fertiles.

Ch.-l. AURILLAC, sur la Jourdanne.

S.-préf. *Mauriac; Murat; Saint-Flour*, sur un plateau basaltique figurant des colonnades ruinées; eaux minérales de Chaudesaigues.

Superficie : 5,741 kil. carrés ; population : 240,523 hab. ; communes : 259.

Dép. limitrophes : Lot, Corrèze, Puy-de-Dôme, Haute-Loire, Lozère, Aveyron.

CORRÈZE (Limousin) : département intérieur, région du centre ; emprunte son nom à la Corrèze, affluent de la Vézère et de la Dordogne, qui l'arrosent du nord-est au sud-ouest. Sol généralement incliné de l'est à l'ouest ; territoire peu fertile ; industrie peu developpée ; chemin de fer de Périgueux à Capdenac.

Ch.-l. TULLE, évêché ; dans une gorge, sur la Corrèze ; fabrique d'armes à feu.

S.-préf. *Brives*, au sud-ouest ; *Ussel*, au nord-est.

Superficie : 5,866 kil. carrés ; population : 310,118 hab. ; communes : 286.

Dép. limitrophes : Dordogne, Lot, Cantal, Puy-de-Dôme, Creuse, Haute-Vienne.

LOT (Guyenne, Quercy) : département intérieur, région du midi ; grand plateau calcaire dominé à l'est par les rameaux des hauteurs granitiques du Cantal ; coupé de l'est à l'ouest par de larges vallées ; climat girondin ; culture de la vigne ; truffes du Périgord ; vallées secondaires d'aspect pittoresque et sauvage, entourées de rochers qui se courbent en cirques ; pays de chasse où abondent lièvres et lapins et toute sorte de gibier ailé ; oiseaux de proie dans les régions montagneuses ; faible

développement industriel; chemin de fer de Capdenac à Périgueux.

Ch.-l. CAHORS, capitale du Quercy, vieille ville celtique et romaine.

S.-préf. *Figeac*, ancienne abbaye; *Gourdon*.

Superficie : 3,984 kil. carrés; population : 295,542 hab.; communes : 315.

Dép. limitrophes : Lot-et-Garonne, Dordogne, Corrèze, Cantal, Aveyron, Tarn-et-Garonne.

DORDOGNE (Guyenne, Périgord) : département intérieur, région du sud-ouest ; inclinaison générale de l'est à l'ouest ; grandes vallées arrosées par l'Isle et la Vézère, affluents de droite de la Dordogne, et par la Dordogne, affluent de droite de la Garonne. Sol d'une fertilité moyenne ; culture variée ; bois et vignes ; vins de Bergerac; truffes de Sarlat ; chemins de fer de Périgueux à Coutras, à Agen, à Capdenac et à Orléans.

Ch.-l. PÉRIGUEUX, capitale du Périgord, sur l'Isle.

S.-préf. *Bergerac*, sur la Dordogne, au sud-ouest ; *Nontron*, dans les terres, au nord ; *Ribérac*, au nord-ouest; *Sarlat*, entre la Dordogne et la Vézère au sud-est.

Superficie : 9,182 kil. carrés; population : 501,687 hab.; communes : 582.

Dép. limitrophes : Gironde, Charente, Haute-Vienne, Corrèze, Lot, Lot-et-Garonne.

LOT-ET-GARONNE, (Guyenne, Agenais) :

département intérieur, région du sud-ouest; plaine élevée, sillonnée de vallées plus ou moins profondes, courant vers l'ouest; confluent de la Garonne et du Lot; région de landes vers le sud-ouest; territoire essentiellement agricole et vinicole; vergers d'arbres fruitiers, prunes d'Agen; race bovine connue sous le nom de race agenaise. Industrie active, minoteries, distilleries, exportation de vins, de tabac, de goudron; chemins de fer de Bordeaux à Cette, d'Agen à Périgueux et à Auch.

Ch.-l. AGEN, sur la Garonne, grand aqueduc du canal Latéral.

S.-préf. *Marmande; Nérac*, ancienne résidence de Henri IV; *Villeneuve-sur-Lot.*

Superficie : 5,346 kil. carrés; population : 332,065 hab.: communes : 316.

Dép. limitrophes : Gers, Landes, Gironde, Dordogne, Lot, Tarn-et-Garonne.

GIRONDE (Guyenne) : département maritime, situé sur le golfe de Gascogne, à l'embouchure de la Garonne, qui prend le nom de Gironde depuis le confluent de la Dordogne; région du sud-ouest; côtes bordées de collines de sable ou dunes; région pittoresque et fertile d'Entre-deux-Mers (entre Garonne et Dordogne); grand plateau des landes; étangs d'Arcachon et de la Canau; inclinaison générale vers le nord-ouest; arrosé par la Garonne, la Dordogne, le Dropt, l'Isle; climat girondin; territoire agricole; résine, vignobles célèbres de Médoc et de Graves; grande activité de

commerce et de pêche dans douze ports principaux.

Ch. l. **Bordeaux**, capitale de la Guyenne, port de commerce sur la Garonne; chemins de fer de Bordeaux à Cette, Orléans, Périgueux, Bayonne et La Teste.

S.-préf. *Bazas*, sur la rive gauche de la Garonne; *Blaye*, sur la Gironde; *Lesparre*, dans le Médoc; *Libourne*, sur la Dordogne; *La Réole*, sur la Garonne.

Superficie : 10,825 kil. carrés; population : 667,193 hab.; communes : 547.

Dép. limitrophes : Landes, Lot-et-Garonne, Dordogne, Charente-Inférieure.

## BASSIN DE L'ADOUR.

Anciennes provinces : Gascogne, Béarn.

HAUTES-PYRÉNÉES (Gascogne) : département frontière, limitrophe de l'Espagne; région du sud-ouest; inclinaison générale du sud au nord-ouest. Toute la partie méridionale est sillonnée par les grands contre-forts des Pyrénées; sites héroïques; gorges sauvages de Cauterets; arrosé par l'Adour, du sud-est au nord-ouest; chemins de fer de Bayonne à Toulouse, de Tarbes à Morcens et à Bagnères-de-Bigorre.

Ch.-l. **Tarbes**, dans une magnifique plaine; centre commercial important; chevaux estimés.

S.-préf. *Argelès*, à l'est; *Bagnères-de-Bigorre*,

dans les montagnes; eaux minérales de Bagnères-de-Bigorre, Barréges, Cauterets, Saint-Sauveur.

Superficie : 4,645 kil. carrés; population : 240,179 hab.; communes : 479.

Dép. limitrophes : Haute-Garonne, Gers, Basses-Pyrénées.

BASSES-PYRÉNÉES (Béarn) : département frontière, limitrophe de l'Espagne, région du sud-ouest; inclinaison générale de l'est à l'ouest ; territoires variés; plages et landes incultes, collines couvertes de pâturages et de vignobles, vallées fertiles pénétrant à travers les contre-forts des Pyrénées; chemin de fer de Bayonne à Toulouse.

Ch.-l. PAU, capitale du Béarn, dans un des plus beaux sites du Midi.

S.-préf. *Bayonne*, port sur la Nive et l'Adour; grand commerce avec l'Espagne: *Mauléon*, au centre; *Oloron*, au sud-est; *Orthez*, au nord.

Superficie : 7,525 kil. carrés; population : 436,628 hab.; communes : 559.

Dép. limitrophes : Landes, Gers, Hautes-Pyrénées.

LANDES (Gascogne) : département maritime, sur l'océan Atlantique, occupant l'extrémité sud-ouest de la côte française, et limitrophe de l'Espagne; au sud de l'Adour, plaines et coteaux fertiles; au nord, landes étendues; au bord de la mer, dunes plantées de pins destinés à fixer les sables ; climat giron-

din; température assez basse, relativement à la latitude, par suite du voisinage de la mer et des Pyrénées; gibier abondant, industrie peu développée; chemin de fer de Bordeaux à Bayonne.

Ch.-l. MONT-DE-MARSAN.

S.-préf. *Dax*, ville romaine, sur l'Adour; *Saint-Sever*.

Superficie : 9,852 kil. carrés; population : 300,839 hab.; communes : 331.

Dép. limitrophes : Basses-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne, Gironde.

### BASSIN DE LA CHARENTE.

Anciennes provinces : Angoumois, Aunis et Saintonge.

CHARENTE (Angoumois) : département intérieur, région de l'ouest; occupant la haute vallée de la Charente, au sud-ouest des collines du Poitou, qui rejettent une faible portion de territoire dans le bassin de la Loire (vallée de la Vienne).

Territoire fertile, bois et vignes; cultures variées, centres industriels; chemins de fer d'Orléans à Bordeaux et d'Angoulême à Saintes.

Ch.-l. ANGOULÊME, sur une montagne voisine de la Charente; importante production de papiers et d'eau-de-vie.

S.-préf. *Barbezieux*, au sud-ouest; *Cognac*, production et commerce considérable d'eau-de-vie; *Confolens*, au nord-est, sur la Vienne; *Ruffec*, au nord.

Superficie : 5,888 kil. carrés ; population : 379,081 hab.; communes : 428.

Dép. limitrophes : Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Vienne, Haute-Vienne, Dordogne.

CHARENTE-INFÉRIEURE (Aunis et Saintonge) : département maritime, situé sur le golfe de Gascogne, au nord de l'estuaire formé par l'embouchure de la Gironde ; région de l'ouest ; plaines inclinées vers l'Océan ; marais salants le long des côtes; pâturages abondants; chemins de fer de Poitiers à La Rochelle et à Rochefort.

Ch.-l. La Rochelle, capitale de l'Aunis, port sur l'Océan.

S.-préf. *Jonzac; Marennes*, centre d'exportation d'huîtres vertes; *Rochefort*, port militaire et marchand, sur la Charente; *Saintes*, capitale de la Saintonge ; *Saint-Jean-d'Angély*.

Superficie : 7,168 kil. carrés ; population : 481,060 hab.; communes : 479.

Dép. limitrophes : Gironde, Vendée, Deux-Sèvres, Charente.

## BASSIN DE LA SÈVRE-NIORTAISE.

Ancienne province : Poitou.

DEUX-SÈVRES (Poitou) : département intérieur, région de l'ouest, occupant la haute vallée de la Sèvre-Niortaise, et traversé du sud-est au nord-ouest par la chaîne des collines du

Poitou qui rejette une portion considérable de territoire dans le bassin de la Loire. Territoire fertile; centres industriels et commerciaux; grande production de mulets; chemins de fer de Poitiers à La Rochelle et d'Angers à Niort.

Ch.-l. NIORT, près de la Sèvre-Niortaise.

S.-préf. *Bressuire*, au nord; *Melle*, au sud-est; *Parthenay*, au nord-est.

Superficie : 5,999 kil. carrés; population : 328,817 hab.; communes : 355.

Dép. limitrophes : Charente-Inférieure, Vendée, Maine-et-Loire, Vienne, Charente.

VENDÉE (Poitou) : département maritime, région de l'ouest; formant saillie en courbe convexe sur la mer de France, et occupant les basses plaines au nord de la Sèvre et le vallon de la Vendée, qui se réunit à la Sèvre à peu de distance de la mer.

La rivière de Vendée y prend sa source et traverse le département du sud au nord. Parties boisées, vignobles; chemins de fer des Sables-d'Olonne à Nantes et à Bressuire.

Ch.-l. NAPOLÉON-VENDÉE, dans les terres, près de l'Yon.

S.-préf. *Fontenay*, au sud-est; *Les Sables-d'Olonne*, sur les côtes de l'Océan, à l'ouest.

Superficie : 6,716 kil. carrés; population : 395,695 hab.; communes ; 298.

Dép. limitrophes : Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure.

## BASSIN DE LA LOIRE.

Anciennes provinces : Languedoc, Auvergne, Lyonnais, Bourbonnais, Nivernais, Orléanais, Berry, Marche, Touraine, Poitou, Anjou, Maine, Bretagne.

HAUTE-LOIRE (Languedoc et Auvergne) : département intérieur, situé à l'extrémité méridionale du bassin de la Loire et confrontant aux bassins de la Garonne et du Rhône; région du centre; montagnes du Velay; territoire hérissé de volcans éteints; rochers de lave, colonnades basaltiques; deux profondes vallées parallèles, inclinées du sud au nord; vallée de la Loire, à l'est; vallée de l'Allier, à l'ouest.

Chemins de fer d'Alais à Brioude, d'Issengeaux à Saint-Etienne.

Ch.-l. LE PUY, ancien évêché; au pied d'un bloc de lave appelé *rocher Corneille.*

S.-préf. *Brioude*, sur l'Allier; *Issengeaux*, à l'est de la Loire.

Superficie : 4,957 kil. carrés; population : 305,521 hab.; communes : 260.

Dép. limitrophes : Lozère, Cantal, Puy-de-Dôme, Loire, Ardèche.

LOIRE (Lyonnais) : département intérieur, région du centre; territoire accidenté, traversé par la Loire du sud au nord, encaissé par les Cévennes et les montagnes du Forez; immenses gisements houillers dont les produits descendent le Rhône vers le midi et la Loire vers le

nord; mines de Rive-de-Gier, de Saint-Etienne et de Saint-Chamand.

Chemins de fer de Saint-Etienne à Issengeaux et Lyon.

Ch.-l. SAINT-ETIENNE, centre industriel très-actif; fabriques d'armes et d'étoffes de velours.

S.-préf. *Montbrison*, ancien chef-lieu; *Roanne* sur la Loire, filatures et papeteries; canal de Roanne unissant la Loire et le Rhône.

Superficie : 4,770 kil. carrés; population : 517,603 hab.; communes : 320.

Dép. limitrophes : Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Allier, Saône-et-Loire, Rhône.

PUY-DE-DOME (Auvergne) : département intérieur, central; vallée de l'Allier, inclinée du sud au nord; le département est traversé à l'ouest par la grande chaîne volcanique des monts Dôme, séparant le bassin de la Loire du bassin de la Garonne, hérissée de sommets ou puys, dont une soixantaine sont des cratères de volcans éteints; régions de lave refroidie, à côté des vallées riantes et fertiles d'une merveilleuse végétation; eaux minérales du mont Dore.

Ch.-l. CLERMONT-FERRAND, capitale de l'Auvergne, bâti au centre, sur un monticule.

S.-préf. *Ambert; Issoire; Riom*, cour impériale; *Thiers*, fabriques de coutellerie.

Superficie : 8,006 kil. carrés; population : 576,409 hab.; communes : 443.

Dép. limitrophes : Cantal, Corrèze, Creuse, Allier, Loire, Haute-Loire.

ALLIER (Bourbonnais) : département intérieur, central; traversé du sud au nord par l'Allier, affluent de gauche de la Loire, plaines ouvertes et fertiles, limitées à l'ouest par les dernières ramifications des montagnes d'Auvergne, séparant la vallée de l'Allier de la vallée du Cher; prairies et vignobles, céréales; industrie du fer, forges et manufactures; chemin de fer de Fontainebleau à Vichy.

Ch.-l. MOULINS, sur la rive droite de l'Allier, capitale du Bourbonnais.

S.-préf. *Gannat; Montluçon; La Palisse;* eaux minérales de Vichy, au bord de l'Allier, et de Néris, sur la route de Moulins à Limoges.

Superficie : 7,422 kil. carrés; population : 356,432 hab.; communes : 317.

Dép. limitrophes : Puy-de-Dôme, Creuse, Indre, Cher, Nièvre, Saône-et-Loire, Loire.

NIÈVRE (Nivernais) : département intérieur, central; inclinaison générale du sud-est au nord-ouest; traversé par la Loire et par la Nièvre, d'où le département a pris son nom; quelques portions de ce territoire appartenaient à l'Orléanais et à la Bourgogne; terroir fertile, industrie métallurgique considérable; chemins de fer de Paris à Vichy et de Nevers à Bourges.

Ch.-l. NEVERS, au confluent de la Nièvre et de la Loire; centre d'émaillerie d'ancienne célébrité.

S.-préf. *Château-Chinon; Clamecy; Cosne;* vins blancs de Pouilly, sur la Loire.

Superficie : 6,866 kil. carrés ; population : 332,814 hab., communes : 314.

Dép. limitrophes : Allier, Cher, Loiret, Yonne, Saône-et-Loire.

LOIRET (Orléanais) : département intérieur, central ; plateau d'Orléans formant séparation du bassin de la Seine et du bassin de la Loire ; le département emprunte son nom à la petite rivière qui l'arrose et qui s'y jette dans la Loire ; canaux de Briare, d'Orléans, du Loing, canal Latéral à la Loire ; climat séquanien ; agriculture très-développée ; territoires fertiles en céréales de la Beauce et du Gâtinais ; plaines improductives de la Sologne ; chemins de fer d'Orléans à Châteauroux et d'Orléans à Bordeaux.

Ch.-l. ORLÉANS, sur la Loire.

S.-préf. *Gien*, au sud-est ; *Montargis*, à l'est ; *Pithiviers*, au nord-ouest.

Superficie : 6,765 kil. carrés ; population : 352,757 hab. ; communes : 349.

Dép. limitrophes : Loir-et-Cher, Eure-et Loir, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Yonne, Nièvre, Cher.

LOIR-ET-CHER (Orléanais) : département intérieur, central ; inclinaison générale de l'est à l'ouest ; collines et vastes plaines ; canal du Berry ; climat séquanien et girondin ; mines de fer, carrières de pierre à bâtir et de silex, pierres à fusil ; territoire agricole ; forêts de chênes, de charmes et de châtaigniers ; étangs

de Sologne peuplés de sangsues; industries manufacturières, verres, draps, lainages, vinaigre et eau-de-vie: chemins de fer d'Orléans à Châteauroux et d'Orléans à Bordeaux.

Ch.-l. Blois, capitale de l'ancien Blaisois, château historique.

S.-préf. *Romorantin ; Vendôme.*

Superficie : 6,350 kil. carrés ; population : 269,029 hab ; communes : 298.

Dép. limitrophes : Loiret, Eure-et-Loir, Sarthe, Indre-et-Loire, Indre, Cher.

CHER (Berry) : département intérieur, central; empruntant son nom à la rivière qui le traverse du sud-est au nord-ouest et qui va se jeter dans la Loire en aval de Tours; territoire fertile, accidenté à l'est par les collines du Nivernais, qui séparent la vallée du Cher de la vallée de la Loire ; régions boisées et vignobles ; chemins de fer de Nevers à Vierzon, de Bourges à Montluçon.

Ch. l. Bourges, archevêché; au centre de la plaine du Berry.

S.-préf. *Saint-Amand*; *Sancerre;* Vierzon, manufactures de fer, d'acier, de fonte, de porcelaine.

Superficie : 7,401 kil. carrés; population : 323,393 hab ; communes : 290.

Dép. limitrophes : Indre, Loir-et-Cher, Loiret, Nièvre, Allier.

CREUSE (Marche): département intérieur, central; emprunte son nom à la rivière qui

le traverse du sud-est au nord-ouest pour se réunir à la Vienne et se perdre dans la Loire; territoire très-accidenté, sillonné par les derniers contre-forts du Puy-de-Dôme; la vallée du Cher traverse du sud au nord-est la partie orientale du département.

Terroir pauvre; activité commerciale et industrielle.

Ch.-l. GUÉRET, capitale de la Marche, près de la source de la Gartempe; élève de bestiaux.

S.-préf. *Aubusson*, tapis célèbres; *Bourganeuf; Boussac;* Felletin, manufactures de tapis.

Superficie : 5,794 kil. carrés; population : 270,055 hab.; communes : 261.

Dép. limitrophes : Corrèze, Haute-Vienne, Indre, Allier, Puy-de-Dôme.

INDRE (Berry) : département intérieur, central; inclinaison générale vers le nord-ouest; pays de plaine; emprunte son nom à la principale rivière qui le traverse en se dirigeant vers la Loire; climat girondin; département agricole; froment et vigne, arbres à fruits; fabrication des fers désignés sous le nom de fers du Berry, et des lainages et draps; commerce de fontes, de tissus, de pierres lithographiques et de bestiaux; aucune rivière du territoire n'est navigable; chemins de fer d'Orléans à Châteauroux et de Châteauroux à Limoges.

Ch.-l. CHATEAUROUX.

S.-préf. *Le Blanc; La Châtre; Issoudun.*

Superficie : 7,016 kil. carrés; population : 270,054 hab.; communes : 245.

Dép. limitrophes : Creuse, Haute-Vienne, Vienne, Indre-et-Loire, Loire-et-Cher, Cher, Allier.

INDRE-ET-LOIRE (Touraine) : département intérieur, central; inclinaison générale de l'est à l'ouest; pays de plaine, sauf les *falunières*, amas de coquillages formant plateau au sud de la Loire; arrosé par la Loire, le Cher, la Vienne et la Creuse, le canal du Berry et le canal du Cher à la Loire; céréales, chanvres, fruits de toute espèce; rivières poissonneuses; sites riants, embellis d'une riche végétation; chemins de fer d'Orléans à Bordeaux, de Tours à Nantes et de Tours au Mans.

Ch.-l. Tours, capitale de la Touraine, dans un site célèbre, au milieu du jardin de la France.

S.-préf. *Chinon*; *Loches*, villes historiques.

Superficie : 6,113 kil. carrés; population : 323,572 hab.; communes : 281.

Dép. limitrophes : Vienne, Maine-et-Loire, Sarthe, Loir-et-Cher, Indre.

VIENNE (Poitou et Berry) : département intérieur, région de l'ouest; emprunte son nom à la rivière qui le traverse du sud au nord, venant de Limoges et se dirigeant vers la Loire. Territoire fertile; grandes productions de céréales, vastes prairies; chemins de fer

d'Orléans à Bordeaux, de Poitiers à La Rochelle et à Limoges.

Ch.-l. POITIERS, capitale du Poitou, au confluent du Clain et de la Boivre; ancienne école de droit, centre d'études.

S.-préf. *Châtellerault*, manufacture d'armes ; *Civray; Loudun ; Montmorillon.*

Superficie : 6,973 kil. carrés; population : 322,028 hab.; communes : 296.

Dép. limitrophes : Charente, Deux-Sèvres, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Indre, Haute-Vienne.

HAUTE-VIENNE (Marche et Limousin) : département intérieur, central, traversé par la Vienne de l'est à l'ouest. Pays de montagnes ; céréales insuffisantes ; régions boisées ; industrie active ; chemin de fer d'Orléans à Périgueux.

Ch.-l. LIMOGES, capitale du Limousin ; ville d'une ancienne renommée artistique (émaux).

S.-préf. *Bellac ; Rochechouart ; Saint-Yrieix.*

Superficie : 5,517 kil. carrés ; population : 310,595 hab.; communes : 200.

Dép. limitrophes : Corrèze, Dordogne, Charente, Vienne, Indre, Creuse.

MAINE-ET-LOIRE (Anjou) : département intérieur, région de l'ouest; pays de plaines ondulées, tirant son nom des deux principaux cours d'eau qui le traversent, divisé en trois régions : la *Plaine*, au nord-est, la *Vallée*, sur les

rives de la Loire, le *Bocage*, territoire boisé; climat humide; sol fertile; céréales, vergers et vignes. Industrie manufacturière, toiles, flanelles, linge de table de Cholet; chemin de fer de Tours à Nantes.

Ch.-l. ANGERS, capitale de l'Anjou.

S.-préf. *Baugé; Cholet; Saumur; Segré.*

Superficie : 7,125 kil. carrés; population : 526,012 hab.; communes : 376.

Dép. limitrophes : Deux-Sèvres, Vendée, Loire-Inférieure, Mayenne, Sarthe, Indre-et-Loire, Vienne.

SARTHE (Maine et Anjou) : département intérieur, région du nord-ouest; inclinaison générale vers le sud. Le territoire est traversé par la Sarthe, affluent de droite de la Loire, qui décrit une grande courbe au centre du département; terroir agricole productif; chemins de fer de Paris à Nantes, du Mans à Cherbourg, Rennes, Angers et Tours.

Ch.-l. LE MANS, capitale du Maine, sur la Sarthe; poulardes classiques.

S.-préf. *La Flèche*, école militaire; *Mamers; Saint-Calais.*

Superficie : 6,203 kil. carrés; population : 466,155 hab.; communes : 389.

Dép. limitrophes : Maine-et-Loire, Mayenne, Orne, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire.

MAYENNE (Maine et Anjou) : département intérieur, région du nord-ouest; inclinaison générale du nord au sud; pays peu élevé, sil-

lonné de ravins; emprunte son nom à la Mayenne, affluent de la Loire; climat séquanien; territoire agricole; fruits à noyau; élève du bétail; gibier abondant; tissages de toiles, linge de table et autres tissus; chemin de fer de Paris à Rennes.

Ch.-l. Laval.

S.-préf. *Château-Gontier; Mayenne.*

Superficie : 5,162 kil. carrés; population : 375,163 hab; communes : 274.

Dép. limitrophes : Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Manche, Orne, Sarthe.

LOIRE-INFÉRIEURE (Bretagne) : département maritime, découpé en golfe sur la mer de France, à l'embouchure de la Loire; région du nord-ouest; inclinaison générale vers l'Océan; traversé de l'est à l'ouest par la Loire, qui y forme un vaste estuaire entre Saint-Nazaire et Paimbœuf; pays plat, châtaigneraies, cultures de pommiers; chemin de fer de Nantes à Paris, Rennes, Saint-Nazaire.

Ch.-l. Nantes, sur la Loire, centre de navigation fluviale et maritime.

S.-préf. *Ancenis; Châteaubriant; Paimbœuf; Savenay;* Saint-Nazaire, port sur l'Océan, devenu le centre des relations transatlantiques.

Superficie : 6,874 kil. carrés; population : 580,207 hab.; communes : 208.

Dép. limitrophes : Vendée, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine, Morbihan.

## BASSIN DE LA VILAINE.

Ancienne province : Bretagne.

ILLE-ET-VILAINE (Bretagne) : département maritime, occupant une côte étroite sur le golfe de Saint-Malo, dans la Manche, mais rejeté en majeure partie par la chaîne de Bretagne qui le traverse de l'est à l'ouest, dans le versant de l'Atlantique ; région du nord-ouest ; surface inégale, entrecoupée de collines, landes, forêts et marécages ; plateau de granit et de schiste couvert d'une légère couche de terre végétale ; climat séquanien ; chemin de fer de Versailles à Rennes.

Ch.-l. RENNES, capitale de la Bretagne.

S.-préf. *Fougères ; Montfort ; Redon ; Saint-Malo*, port sur la Manche ; *Vitré.*

Superficie : 6,728 kil. carrés; population : 584,930 hab.; communes : 350.

Dép. limitrophes : Côtes-du-Nord, Morbihan, Loire-Inférieure, Mayenne, Manche.

MORBIHAN (Bretagne) : département maritime, région du nord-ouest ; bordant l'Atlantique, au sud-ouest de la presqu'île bretonne ; emprunte son nom à la grande baie du Morbihan qui le découpe ; côtes accidentées, hérissées d'îles et d'écueils ; vastes plateaux cultivés ; production abondante de céréales ; activité industrielle et commerciale ; chemins de fer de Nantes à Brest et de Vannes à Saint-Brieuc.

Ch.-l. VANNES, au fond de la baie du Morbihan; chantiers de construction navale.

S.-préf. *Lorient*, chef-lieu de préfecture maritime et port de guerre; *Napoléonville; Ploërmel.*

Superficie : 6,817 kil. carrés; population : 486,504 : communes : 237.

Dép. limitrophes : Loire-Inférieure, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord, Finistère.

### BASSIN DE L'AULNE.

Ancienne province : Bretagne.

FINISTÈRE (Bretagne) : département maritime, situé à l'extrémité nord-ouest de la presqu'île bretonne et de la France; côtes de granit, déchiquetées par l'Océan et constamment ébranlées par les vagues. Chapelle Notre-Dame-Fin-de-Terre, bâtie sur la pointe Saint-Matthieu; pêches considérables dans l'Océan; chemins de fer de Brest à Rennes et à Nantes.

Ch.-l. QUIMPER, pêcheries de sardines.

S.-préf. *Brest*, sur une vaste rade, premier port militaire de la France; *Châteaulin; Morlaix; Quimperlé.*

Superficie : 6,676 kil. carrés; population : 627,750 hab.; communes : 284.

Dép. limitrophes : Morbihan, Côtes-du-Nord.

# VERSANT DE LA MANCHE

## BASSIN DE LA SEINE.

Anciennes provinces : Champagne, Bourgogne, Ile-de-France, Picardie, Maine, Orléanais, Normandie.

YONNE (Champagne et Bourgogne) : département intérieur, central ; inclinaison générale du sud-est au nord-ouest. Le département emprunte son nom à l'Yonne, affluent de gauche de la Seine, qui vient des collines du Nivernais et se dirige vers Montereau ; territoire fertile, de culture variée ; chemins de fer de Paris à Lyon et de Laroche à Auxerre.

Ch.-l. AUXERRE, sur l'Yonne, fabriques de draperies.

S.-préf. *Avallon ; Joigny ; Sens*, archevêché; *Tonnerre.*

Superficie : 7,369 kil. carrés.; population : 370,305 hab.; communes : 483.

Dép. limitrophes : Nièvre, Loiret, Seine-et-Marne, Aube, Côte-d'Or.

AUBE (Champagne) : département intérieur, région du nord-est ; inclinaison générale du sud-est au nord-ouest ; sillonné par deux grandes vallées courbes et concentriques, dans l'une desquelles coule la Seine, et dans l'autre l'Aube, affluent de droite de la Seine. Plaines à blé de la Champagne ; vignobles; région boisée ; activité industrielle ; chemins de fer de

Paris à Mulhouse et de Troyes à Châtillon-sur-Seine.

Ch.-l. TROYES, capitale de la Champagne.

S.-préf. *Arcis-sur-Aube; Bar-sur-Aube; Bar-sur-Seine; Nogent-sur-Seine.*

Superficie : 6,022 kil. carrés; population : 262,785 hab.; communes : 446.

Dép. limitrophes : Yonne, Seine-et-Marne, Marne, Haute-Marne, Côte-d'Or.

HAUTE-MARNE (Champagne) : département intérieur, région du nord-est ; emprunte son nom à son assiette dans la vallée supérieure de la Marne, affluent de droite de la Seine, qui descend du plateau de Langres et se dirige, par une grande courbe, vers Paris. Territoire accidenté mais très-productif; active industrie métallurgique ; chemins de fer de Paris à Mulhouse, de Chaumont à Saint-Dizier, de Langres à Gray.

Ch.-l. CHAUMONT, sur un coteau dominant la Marne.

S.-préf. *Langres*, au centre d'un plateau, fabrique de coutelleries; *Vassy ;* Saint-Dizier, sur la Marne, forges, commerce de charbon et de bois.

Superficie : 6,254 kil. carrés; population : 258,501 hab.; communes : 550.

Dép. limitrophes : Côte-d'Or, Aube, Marne, Meuse, Vosges, Haute-Saône.

MARNE (Champagne) : département intérieur, région du nord-est ; emprunte son nom

à la Marne, affluent de droite de la Seine qui y décrit une grande courbe du sud-est au nord-ouest, venant de Saint-Dizier et se dirigeant sur Château-Thierry ; terroir fertile ; commerce considérable de vins de Champagne ; chemins de fer de Paris à Strasbourg, Châlons à Reims et à Chaumont.

Ch.-l. Chalons, sur la Marne, école des arts et métiers.

S.-préf. *Epernay* ; *Reims*, ville archiépiscopale ou était célébré le sacre des rois de France ; *Sainte-Ménehould ; Vitry-le-Français.*

Superficie : 8,180 kil. carrés ; population : 385,498 hab. ; communes : 667.

Dép. limitrophes : Aube, Seine-et-Marne, Aisne, Ardenne, Meuse, Haute-Marne.

AISNE (Ile-de-France et Picardie) : département frontière, région du nord, limitrophe de la Belgique ; traversé de l'est à l'ouest par l'Aisne, affluent de gauche de l'Oise. Pays de plaine ; grande production agricole ; industrie manufacturière très-importante ; chemins de fer de Laon à Paris et à Reims.

Ch.-l. Laon, sur un mamelon, au centre d'une plaine fertile ; patrie de saint Remy, l'apôtre des Francs.

S.-préf. *Château-Thierry ; Saint-Quentin ; Soissons*, évêché ; *Vervins.*

Superficie : 7,357 kil. carrés ; population : 564,597 hab. ; communes : 836.

Dép. limitrophes : Oise, Somme, Nord, Ardennes, Marne, Seine-et-Marne.

SEINE-ET-MARNE (Ile-de-France et Champagne) : département intérieur, région du nord ; traversé de l'est à l'ouest, au nord par la Marne, au sud par la Seine ; grande production agricole ; vignobles ; carrières importantes. Les régions voisines de la forêt de Fontainebleau présentent quelques-uns des plus beaux sites de la France ; chemins de fer de Paris à Lyon, de Paris à Nevers et à Troyes.

Ch.-l. MELUN, sur la Seine.

S.-préf. *Coulommiers; Fontainebleau*, ancien château royal, au milieu des bois ; *Meaux*, ville épiscopale, illustrée par Bossuet ; *Provins*.

Superficie : 5,885 kil. carrés ; population : 352,312 hab.; communes : 527.

Dép. limitrophes : Loiret, Seine-et-Oise, Oise, Aisne, Marne, Aube, Yonne.

SEINE-ET-OISE (Ile-de-France) : département intérieur, région du nord ; inclinaison générale du sud-est au nord-ouest. Ce département, qui enclave entièrement celui de la Seine, est arrosé par la Seine, la Marne et l'Oise. Territoire généralement fertile, mais varié. Le voisinage de la capitale de la France a peuplé ce département d'admirables résidences princières ou privées; chemins de fer de Paris à Lille, Reims, Strasbourg, Bâle, Lyon, Nevers, Périgueux, Orléans, Nantes, Le Havre.

Ch.-l. VERSAILLES, splendide résidence royale créée par Louis XIV, jardins, eaux jaillissantes ; musée historique.

S.-préf. *Corbeil; Etampes; Mantes; Pontoise; Rambouillet;* Sèvres, manufactures de porcelaines; Saint-Germain, château impérial et musée gallo-romain.

Superficie : 5,603 kil. carrés; population : 513,073 hab.; communes : 684.

Dép. limitrophes : Eure-et-Loir, Eure, Oise, Seine (enclavé), Seine-et-Marne, Loiret.

SEINE (Ile-de-France) : département intérieur, région du nord; inclinaison générale vers le nord-ouest; traversé par la Seine, qui décrit des courbes capricieuses comme pour revenir sur sa route, et qui reçoit la Marne; débouché de vallées confluentes d'une admirable culture.

Ch.-l. PARIS, sur la Seine, capitale de la France, la première ville de l'Empire, une des plus grandes et des plus brillantes villes du monde; centre cosmopolite d'élégance et de richesse; siége du gouvernement français, des grandes assemblées constitutionnelles, et de toutes les administrations de l'Etat; divisé en vingt arrondissements et en quatre-vingts quartiers; traversé par la Seine du sud est au nord-ouest, qui enlace de ses deux bras l'île de la Cité, noyau primitif de Paris, dominée par les tours de Notre-Dame. Vastes boulevards, rues immenses, palais des Tuileries, du Louvre; Sainte-Chapelle, la merveille gothique du règne de saint Louis; Champs-Elysées, bois de Boulogne; étoile rayonnante de tous les chemins de fer français.

S.-préf. *Saint-Denis*, ancienne abbaye royale; sépulture des rois de France; *Sceaux*, dans un site charmant; Vincennes, à l'entrée du bois, vieille forteresse féodale, grand dépôt d'armes.

Superficie : 475 kil. carrés; population : 1,953,660 hab.; communes : 70.

Un seul département limitrophe, enclavant complétement celui de la Seine : Seine-et-Oise.

OISE (Ile-de-France) : département intérieur, région du nord; inclinaison générale du nord-est au sud-ouest. Une portion du territoire appartient à l'ancienne Picardie; emprunte son nom à la rivière d'Oise, affluent de droite de la Seine, qui le traverse diagonalement du nord-est au sud-ouest et qui y reçoit l'Aisne; plaines fertiles, surtout en céréales; chemins de fer de Paris à Dunkerque, de Beauvais à Creil, de Paris à Dieppe.

Ch.-l. BEAUVAIS, au confluent de l'Avelon et du Thérain; fabriques de tapis, de draps et de dentelles noires.

S.-préf. *Clermont; Compiègne*, séjour de vénerie ; *Senlis ;* Chantilly , dentelles et blondes.

Superficie : 5,850 kil. carrés; population : 401,417 hab.; communes: 700.

Dép. limitrophes : Seine-et-Oise , Eure , Seine-Inférieure , Somme , Aisne, Seine-et-Marne.

EURE-ET-LOIR (Maine et Orléanais) : dé-

partement intérieur, région du nord ; traversé du sud-est au nord-ouest par la ligne de faîte entre l'Atlantique et la Manche, qui rejette la région nord dans le bassin de la Seine et la région sud dans le bassin de la Loire ; arrosé au nord par l'Eure, affluent de gauche de la Seine, au sud par le Loir, affluent de droite de la Loire ; terroir extrêmement fertile ; chemin de fer de Paris à Nantes, lignes de Bretagne.

Ch.-l. CHARTRES, sur une colline qui domine l'Eure ; admirable cathédrale gothique.

S.-préf. *Châteaudun ; Dreux ; Nogent-le-Rotrou.*

Superficie : 5,869 kil. carrés ; population : 290,455 hab. ; communes : 426.

Dép. limitrophes : Orne, Eure, Seine-et-Oise, Loiret.

EURE (Normandie) : département intérieur, région du nord ; basse vallée de l'Eure et portion de la basse vallée de la Seine qui arrose la région orientale du département ; inclinaison générale du sud au nord ; territoire agricole très-productif ; activité manufacturière et commerciale ; chemins de fer de Paris à Cherbourg, Paris au Havre, Conches à Séez.

Ch.-l. EVREUX, évêché, sur l'Iton.

S.-préf. *Les Andelys ; Bernay ; Louviers*, fabrique de draps et filatures de laine ; *Pont-Audemer*.

Superficie : 5,912 kil. carrés ; population : 398,661 hab. ; communes : 700.

Dép. limitrophes : Orne, Calvados, Seine-

Inférieure, Oise, Seine-et-Oise, Eure-et-Loir.

SEINE-INFÉRIEURE (Normandie) : département maritime, région du nord, formant presqu'île vers l'ouest, dans la Manche, et découpé par l'embouchure de la Seine; vastes plaines inclinées vers le nord-ouest. Plantations de pommiers et de poiriers; céréales insuffisantes, absence de vignobles. Centres manufacturiers et commerciaux de premier ordre; chemins de fer de Paris au Havre et à Dieppe, Beuzeville à Fécamp, Rouen à Bernay.

Ch.-l. ROUEN, capitale de la Normandie; archevêché, sur la rive droite de la Seine, patrie de Corneille; importantes manufactures d'étoffes.

S.-préf. *Dieppe*, bains de mer; *Le Havre*, centre de commerce maritime avec les Etats-Unis et les Antilles; *Neufchâtel; Yvetot;* Elbeuf, draperies célèbres.

Superficie : 6,034 kil. carrés; population : 789,988 hab.; communes : 759.

Dép. limitrophes : Eure, Seine-et-Oise, Oise, Somme.

## BASSIN DE LA SOMME.

Anciennes provinces : Picardie et Artois.

SOMME (Picardie) : département maritime, sur la Manche, région du nord; emprunte son nom de la rivière qui le traverse du sud-est au nord-ouest, venant des collines de Picardie,

et qui va s'y jeter dans la Manche à Saint-Valéry. Territoire fertile surtout en céréales; grande activité de commerce et d'industrie; chemins de fer de Paris à Boulogne et à Lille, Amiens à Rouen et Laon.

Ch.-l. AMIENS, capitale de la Picardie, sur la Somme; fabriques de tapis et de velours.

S.-préf. *Abbeville; Doullens; Montdidier; Péronne.*

Superficie : 6,159 kil. carrés; population : 572,646 hab.; communes : 832.

Dép. limitrophes : Seine-Inférieure, Oise, Aisne, Nord, Pas-de-Calais.

PAS-DE-CALAIS (Picardie et Artois) : département maritime, sur la Manche, région du nord; emprunte son nom au détroit peu étendu qui sépare Calais de la côte d'Angleterre; lignes de falaises bordant la mer; inclinaison générale du sud au nord; territoire fertile; nombreuses manufactures et commerce maritime.

Chemins de fer de Paris à Lille, Arras à Calais et à Mons.

Ch.-l. ARRAS, capitale de l'Artois; sur la Scarpe; centre industriel.

S.-préf. *Béthune*; *Boulogne-sur-Mer*, port de guerre sur le Pas-de-Calais, pêcheries de hareng et de morue; *Montreuil; Saint-Omer*, fabrique de draps; *Saint-Pol.*

Superficie : 6,604 kil. carrés; population : 724,338 hab.; communes : 903.

Dép. limitrophes : Somme, Nord.

### BASSIN DE L'ORNE.

Ancienne province : Normandie.

ORNE (Normandie) : département intérieur, région du nord-ouest ; inclinaison générale du sud-est au nord-ouest ; emprunte son nom de l'Orne qui y prend sa source et qui se dirige vers la Manche par Caen ; le département est traversé de l'est à l'ouest par une chaîne de collines qui rejette la partie méridionale dans le bassin de la Loire ; territoire productif ; prairies et céréales ; activité industrielle ; chemins de fer de Caen à Tours, de Sées à Versailles.

Ch.-l. ALENÇON, sur la Sarthe, affluent de la Loire ; manufactures de toiles et de dentelles.

S.-préf. *Argentan*, sur l'Orne ; *Domfront ; Mortagne ;* l'Aigle, fabrique d'épingles et d'aiguilles.

Superficie : 6,100 kil. carrés ; population : 423,350 hab. ; communes : 511.

Dép. limitrophes : Manche, Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Sarthe, Mayenne.

CALVADOS (Normandie) : département maritime, bordant le golfe de la Seine ; région du nord-ouest ; emprunte son nom des longues murailles de rochers qui le défendent, entre les bouches de l'Orne et de la Vire ; basse vallée de l'Orne, traversant le département du sud au nord ; territoire agricole, de riche

culture; centres commerciaux et industriels; élève productive de bétail; chemins de fer de Paris à Cherbourg, lignes de Trouville, Le Mans et Falaise.

Ch.-l. CAEN, sur l'Orne, patrie de Malherbe.

S.-préf. *Bayeux; Falaise; Lisieux; Pont-l'Evêque; Vire;* Honfleur, port de rivière, sur la rive gauche de la Seine, faisant face au Havre.

Superficie : 5,519 kil. carrés, population : 480,992 hab.; communes : 767.

Dép. limitrophes : Manche, Orne, Eure.

## BASSIN DE LA VIRE.

Ancienne province: Normandie.

MANCHE (Normandie) : département maritime; étroite presqu'île s'allongeant vers le nord dans la mer d'Angleterre, entre le golfe de la Seine et le golfe de Saint-Malo; région du nord-ouest; traversé du sud au nord par une longue chaîne de collines, limitant à l'ouest la vallée de la Vire qui arrose la partie orientale du département. Territoire productif; élève de chevaux estimés; pêche maritime et commerce actif, surtout avec les îles normandes : chemin de fer de Paris à Cherbourg, ligne de Saint-Lô.

Ch.-l. SAINT-LÔ, sur un rocher dominant la Vire; fabrique de dentelles.

S.-préf. *Avranches; Cherbourg,* grand port militaire et préfecture maritime; *Coutances,* évêché; *Mortain; Valognes;* Granville, sur le golfe de Saint-Malo.

Superficie : 5,771 kil. carrés; population : 591,421 hab.; communes : 644.

Dép. limitrophes : Ille-et-Vilaine, Mayenne, Orne, Calvados.

### BASSIN DE LA RANCE.

Ancienne province: Bretagne.

COTES-DU-NORD (Bretagne) : département maritime, sur la Manche, bordant le golfe de Saint-Malo; région du nord-ouest; emprunte son nom de sa situation septentrionale sur le rivage de Bretagne; plaines à céréales; pâturages étendus; inclinaison générale du sud au nord. La chaîne des monts de Bretagne est, de ce côté, si voisine de la côte, que pas un cours d'eau important ne peut s'y développer; chemins de fer de Paris à Brest, Saint-Brieuc à Lorient.

Ch.-l. SAINT-BRIEUC, évêché, près de l'embouchure du Gouet.

S.-préf. *Dinan ; Guingamp*, fabrique de toiles; *Lannion.*

Superficie : 7,440 kil. carrés; population : 628,676 hab.; communes : 382.

Dép. limitrophes : Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine.

## VERSANT DE LA MÉDITERRANÉE.

### BASSIN DE LA TÊT.

Ancienne province : Roussillon.

PYRÉNÉES-ORIENTALES (Roussillon) : dé-

partement frontière et maritime, limitrophe de l'Espagne, adjacent à la chaîne des Pyrénées; bordé par la mer, à l'est, du sud au nord : région du midi ; inclinaison générale vers l'est ; pays de montagnes; sillonné par les contreforts des Pyrénées, qui viennent mourir dans la mer au cap Cerbère ; grande production agricole; primeurs ; pâturages ; vins de Roussillon ; chemin de fer de Narbonne à Perpignan.

Ch.-l. PERPIGNAN, capitale du Roussillon, sur la Têt; place de guerre, citadelle mauresque.

S.-préf. *Céret ; Prades ;* Rivesaltes et Collioure, production vinicole très-estimée.

Superficie : 4.113 kil. carrés ; population : 181,763 hab.; communes : 230.

Dép. limitrophes : Ariége, Aude.

### BASSIN DE L'AUDE.

Ancienne province : Languedoc.

AUDE (Languedoc) : département maritime; région du midi : inclinaison générale de l'ouest à l'est; emprunte son nom à l'Aude, qui descend des Pyrénées dans la direction du nord jusqu'à Carcassonne, puis tourne vers l'est et va se jeter dans la Méditerranée au nord de Narbonne. La limite septentrionale du département est formée par les montagnes Noires, ramification des Cévennes, qui séparent le versant atlantique du versant méditerranéen ; culture de la vigne et de l'olivier; chemins de

fer de Bordeaux à Cette, Castelnaudary à Castres, Narbonne à Perpignan.

Ch.-l. CARCASSONNE, sur l'Aude; cité, merveilleux spécimen de l'architecture militaire du moyen âge; ville moderne manufacturière; fabrique de draps.

S.-préf. *Castelnaudary; Limoux; Narbonne,* ancienne métropole romaine et premier siége archiépiscopal du Languedoc.

Superficie : 6,316 kil. carrés; population : 283,606 hab.: communes : 434.

Dép. limitrophes : Pyrénées-Orientales, Ariége, Haute-Garonne, Tarn, Hérault.

### BASSIN DE L'HÉRAULT.

Ancienne province : Languedoc.

HÉRAULT (Languedoc) : département maritime, côte découpée d'étangs, orientée du sud-ouest au nord-est; région du midi; inclinaison générale du nord au sud; traversé par l'Hérault, qui descend des Cévennes au golfe d'Agde; territoire varié; culture de l'olivier et du mûrier; plantes aromatiques dans la région montagneuse; chemins de fer de Bordeaux à Cette, Cette à Tarascon, Béziers à Graissessac, ligne de Lodève.

Ch.-l. MONTPELLIER, dans un beau site dominant la plaine; ancien centre d'enseignement médical; fabrique d'étoffes et d'eau-de-vie.

S.-préf. *Béziers*, grand commerce agricole; *Lodève; Saint-Pons,* dans les Cévennes; Cette,

sur la Méditerranée, premier port français après Marseille, fabrique de liqueurs et de vins de tout pays; salaison de sardines; Frontignan et Lunel, vins muscats.

Superficie : 6,309 kil. carrés; population : 409,391 hab.; communes : 331.

Dép. limitrophes : Aude, Tarn, Aveyron, Gard.

## BASSIN DU RHÔNE.

Anciennes provinces : Languedoc, Provence, comtat Venaissin, Dauphiné, Savoie, Lyonnais, Bourgogne, Franche-Comté.

GARD (Languedoc) : département méditerranéen, compris entre la mer, les Cévennes et le Rhône; emprunte son nom au Gard, affluent de droite du Rhône, qui le traverse du nord-ouest au sud-est; une faible portion du département, située au nord-ouest des Cévennes, appartient au bassin de la Garonne; inclinaison générale du nord au sud; plages découpées d'étangs; mûriers, oliviers, garance, vignobles; bois dans la partie montagneuse; chemins de fer de Cette à Tarascon, du Vigan, d'Alais et de Bességes.

Chef-lieu : Nîmes, au milieu d'une vaste plaine; ville à physionomie antique, une des des plus riches en monuments romains : Maison carrée, Arènes, fontaine, Pont du Gard (aqueduc antique improprement désigné sous ce nom); industrie active; étoffes et teintureries.

Sous-préfectures : *Alais,* sur le Gard ; école de mineurs, ville industrielle ; *Le Vigan*, dans les Cévennes; *Uzès*, entre le Gard et le Rhône.

Beaucaire, sur la rive droite du Rhône, foires célèbres et anciennes; Saint-Gilles; Aigues Mortes (embarquement de saint Louis pour la Croisade), monuments d'architecture religieuse et militaire du moyen âge.

Superficie : 5,828 kil. carrés; population : 422,107 habitants; communes : 348.

Départements limitrophes : Hérault, Aveyron, Lozère, Ardèche, Drôme, Vaucluse, Bouches-du-Rhône.

BOUCHES-DU-RHONE (Provence) : département méditerranéen compris entre la mer, le Rhône et la Durance; emprunte son nom au delta formé par les divers bras du Rhône à son embouchure; la partie sud-est du département appartient au bassin du Var; inclinaison générale de l'est à l'ouest et du nord au sud; golfes profonds; vaste plaine de la Camargue; plages ardentes et découpées; fruits, bois et vignes; chemins de fer de Lyon à la Méditerranée, de Tarascon à Nice.

Ch.-l. Marseille, grand port de commerce, d'origine grecque; centre des transactions de la Méditerranée; foyer principal de la civilisation orientale en Gaule; grandes fabriques de savon, raffineries de sucre; immenses développements modernes; ports et quartiers neufs.

S.-préf. *Aix*, archevêché, siége de l'ancien

parlement de Provence; *Arles*, sur la rive gauche du Rhône; monuments romains.

Superficie : 6,019 kil. carrés ; population : 507,112 hab.; communes : 106.

Départ. limitrophes : Gard, Vaucluse, Var.

VAUCLUSE (Provence, comtat Venaissin) : département intérieur, situé sur la rive gauche du Rhône, au nord de la Durance; inclinaison générale de l'est à l'ouest et du nord au sud. Le département tire son nom de la fontaine de Vaucluse immortalisée par le poëte italien Pétrarque ; bois et vignes, garance ; chemins de fer de Lyon à la Méditerranée, de Carpentras.

Ch.-l. AVIGNON, sur la rive gauche du Rhône; ancien palais des papes; fabriques de soieries et de toiles peintes.

S.-préf. *Orange*, arc-de-triomphe romain ; *Carpentras; Apt.*

Superficie : 3,566 kil. carrés; population : 268,237 hab.; communes : 149.

Départ. limitrophes : Gard, Ardèche, Drôme, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône.

BASSES-ALPES (Provence) : département frontière, limitrophe de l'Italie; empruntant son nom aux montagnes qui le bornent du côté de l'est; inclinaison générale du nord-est au sud-ouest; traversé du nord au sud par la Durance. Une faible portion du département, située au sud-est du rameau des Alpes, appartient au bassin du Var. Pays pauvre et

bosselé de montagnes; plantations de mûriers, d'orangers, de citronniers.

Ch.-l. Digne, sur la Bléone.

S.-préf. *Barcelonnette*, au nord-est; *Sisteron*, sur la Durance; *Forcalquier*, au sud-ouest; *Castellane*, au sud-est.

Superficie : 6,909 kil. carrés, population : 146,368 hab.; communes : 254.

Départ. limitrophes : Vaucluse, Drôme, Hautes-Alpes, Var.

HAUTES-ALPES (Dauphiné) : département frontière, limitrophe de l'Italie; empruntant son nom aux montagnes qui le traversent du nord-est au sud-ouest ; haute vallée de la Durance. A ce département appartient une des plus hautes régions alpestres de la France; mont Genèvre; bois de sapins et de mélèzes; beaux pâturages, richesses minérales.

Ch.-l. Gap, sur les ruisseaux de Bonne et de la Luye.

S.-préf. *Briançon*, dans la vallée supérieure de la Durance, au milieu de montagnes hérissées de forteresses; *Embrun*, sur un plateau qui domine la Durance.

Superficie : 5,534 kil. carrés; population : 125,100 hab.; communes : 189.

Départ. limitrophes : Drôme, Isère, Basses-Alpes.

DROME (Dauphiné) : département intérieur, situé sur la rive gauche du Rhône, traversé de l'est à l'ouest par la Drôme et occupant la

basse vallée de l'Isère; coteaux couverts de vignes, plaines plantées de mûriers et de noyers; vin de l'Ermitage; curiosités naturelles dans la vallée de la Drôme; cascades, grottes, chaos, glacière.

Ch.-l. VALENCE, sur la rive gauche du Rhône; ancienne ville romaine; fabrique de soieries, de toiles peintes, d'huile d'olive et de noix.

S-préf. *Die*, sur la Drôme; *Montélimart*, sur le Rhône; *Nyons*, dans les terres, au sud-est.

Superficie : 6,535 kil. carrés; population : 326,684 hab.; communes : 366.

Départ. limitrophes : Ardèche, Isère, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Vaucluse.

ARDÈCHE (Languedoc) : département intérieur, situé entre les Cévennes et le Rhône, empruntant son nom à l'Ardèche qui en traverse la partie méridionale de l'ouest à l'est. Une faible partie du territoire occidental appartient au bassin de la Loire; inclinaison générale de l'ouest à l'est et du nord au sud; céréales, pâturages, oliviers; manufactures. Nombreuses curiosités naturelles dans la partie ouest du département : traces des anciennes éruptions de volcans; roches baslatiques; pont d'arc; chaussées des géants; cascades, et cours d'eau rapides utilisés par l'industrie; chemin de fer de Privas à la grande ligne Lyon-Méditerranée.

Ch.-l. PRIVAS.

S.-préf. *Tournon*, sur le Rhône; *L'Argentière*, dans la vallée de l'Ardèche.

Centres industriels importants d'Annonay (papeteries) et d'Aubenas (soieries).

Superficie : 5,526 kil. carrés; population : 388,529 hab.; communes : 339.

Départ. limitrophes : Lozère, Haute-Loire, Loire, Isère, Drôme, Gard.

ISÈRE (Dauphiné) : département intérieur, limité au nord et à l'ouest par le grand coude du Rhône et occupant toute la moyenne vallée de l'Isère, affluent de gauche du Rhône; inclinaison générale du nord-est au sud-ouest.

Pays de montagnes; curiosités naturelles; cascades; désert de la Chartreuse, devenu célèbre par la retraite de saint Bruno; vallée pittoresque de Graisivaudan; mines de métaux variés; cristal de roche; grotte de la Balme. chemins de fer de Grenoble à Valence, Saint-Rambert, Lyon, Chambéry.

Ch.-l. GRENOBLE, sur l'Isère, ville fortifiée, l'une des clés de la France du côté des Alpes; Faculté de droit, fabriques d'étoffes et de liqueurs.

S.-préf. *Vienne*, sur la rive gauche du Rhône, une des plus anciennes villes des Gaules, capitale de la Viennoise; *La Tour-du-Pin*, dans les terres; *Saint-Marcellin*, sur l'Isère, en aval de Grenoble.

Superficie : 8,412 kil. carrés; population : 577,748 hab.; communes : 550.

Départ. limitrophes : Loire, Rhône, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Drôme.

SAVOIE (duché de Savoie) : département frontière, limitrophe de l'Italie, occupant la haute vallée de l'Isère et borné à l'est par la grande chaîne des Alpes ; pays annexé en 1860 par l'empereur Napoléon III, à la suite de la guerre d'Italie ; inclinaison générale de l'est à l'ouest ; chemins de fer de Chambéry à Valence, à Genève, au mont Cenis.

Pays montagneux ; grandes beautés naturelles ; mont Cenis, petit Saint-Bernard, carrières de granit et de marbre.

Ch.-l. CHAMBÉRY.

S.-préf. *Albertville ; Moutiers ; Saint-Jean-de-Maurienne.*

Superficie : 5,535 kil. carrés ; population : 275, 039 ; communes : 325.

Départ. limitrophes : Isère, Haute-Savoie.

HAUTE-SAVOIE (duché de Savoie) : département frontière, limitrophe de la Suisse et de l'Italie, occupant la haute vallée du Rhône (rive gauche), annexé en 1860.

Pays pauvre, très-accidenté ; sites célèbres ; les plus hautes et les plus majestueuses montagnes de l'Europe ; cimes et glaciers du mont Blanc, lacs de Genève et d'Annecy.

Ch.-l. ANNECY, patrie de Saint-François de Sales.

S.-préf. *Bonneville ; Saint-Julien ; Thonon.*

Superficie : 4,317 kil. carrés; population : 267,496 hab.; communes : 309.

Départ. limitrophes : Ain, Isère et Haute-Savoie.

RHONE (Lyonnais) : département intérieur, situé sur la rive droite du Rhône et de la Saône, et traversé du nord au sud par l'arête dorsale de la France (collines de Bourgogne) qui rejette une portion peu considérable du territoire dans le bassin de la Loire. Ce département présente ainsi deux versants parallèles, peu éloignés l'un de l'autre et dirigés en sens inverse : celui du Rhône, dans la région orientale, du nord au sud ; celui de la Loire, dans la région occidentale, du sud au nord.

Régions couvertes de vignes et de bois; richesses minérales.

Ch.-l. LYON, au confluent de la Saône et du Rhône; ancienne et grande ville, cœur de la Gaule romaine, d'où la civilisation de l'Italie s'est répandue dans tout le territoire celtique; noyau des voies militaires édifiées par Agrippa; cité puissante et riche à toutes les époques de notre histoire; centre industriel de premier ordre; fabriques de soieries, les plus belles et les plus renommées de l'Europe, occupant plus de 15,000 ateliers : quais de la Saône et du Rhône, musée magnifique, riche en monuments romains. Lyon est aujourd'hui considérée comme la deuxième ville de France, avec une population de plus de 300,000 habitants;

chemins de fer de Paris à la Méditerranée, de Lyon à Genève, à Grenoble, au Puy.

S.-préf. *Villefranche,* sur la Saône, en amont de Lyon; Tarare, fabrique de mousselines et d'étoffes de mérinos.

Superficie : 2,813 kil. carrés; population : 662,493 hab.; communes : 258.

Dép. limitrophes : Loire, Saône-et-Loire, Ain, Isère.

AIN (Bourgogne) : département frontière, limitrophe de la Suisse (enclave de Genève), borné à l'est et au sud par le premier coude du Rhône, à l'ouest par la Saône, et traversé du nord-est au sud-ouest par l'Ain, affluent de droite du Rhône.

Coteaux plantés de vignes et d'arbres fruitiers; terres labourables; bois, prairies, richesses minérales, chemins de fer de Lyon à Genève, ligne de Mâcon et Lons-le-Saulnier.

Ch.-l. BOURG, sur la Reyssouse, affluent de l'Ain;

S.-préf. *Nantua; Belley*, évêché; *Trévoux.*

Seyssel, sur le Rhône, dépôts de bitume et d'asphalte.

Superficie : 5,848 kil. carrés; population : 369,767 hab.; communes : 450.

Départ limitrophes : Rhône, Saône-et-Loire, Jura, Haute-Savoie, Isère.

SAONE-ET-LOIRE (Bourgogne) : département intérieur empruntant son nom à la Saône, qui en arrose la partie orientale, et à la Loire

qui limite la partie occidentale ; traversé du nord au sud par la chaîne de montagnes qui unit les Vosges aux Cévennes en séparant le versant méditerranéen du versant atlantique. Ce département offre la particularité curieuse de deux grands cours d'eau parallèles, peu éloignés, coulant en sens inverse : la Loire, à l'ouest, du sud au nord ; la Saône, à l'est, du nord au sud. Pays de montagnes ; vignobles et bois ; prairies ; abondantes récoltes de céréales. Grandes richesses minérales ; établissements métallurgiques ; chemins de fer de Paris à Lyon et de Mâcon à Bourg.

Ch.-l. MACON, sur la rive droite de la Saône collines fécondes en vins recherchés.

S.-préf. *Châlon-sur-Saône,* au nord-ouest, centre commercial important à la jonction de la Saône et du canal du Centre ; *Louhans,* à l'est ; *Autun,* au nord-ouest, ancienne ville gauloise ; *Charolles*, au sud-est, capitale de l'ancien Charolais, apanage des princes de Bourgogne ; *Le Creusot*, centre industriel de premier ordre ; mines et forges.

Superficie : 8,550 kil. carrés ; population : 582,137 hab. ; communes : 583.

Dép. limitrophes : Allier, Nièvre, Côte-d'Or, Jura, Ain, Rhône.

COTE-D'OR (Bourgogne) : département intérieur, empruntant son nom à la chaîne de montagnes qui le traverse du nord-est au sud-ouest, et qui en rejette une portion considérable dans le bassin de la Seine. Territoire très-

fertile, arrosé par la Seine et la Saône; produits variés; grands vins de Bourgogne, Côte-d'Or, Nuits, Clos-Vougeot; activité commerciale déterminée par les transactions du bassin du Rhône et du bassin de la Seine; canal unissant la Saône à l'Yonne : chemins de fer de Paris à Lyon et à Neufchâtel.

Ch.-l. DIJON, sur l'Ouche; ancienne capitale des ducs de Bourgogne; monuments célèbres.

S.-préf. *Châtillon-sur-Seine*, au nord-ouest; *Semur*, à l'ouest; *Beaune*, au sud; vins recherchés.

Superficie : 8,769 kil. carrés; population : 384,140 hab.; communes : 717.

Dép. limitrophes : Nièvre, Yonne, Aube, Haute-Marne, Haute-Saône, Jura, Saône-et-Loire.

JURA (Franche-Comté) : département frontière, limitrophe de la Suisse, empruntant son nom aux montagnes qui le bornent à l'est; inclinaison générale du nord-est au sud-ouest; haute vallée de l'Ain; grande variété de sites; grottes tapissées de pétrifications; célèbre solitude de Clairvaux; richesses minérales; industrie et commerce variés; chemins de fer de Dijon à Neufchâtel, Dôle à Besançon.

Ch.-l. LONS-LE-SAULNIER, sur la Vallière, affluent de l'Ain, entouré de montagnes pittoresques; commerce considérable de sel, d'où la ville a tiré son nom.

S.-préf. *Dôle*, ancienne ville forte conquise sous Louis XIV; *Poligny*, au centre du dépar-

tement; *Saint-Claude*, au sud-est, dans le voisinage de la chaîne du Jura.

Superficie : 5,033 kil. carrés; population : 298,053 hab.; communes : 583.

Dép. limitrophes : Saône-et-Loire, Côte-d'Or, Haute-Saône, Doubs, Ain.

DOUBS (Franche-Comté) : département frontière, limitrophe de la Suisse, emprunte son nom à la rivière qui le traverse de l'ouest à l'est, puis de l'est à l'ouest, pour aller se perdre dans la Saône; pays très-accidenté : curiosités naturelles : grottes, fontaines intermittentes, glacières, saut du Doubs, d'une hauteur de 26 mètres; richesses minérales; vignes et bois; chemin de fer de Dôle à Mulhouse.

Ch.-l. BESANÇON, sur le Doubs, place forte, ancienne ville romaine.

S.-préf. *Montbéliard*, au nord-est, sur le canal du Rhône au Rhin; *Baume-les-Dames* et *Pontarlier*, sur le Doubs.

Les montagnards du Doubs, comme leurs voisins de Suisse, s'occupent de travaux d'horlogerie.

Superficie : 5,228 kil. carrés; population : 296,280 hab.; communes : 639.

Dép. limitrophes : Jura, Haute-Saône, Haut-Rhin.

HAUTE-SAONE (Franche-Comté) : département intérieur, empruntant son nom à la haute vallée de la Saône qui le traverse du nord au sud-ouest. Ce département est le der-

nier du bassin du Rhône vers le nord, sauf une enclave de faible étendue qui appartient au département des Vosges. Territoire accidenté ; ramifications des Vosges à l'est ; grand mouvement commercial de vins et de bois ; eaux minérales à Luxeuil.

Ch.-l. VESOUL, sur le Durgeon ; entrepôt des sels de la Meurthe.

S.-préf. *Gray*.

Superficie : 5,339 kil. carrés ; population : 317,183 hab.; communes : 583.

Dép. limitrophes : Côte-d'Or, Haute-Marne, Vosges, Haut-Rhin, Doubs, Jura.

## BASSIN DU VAR.

Anciennes provinces : Provence, comté de Nice.

VAR (Provence) : département méditerranéen compris entre la mer et une ramification des Alpes ; emprunte son nom du Var, qui ne l'arrose plus aujourd'hui, mais qui le séparait du Piémont, avant l'annexion du comté de Nice ; inclinaison générale du nord au sud ; climat très-doux ; plantes exotiques ; culture de l'olivier et de l'oranger ; vergers productifs et précieux ; bois et vignes : centres industriels et commerciaux ; chemin de fer de Marseille à Nice.

Ch.-l. DRAGUIGNAN, au sud de la montagne de Malmont ; commerce d'huile d'olives.

S.-préf. *Toulon*, au sud, sur la Méditerranée, deuxième port militaire de la France ; première

station navale de la Méditerranée; chantiers de construction pour la marine militaire.

*Brignolles*, dans les terres, fruits estimés ; Hyères, jardin d'hiver, refuge des santés délicates, plantée d'orangers, de citronniers, de palmiers, de cactus et d'aloès.

Superficie : 6,063 kil. carrés ; population : 315,526 hab.; communes : 143.

Dép. limitrophes : Bouches-du-Rhône, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes.

ALPES-MARITIMES (comté de Nice) : département méditerranéen et frontière, limitrophe de l'Italie, annexé depuis la campagne de 1859; compris entre la mer et la ramification des Alpes dont il a tiré son nom. Climat printanier; sol fertile en produits exotiques; grandes plantations d'orangers et de citronniers ; chemin de fer de Marseille à Nice.

Ch.-l. NICE, station hivernale aimée de la haute société européenne; place de guerre et port sur la Méditerranée.

S.-préf. *Grasse*, détachée du département du Var; distilleries; principal centre de production des parfums français; eau de fleur d'oranger.

Superficie : 3,930 kil. carrés ; population : 194,578 hab.; communes : 146.

Dép. limitrophes : Var et Basses-Alpes.

### DANS LA MÉDITERRANÉE.

CORSE (ancien gouvernement particulier),

annexé à la France sous Louis XV. Ile montagneuse, traversée par une chaîne du nord au sud; sites variés et pittoresques; territoire incliné en deux versants, de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est, sans cours d'eau considérable.

Sol fertile, encore incomplétement cultivé; terrains vagues, connus sous le nom de maquis; produits agricoles très-variés, sous l'influence d'un soleil italien; industrie peu active et commerce peu étendu; relations fréquentes avec l'Italie et l'île de Sardaigne.

Ch.-l. Ajaccio, sur la côte occidentale; patrie de l'empereur Napoléon Ier et de toute la famille Bonaparte.

S.-préf. *Bastia*, au nord de la côte orientale, chef-lieu de la division militaire; *Calvi*, au nord-ouest; *Corte*, dans les terres, sur le versant des montagnes; *Sartène*, au sud-ouest.

Superficie : 8,747 kil. carrés; population : 252,889 hab.; communes : 353.

## VERSANT DE LA MER DU NORD.

### BASSIN DU RHIN.

Anciennes provinces : Alsace et Lorraine.

HAUT-RHIN (Alsace) : département frontière, limitrophe de l'Allemagne, emprunte son nom à sa situation sur le cours supérieur du Rhin, qui l'arrose et le borne à l'est, en coulant du

sud au nord : à l'ouest, le département est limité par la chaîne des Vosges, qui le sépare du bassin de la Moselle; une faible portion de territoire, située au sud-ouest de la ramification septentrionale du Jura, appartient au bassin du Rhône. Territoire accidenté et productif; grande activité industrielle et commerciale; vins, liqueurs, richesses minérales; chemin de fer de l'Est.

Ch.-l. COLMAR, près de l'Ill, affluent de gauche du Rhin, coulant parallèlement du sud au nord; fabriques d'étoffes, de draps, de toiles peintes et de rubans.

S.-préf. *Mulhouse*, sur le canal du Rhône au Rhin, filatures considérables, productions de tissus divers; *Béfort; Altkirch.*

Superficie : 4,107 kil. carrés; population : 515,802 hab.; communes : 490.

Dép. limitrophes : Doubs, Haute-Saône, Vosges, Bas-Rhin.

BAS-RHIN (Alsace) : département frontière, limitrophe de l'Allemagne, compris entre les Vosges et le Rhin; traversé par l'Ill du sud au nord et par le canal du Rhône au Rhin. Territoire productif, populations industrieuses et actives. Développement industriel; sources minérales dans les montagnes; chemin de fer de l'Est.

Ch.-l. STRASBOURG, sur l'Ill, ancienne ville libre impériale; place de guerre, patrie de Guttemberg; merveilleuse cathédrale surmon-

tée d'une flèche célèbre dans tout le pays allemand.

S.-préf. *Schelestadt*, au sud : *Saverne*, à l'ouest, dans les montagnes ; *Wissembourg*, au nord, sur la frontière.

Superficie : 4,550 kil. carrés; population : 578,285 hab.; communes : 542.

Dép. limitrophes : Haut-Rhin, Vosges, Meurthe, Moselle.

VOSGES (Lorraine) : département intérieur, occupant les hautes vallées de la Moselle et de la Meurthe, inclinées du sud-est au nord-ouest, et empruntant son nom aux montagnes qui l'encadrent. Paysages accidentés, dominés par les sommets arrondis ou *ballons* des Vosges ; cultures variées ; eaux minérales de Plombières et de Contrexeville.

Ch.-l. Epinal, sur la Moselle ; marbreries des Vosges, imagerie célèbre.

S.-préf. *Neufchâteau*, à l'ouest ; *Saint-Dié*, à l'est ; *Remiremont*, au sud.

Superficie : 6,079 kil. carrés ; population : 415,485 hab.; communes : 548.

Dép. limitrophes : Haute-Saône, Haute-Marne, Meuse, Meurthe, Bas-Rhin, Haut-Rhin.

MEURTHE (Lorraine) : département intérieur, occupant les vallées de la Moselle et de la Meurthe ; inclinaison générale du sud au nord ; barrière des Vosges à l'est, formant

séparation de la vallée du Rhin; salines; vignes et bois; mouvement industriel.

Ch.-l. NANCY, près de la Meurthe; fabrique de dentelles et de broderies.

S.-préf. *Toul*, sur la Moselle, vieille ville franque; *Lunéville*, au centre, fabriques de faïence; *Sarrebourg*, à l'est; *Château-Salins;* manufactures de cristaux à Baccarat, de glaces à Cirey.

Superficie : 6,094 kil. carrés; population : 428,643 hab.; communes : 714.

Dép. limitrophes : Meuse, Moselle, Bas-Rhin, Vosges.

MOSELLE (Lorraine): département frontière, limitrophe de la Prusse rhénane, empruntant son nom à la Moselle, affluent de gauche du Rhin, qui en traverse le territoire du sud au nord; forêts et vignobles.

Ch.-l. METZ, ville forte sur la Moselle, inutilement assiégée par Charles-Quint; école d'artillerie et de génie.

S.-préf. *Thionville*, sur la Moselle; *Briey*, à l'ouest, dans les terres; *Sarreguemines*, à l'est; fabrique de poteries.

Superficie : 5,368 kil. carrés; population : 446,457 hab.; communes : 629.

Dép. limitrophes: Meuse, Meurthe, Bas-Rhin.

### BASSIN DE LA MEUSE.

Anciennes provinces : Lorraine et Champagne.

MEUSE (Lorraine) : département frontière,

limitrophe de l'Allemagne, traversé du sud-est au nord-ouest par la Meuse entre deux chaînes de montagnes. Territoire agricole, surtout fertile en céréales.

Ch.-l. : BAR-LE-DUC.

S.-préf. *Commercy ; Montmédy ; Verdun*, place de guerre sur la Meuse; Vaucouleurs, souvenirs de Jeanne d'Arc.

Superficie : 6,216 kil. carrés ; population : 305,540 hab.; communes : 587.

Dép. limitrophes : Ardennes, Marne, Haute-Marne, Vosges, Meurthe, Moselle.

ARDENNES (Champagne) : département frontière, limitrophe de la Belgique et de l'Allemagne, empruntant son nom à l'antique forêt des Ardennes; traversé du sud-est au nord-ouest par la chaîne occidentale des Ardennes, qui rejette une portion considérable du territoire dans le bassin de la Seine.

Ch.-l. MÉZIÈRES, sur la Meuse, ville de guerre.

S.-préf. *Rethel; Rocroy*, champ de bataille mémorable; *Sedan*, fabrique de draps; *Vouziers ;* Charleville, manufacture d'armes à feu.

Superficie : 5,232 kil. carrés ; population : 329,111 hab.; communes : 478.

Dép. limitrophes : Aisne, Marne, Meuse.

## BASSIN DE L'ESCAUT.

Anciennes provinces : Flandre française.

NORD (Flandre) : département frontière,

limitrophe de la Belgique, empruntant son nom de sa situation à l'extrémité septentrionale de la France; plaines extrêmement fertiles, arrosées du sud au nord-est par la Lys et l'Escaut. Bois et pâturages; grande exploitation houillère; centre industriel de premier ordre; réseau des chemins de fer du Nord.

Ch.-l. Lille, ville forte et manufacturière, une des principales agglomérations industrielles de France.

S.-préf. *Cambrai*, archevêché illustré par Fénelon; *Douai*, sur la Scarpe; *Dunkerque*, port de commerce; *Hazebrouck; Valenciennes.*

Presque toutes les villes de ce département sont des groupes manufacturiers; houilles d'Anzin.

Superficie : 5,678 kil. carrés; population : 1,303,380 hab.; communes : 660.

Dép. limitrophes : Pas-de-Calais, Aisne.

---

# ÉTUDE D'ENSEMBLE DE LA FRANCE.

---

## LIMITES.

La France, située dans la zone tempérée de l'hémisphère boréal, entre 42°20′ et 51°5′ de latitude nord et entre 7°9′ de longitude ouest et 5°56′ de longitude est, forme un hexagone irrégulier, dont trois côtés sont limités par la mer, deux par des montagnes ou barrières naturelles, et un côté par une ligne fictive, établie en vertu de conventions politiques, et coupant les cours d'eau et les montagnes au lieu de les suivres. De cette façon, la France a ses limites naturelles sur cinq de ses faces, et des frontières conventionnelles sur la sixième.

*Littoral.* Le littoral de la France est naturellement divisé en trois parties par la configuration du sol : 1° Côte de la Méditerranée, de Port-Vendres à Nice ; 2° côte du golfe de Gascogne, de Saint-Jean-de-Luz à Brest ; 3° côte de la Manche et de la mer du Nord de Brest à Dunkerque.

1° La côte de la Méditerranée (Roussillon, Languedoc et Provence) a 420 kilomètres de développements, commençant aux Pyrénées pour finir aux Alpes, et décrivant la grande courbe du golfe de Lyon. Cette côte est coupée par les bouches de l'Aude, de l'Hérault, du

Rhône et du Var. Dans toute la région occidentale, où le courant de la Méditerranée accumule les terres alluviales du Rhône, les anciens ports ont été comblés, et il s'est formé une bordure d'étangs et de lagunes. Entre le Rhône et le Var, les ramifications des Alpes s'avancent jusqu'à la mer et y protégent des rades considérables. Entre les Pyrénées et le Rhône, Port-Vendres et Cette sont les seules stations navales importantes. Le port de Narbonne, qui a été l'un des grands foyers de la civilisation antique en Gaule, n'existe plus; du Rhône aux Alpes, toute l'activité maritime s'est concentrée à Marseille et à Toulon. Comme particularités topographiques de cette côte, on peut signaler, après les étangs de Leucate, Sigean, Thau, Mauguio, Aigues-Mortes, la grande plaine caillouteuse de la Crau, couverte de galets anciennement charriés par la Durance et le delta de la Camargue, créé et continuellement exhaussé par les alluvions du Rhône.

2° La côte du golfe de Gascogne (Guyenne, Saintonge, Aunis, Poitou, Bretagne) a 800 kilomètres de développements, traçant une longue ligne droite, du sud au nord, des Pyrénées à la Gironde, puis se dirigeant au nord-ouest avec de nombreuses découpures, jusqu'aux derniers contre-forts des monts de Bretagne. Cette côte est coupée par les bouches de l'Adour, de la Garonne, de la Charente, de la Sèvre, de la Loire, de la Vilaine. Entre l'Adour et la Garonne, le vent d'ouest, qui secoue la mer avec une sauvage puissance, accumule in-

cessamment des montagnes de sable, dont la marche envahissante a couvert villes et villages. Les plantations entreprises sur ces dunes par l'ingénieur Brémontier ont arrêté le fléau et rejettent les nouveaux sables à l'Océan. Entre la Gironde et la Loire, les promontoires ont été rongés par la mer et les golfes comblés par les alluvions; certaines îles sont devenues des collines. Les îles de Noirmoutiers, d'Yeu, de Ré, d'Oléron protégent cette partie de la côte contre les courants de la grande mer. La côte basse du Poitou n'est qu'un marais. Celle de Bretagne, où le granit plonge dans les vagues, est, au contraire, toute dentelée d'abris. Les ports importants du golfe Atlantique sont: Bayonne sur l'Adour, Bordeaux sur la Garonne, Nantes sur la Loire, et les arsenaux maritimes de Rochefort, Lorient et Brest.

3° La côte de la Manche et de la mer du Nord (Bretagne, Normandie, Picardie, Flandre) a un développement de 900 kilomètres; elle est profondément échancrée par les deux grands golfes de Saint-Malo et de la Seine, avec presqu'île de la Manche formant saillie et protégée par le vaste port militaire de Cherbourg. Cette côte est très-tourmentée par les courants. Les sables mouvants du mont Saint-Michel au fond du golfe de Saint-Malo, les falaises du Havre à la Somme, les dunes de la Somme à Dunkerque en sont les accidents principaux. Cette côte est coupée par les bouches de l'Orne, de la Seine et de la Somme. Les ports principaux sont: Saint-Malo, Cher-

bourg, Le Havre, Dieppe, Calais, Dunkerque.

*Frontières de terre.* Les frontières naturelles de la France du côté de terre sont : au sud les Pyrénées, à l'est les Alpes et le Jura.

Le chaîne des Pyrénées, entre Port-Vendres sur la Méditerranée et Saint-Jean-de-Luz sur l'Océan, a 340 kilomètres de longueur; du côté du sud, les pentes en sont escarpées; du côté du nord, elle se prolongent en contre-forts adoucis. Les Pyrénées envoient à la Méditerranée les eaux du Tech, de la Têt et de l'Aude; à l'Océan, celles de l'Ariége, du Salat, de la Neste, du Gers, de la Baïse, de la Garonne et de l'Adour. Les principaux sommets sont : à l'est le Canigou, au centre la Maladetta, à l'ouest le mont Perdu, le Vignemale, les deux pics du Midi.

La chaîne des Alpes, située à l'est, décrit un grand demi-cercle depuis la Suisse jusqu'au Var. Cette portion de la chaîne prend tour à tour les noms d'*Alpes Lépontiennes*, *Pennines*, *Grées*, *Cottiennes* et *Maritimes*. Les principales montagnes sont : le Simplon, le grand Saint-Bernard, le petit Saint-Bernard, le mont Blanc, les monts Genèvre et Pelvoux. Les Alpes françaises envoient à la Méditerranée les eaux de l'Isère, de la Durance et du Var.

Le *Jura*, qui se rattache aux Alpes au nord du lac de Genève, se dirige vers le nord-est et forme la frontière française jusqu'à la vallée du Rhin, où il va mourir par le *mont Terrible*. La longueur de la chaîne est de 280 kilomètres. Ces montagnes envoient à la Méditerranée les eaux du Doubs et de l'Ain.

La frontière du nord-est est le cours du Rhin, depuis son premier coude vers le nord jusqu'à la hauteur de Wissembourg ; depuis ce point, une ligne fictive, diagonale du sud-est au nord-ouest, coupant la chaîne des Vosges, et les vallées de la Moselle, de la Meuse, de la Sambre et de l'Escaut, qui toutes descendent vers la mer du Nord, et passant par Wissembourg, Thionville, Montmédy, Sedan, Givet, Maubeuge, Bouvines, Tourcoing et Dunkerque.

Les Etats séparés de la France par les diverses frontières que nous venons d'indiquer, sont :

Au sud, l'Espagne, par les Pyrénées (Béarn, Gascogne, Foix, Roussillon) ;

Au sud-est, l'Italie, par les Alpes (Provence, Dauphiné, Savoie) ;

A l'est, la Suisse, par le Jura (Franche-Comté) ;

Au nord-est, la Bavière rhénane, la Prusse rhénane, le grand-duché de Luxembourg, la Belgique (Alsace, Lorraine, Champagne, Flandre).

*Etendue et surface.* La France a, du nord au sud, 956 kilomètres de développements ; de l'ouest à l'est, 916 kilomètres ; du nord-ouest au sud-est, 1064 kilomètres ; du nord-est au sud-ouest, 988 kilomètres.

On évalue à 553,535 kilomètres carrés la superficie totale de la France en y comprenant l'île de Corse.

## MONTAGNES INTÉRIEURES.

La grande ligne de partage des eaux françaises, envoyées les unes vers l'océan Atlantique, les autres vers la Méditerranée, est constituée par une chaîne de montagnes intérieures, courant du sud-ouest au nord-est et réunissant les Pyrénées aux Alpes; à ces chaînes maîtresses se rattachent divers chaînons secondaires qui déterminent et séparent les différents bassins.

La grande chaîne diagonale comprend : les *Corbières*, les *Cévennes*, les *monts du Charolais*, le *plateau de Langres*, les *monts Faucilles.*

Les *Corbières* partent des Pyrénées orientales et séparent le bassin de l'Aude du bassin de la Garonne; elles vont se joindre aux Cévennes par des hauteurs peu accentuées.

Les *Cévennes* courent à peu près parallèlement à la direction des côtes, séparant les bassins atlantiques du Tarn, de l'Allier et de la Loire, des bassins méditerranéens de l'Aude, de l'Hérault, du Gard, de l'Ardèche, du Rhône et de la Saône; elles se divisent en plusieurs sections qui portent des noms différents et qui se succèdent ainsi du sud au nord : montagne Noire, l'Espinouse, monts d'Orb, monts Garrigues monts du Gévaudan, (Cévennes méridionales), monts du Vivarais, du Lyonnais, du Beaujolais et du Charolais (Cévennes septentrionales).

Le plateau de *Langres* court du sud-ouest au

nord-est, séparant la vallée de la Saône des hautes vallées de la Seine, de l'Aube et de la Marne.

Les *monts Faucilles* décrivent une grande courbe dont la concavité ferme le bassin supérieur de la Saône, et qui s'étend depuis les sources de la Meuse à l'ouest jusqu'au ballon d'Alsace à l'est. Ils séparent du bassin de la Saône les hautes vallées de la Meuse et de la Moselle.

Les chaînons transversaux, soudés à la grande ligne et divisant les bassins entre eux, sont :

1° Des Cévennes au golfe de Gascogne : les *monts d'Auvergne*, les *montagnes du Limousin*, les *collines du Poitou;* ces hauteurs, qui forment le prolongement les unes des autres, sont soudées aux Cévennes par le fort noyau du mont Lozère, et la chaîne de la *Margeride ;* elles séparent le bassin de la Garonne du bassin de la Loire. Les principaux sommets des monts d'Auvergne sont : le *Puy-de-Dôme* et le *mont Dore.*

2° De la Côte-d'Or à l'océan Atlantique : les *montagnes du Morvan*, le *plateau d'Orléans*, les *montagnes de Normandie*, *du Maine* et *de Bretagne*, courant de l'est à l'ouest, peu accentuées sur beaucoup de points, et séparant les bassins de la Seine, de l'Orne, de la Loire et de la Vilaine.

3° Du plateau de Langres à la mer du Nord : les *montagnes d'Argonne* et la double ligne parallèle des *Ardennes*, qui enferme la vallée de la Meuse, et qui sépare le bassin de la Loire du bassin du Rhin; les Ardennes occidentales vont

se prolonger et mourir, vers le nord-ouest, par les collines de l'Escaut et de l'Artois.

4° Des monts Faucilles au Rhin inférieur, la chaîne des *Vosges*, courant du sud-ouest au nord-est, parallèlement au cours du Rhin, et séparant l'Alsace de la Champagne. Les sommets des Vosges, peu élevés, présentent une conformation caractéristique qui leur a fait donner le nom de *ballons*. Le ballon d'Alsace, situé à l'extrémité méridionale de la chaîne, en est l'expression la plus accentuée.

### BASSINS.

Bassin du Rhône; région de l'est; inclinaison générale du nord au sud vers la Méditerranée. Le bassin est encadré à l'est par les Alpes et le Jura, au nord par les monts Faucilles et le plateau de Langres, à l'ouest par les Cévennes. Le *Rhône* a sa source en Suisse, dans les Alpes, au Saint-Gothard; il coule d'abord de l'est à l'ouest, forme le grand lac de Genève, s'infléchit vers le sud devant l'obstacle que lui présentent les contre-forts du Jura, puis reprend à l'ouest jusqu'à Lyon, où il reçoit la Saône, et descend directement vers le sud, où il se jette dans la Méditerranée par plusieurs bouches qui embrassent le delta de la Camargue. Il reçoit sur sa droite l'*Ain*, venu du Jura; la *Saône*, venue des monts Faucilles et grossie du *Doubs*; l'*Ardèche* et le *Gard*, venus des Cévennes; sur sa gauche : l'*Isère*, la *Drôme* et la *Durance*, rivières alpestres. Les provinces fran-

çaises qu'il traverse ou limite sont : la Savoie, la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Il passe à Lyon, Vienne, Valence, Avignon, Beaucaire, Tarascon, Arles.

Bassins secondaires rattachés au bassin du Rhône : *Var*, des Alpes maritimes à la Méditerranée; *Hérault*, des Cévennes à la Méditerranée, passant par Agde; *Aude*, des Pyrénées orientales à la Méditerranée par Carcassonne.

Bassin du Rhin; région du nord-est; inclinaison générale du sud au nord; limité au sud par les Alpes et le Jura, à l'ouest par les Vosges. Le *Rhin* a sa source en Suisse, dans les Alpes, au mont Adule; il coule d'abord au nord, emplit le lac de Constance en tournant à l'ouest, puis se redresse vers le nord, en longeant à distance la barrière des Vosges. Il reçoit à gauche l'*Ill*, venu du Jura, la *Moselle*, venue des monts Faucilles et grossie de la *Meurthe*, qui descend des Vosges. Aucun de ses affluents de droite n'appartient à la France, pas plus que la partie inférieure de son cours, qui va finir à la mer du Nord. Il n'arrose qu'une province française : l'Alsace.

Bassins secondaires : la *Meuse*, allant du plateau de Langres à la mer du Nord par Verdun, Sedan, Mézières, Charleville, et grossie à gauche de la *Sambre*, qui descend des collines de l'Escaut; l'*Escaut*, descendant des mêmes collines et allant à la mer du Nord par Cambrai et Valenciennes; grossi à gauche de la Scarpe et de la Lys.

Bassin de la Seine ; région du nord ; inclinaison générale du sud au nord vers la Manche ; limité au nord-est par les collines de l'Artois, à l'est par les Ardennes et le plateau de Langres, au sud par les montagnes du Morvan et le plateau d'Orléans, à l'ouest par les montagnes de la basse Normandie. La Seine a sa source dans la Côte-d'Or ; elle coule d'abord au nord-ouest, puis s'infléchit vers le sud en décrivant une grande courbe, et se redresse vers le nord-ouest, avec de nombreuses sinuosités pour se terminer par un large estuaire au Havre. La Seine reçoit à droite l'*Aube* et la *Marne*, venues du plateau de Langres ; l'*Oise*, grossie de l'*Aisne*, venant des Ardennes ; à gauche, l'*Yonne*, descendue des montagnes du Morvan ; le *Loing* et l'*Eure*, du plateau d'Orléans. Fleuve entièrement français. Provinces arrosées : Bourgogne, Champagne, Ile-de-France, Normandie ; villes traversées : Troyes, Melun, Paris, Rouen, Le Havre.

Bassins secondaires : la *Somme*, allant des collines de l'Artois au Pas-de-Calais par Amiens ; l'*Orne*, allant des montagnes du Maine au golfe de la Seine par Caen.

Bassin de la Loire ; région du nord-ouest ; inclinaison générale de l'est à l'ouest vers l'océan Atlantique ; limité au nord par les montagnes du Morvan, le plateau d'Orléans, les montagnes du Maine, les monts d'Arrée ; au sud par les collines du Poitou, les montagnes du Limousin et les monts d'Auvergne ; au sud-

est et à l'est par les Cévennes et la Côte-d'Or. La *Loire* a sa source dans les Cévennes, au Gerbier-des-Joncs ; elle coule au nord dans une vallée que forment les Cévennes et les montagnes du Forez ; au point ou cette vallée s'ouvre, elle rencontre les montagnes du Morvan, puis le plateau d'Orléans, qui la contraignent à s'infléchir vers l'ouest en décrivant une courbe à grand rayon, rendue irrégulière par de nombreuses sinuosités. Elle descend à l'Océan par une large bouche dans la baie de Bourgneuf. La Loire reçoit à droite la *Nièvre*, descendue des montagnes du Morvan ; la *Maine*, grossie du *Loir*, rivière du plateau d'*Orléans*, de la *Sarthe* et de la *Mayenne*, des montagnes du Maine, et l'*Erdre* ; à gauche, l'*Allier*, descendu des monts de la Margeride, parallèlement à la Loire ; le *Loiret ;* le *Cher* et l'*Indre*, venus des monts d'Auvergne et des collines du Berry ; la *Vienne*, des montagnes du Limousin ; la *Sèvre-Nantaise* des collines du Poitou. Fleuve entièrement français. Provinces arrosées : Vélay, Lyonnais, Bourgogne, Bourbonnais, Nivernais, Berry, Orléanais, Touraine, Anjou, Bretagne ; villes traversées : Roanne, Nevers, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Saumur, Nantes, Saint-Nazaire.

Bassin secondaire unique : la *Vilaine*, au nord-ouest, allant des montagnes du Maine à l'Océan et grossie de l'*Ille*, qui vient des monts d'Arrée par Rennes.

Bassin de la Garonne ; région du sud-ouest ;

inclinaison générale du sud-est au nord-ouest vers l'océan Atlantique (golfe de Gascogne); limité au nord par les montagnes du Limousin et les monts d'Auvergne, à l'est, par les Cévennes et les Corbières, au sud par les Pyrénées. La *Garonne* a sa source en Espagne, dans les Pyrénées, au val d'Aran ; elle coule d'abord du sud au nord, entre les contre-forts pyrénéens, puis du sud-ouest au nord-est jusqu'aux environs de Toulouse, où elle décrit une courbe prononcée et s'infléchit décidément vers le nord-ouest, allant se jeter obliquement dans l'océan Atlantique par un large estuaire. La Garonne reçoit à droite l'*Ariége*, affluent pyrénéen ; le *Tarn*, grossi de l'*Aveyron*, affluent cevénol ; le *Lot*, descendu des monts de la Margeride ; la *Dordogne*, affluent auvergnat, grossi de l'*Isle*, de la *Vézère* et de la *Corrèze*, rivières limousines ; à gauche, le *Gers*, affluent pyrénéen. Provinces arrosées : Languedoc et Guyenne ; villes traversées : Saint-Gaudens, Toulouse, Agen, Marmande, La Réole, Bordeaux.

Bassins secondaires : la *Charente*, au nord-ouest, venant des montagnes du Limousin, l'*Adour*, au sud-ouest, venant des Pyrénées occidentales et grossie du Gave de Pau.

### ANCIENNES PROVINCES.

Partie septentrionale (au nord de la Loire et du Rhône supérieur).

FRANCHE-COMTÉ, frontière de l'est ; hautes

vallées de l'Ain, du Doubs et de la Saône; capitale : *Besançon.*

Prov. limitrophes : Bourgogne, Champagne, Lorraine, Alsace.

Bourgogne, province intérieure; montagnes de la Côte-d'Or; bassin du Rhône, de la Loire et de la Seine; capitale : *Dijon.*

Prov. limitrophes : Savoie, Dauphiné, Lyonnais, Bourbonnais, Nivernais, Champagne, Franche-Comté.

Nivernais, province intérieure; bassin de la Seine et de la Loire; capitale : *Nevers.*

Prov. limitrophes : Bourgogne, Bourbonnais, Berry, Orléanais, Champagne.

Champagne, frontière du nord-est; vallées de la Meuse, de l'Aisne, de la Marne, de l'Aube, de la Seine, de l'Yonne; capitale : *Troyes.*

Prov. limitrophes : Lorraine, Franche-Comté, Bourgogne, Nivernais, Orléanais, Ile-de-France, Picardie.

Lorraine, frontière du nord-est; vallées de la Meurthe, de la Moselle et de la Meuse; capitale : *Nancy.*

Prov. limitrophes : Alsace, Franche-Comté, Champagne.

Alsace, frontière du nord-est; vallée du Rhin; capitale : *Strasbourg.*

Prov. limitrophes : Lorraine, Franche-Comté.

Flandre, frontière du nord-est; vallées de la Lys et de l'Escaut; capitale : *Lille.*

Prov. limitrophes : Artois, Picardie.

Artois, province intérieure; hautes vallées de la Lys et de la Scarpe; capitale : *Arras.*

Prov. limitrophes : Flandre, Picardie.

Picardie, province maritime, bordant le détroit de Calais ; bassin de la Somme ; capitale : *Amiens*.

Prov. limitrophes : Artois, Flandre, Champagne, Ile-de-France, Normandie.

Ile-de-France, province intérieure ; vallées de la Seine, de l'Oise et de la Marne ; capitale : *Paris*.

Prov. limitrophes : Picardie, Champagne, Orléanais, Maine, Normandie.

Normandie, province maritime, bordant la Manche; vallées de la Seine, de l'Orne et de la Vire ; capitale : *Rouen*.

Prov. limitrophes : Picardie, Ile-de-France, Maine, Bretagne.

Maine, province intérieure; vallées de la Mayenne, de la Sarthe et du Loir (bassin de la Loire) ; capitale : *Le Mans*.

Prov. limitrophes : Normandie, Ile-de-France, Touraine, Anjou, Bretagne.

Orléanais, province intérieure ; vallées de la Loire, du Loiret, du Cher, du Loir, de l'Eure; capitale : *Orléans*.

Prov. limitrophes : Ile-de-France, Champagne, Nivernais, Berry, Touraine, Maine.

Touraine, province intérieure ; vallées de la Loire, du Cher, de l'Indre, de la Creuse et de la Vienne ; capitale : *Tours*.

Prov. limitrophes : Orléanais, Berry, Poitou, Anjou, Maine.

Anjou, province intérieure; vallées de la

Loire, du Loir, de la Sarthe et de la Mayenne ; capitale : *Angers*.

Prov. limitrophes : Touraine, Poitou, Bretagne, Maine.

Bretagne, province maritime sur l'Atlantique, à l'extrémité nord-ouest de la France ; vallées de la Loire, de la Vilaine, du Blavet, de l'Aulne, de la Rance : capitale : *Rennes*.

Prov. limitrophes : Poitou, Anjou, Maine, Normandie.

### ANCIENNES PROVINCES : PARTIE MÉRIDIONALE.

Au sud de la Loire et du bassin supérieur du Rhône.

Poitou, province maritime, sur l'Atlantique, vallées de la Vienne, de la Sèvre-Niortaise, de la Vendée, de la Sèvre-Nantaise ; capitale : *Poitiers*.

Prov. limitrophes : Bretagne, Anjou, Touraine, Berry, Marche, Angoumois, Saintonge, Aunis.

Aunis, province maritime, sur l'Atlantique ; vallées de la Sèvre-Niortaise et de la Charente ; capitale : *La Rochelle*.

Prov. limitrophes : Poitou, Saintonge.

Saintonge et Angoumois, province maritime sur l'Atlantique ; vallées de la Charente et de la Sèvre-Niortaise ; capitale : *Saintes*.

Prov. limitrophes : Poitou, Aunis, Guyenne.

Guyenne et Gascogne, province maritime sur l'Atlantique ; vallées de la Garonne, du Tarn,

de l'Aveyron, du Lot, de la Dordogne, de la Vézère et de l'Isle; capitale : *Bordeaux*.

Prov. limitrophes : Saintonge, Angoumois, Limousin, Auvergne, Languedoc, Foix, Béarn.

Béarn, frontière du sud, au pied des Pyrénées occidentales; vallées des Gaves; capitale : *Pau*.

Prov. limitrophe : Guyenne et Gascogne.

Foix, frontière du sud, au pied des Pyrénées-Orientales; haute vallée de l'Ariége; capitale : *Foix*.

Prov. limitrophes : Guyenne, Languedoc, Roussillon.

Roussillon, frontière du sud, au pied des Pyrénées-Orientales; province maritime bordant la Méditerranée; vallées du Tech et de la Têt; capitale : *Perpignan*.

Prov. limitrophes : Foix et Languedoc.

Languedoc, province maritime sur la Méditerranée; vallées de la Garonne, de la basse Ariége, du Tarn, de l'Hérault, du Lot supérieur, de la haute Loire, du haut Allier, de l'Ardèche, du Gard et du Rhône; capitale : *Toulouse*.

Prov. limitrophes : Roussillon, Foix, Guyenne et Gascogne, Auvergne, Lyonnais, Dauphiné, comtat Venaissin, Provence.

Provence, province maritime et alpestre, frontière du sud-est; vallées du Rhône, de la Durance et du Var; capitale : *Aix*.

Prov. limitrophes : Languedoc, comtat Venaissin, Dauphiné.

Comtat Venaissin, province intérieure; val-

lées du Rhône et de la Durance ; capitale : *Avignon.*

Prov. limitrophes : Languedoc, Provence, Dauphiné.

Dauphiné, province alpestre, frontière du sud-est ; vallées du Rhône, de l'Isère et de la Drôme ; capitale : Grenoble.

Prov. limitrophes : Languedoc, comtat Venaissin, Provence, Savoie, Bourgogne, Lyonnais.

Lyonnais, province intérieure ; vallées du Rhône, de la Saône et de la Loire supérieure ; capitale : *Lyon.*

Prov. limitrophes : Languedoc, Dauphiné, Bourgogne, Bourbonnais, Auvergne.

Bourbonnais, province intérieure, au centre de la France ; vallées de la Loire, de l'Allier et du Cher ; capitale : *Moulins.*

Prov. limitrophes : Auvergne, Lyonnais, Bourgogne, Nivernais, Berry, Marche.

Berry, province intérieure ; vallées de la Loire, du Cher, de l'Indre et de la Creuse ; capitale : *Bourges.*

Prov. limitrophes : Bourbonnais, Nivernais, Orléanais, Touraine, Poitou, Marche.

Marche, province intérieure ; hautes vallées du Cher, de la Creuse et de la Vienne ; capitale : *Guéret.*

Prov. limitrophes : Auvergne, Bourbonnais, Berry, Poitou, Limousin.

Limousin, province intérieure ; vallées de la Vienne, de la Corrèze et de la Dordogne ; capitale : *Limoges.*

Prov. limitrophes : Guyenne, Auvergne, Marche.

Auvergne, province intérieure ; vallées de l'Allier et de la Dordogne supérieure; capitale : *Clermont.*

Prov. limitrophes : Guyenne, Languedoc, Lyonnais, Bourbonnais, Marche, Limousin.

### TRANSFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES.

*Ancienne Gaule* : la Gaule transalpine, comprenant la France actuelle et la Belgique était limitée par les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, le Rhin, la mer du Nord, la Manche et l'Océan.

*Empire franc* : comprit les mêmes territoires, sous Clovis, moins la Bourgogne et la Provence, fut divisé très-irrégulièrement par les fils de ce prince, partagé en Neustrie et Austrasie, puis démesurement agrandi par les conquêtes de Charlemagne, qui étendit les limites jusqu'à la Vistule et tenta de reconstituer l'empire d'Occident.

*Royaume de France*, créé en 843 au partage de Verdun entre les trois fils de Louis le Débonnaire, reçut pour limites à l'est le cours de l'Escaut, de la Meuse, de la Saône et du Rhône depuis la mer du Nord jusqu'à la Méditerranée ; ce territoire fut lui-même très-amoindri par l'organisation féodale; et la tâche poursuivie avec persévérance par tous les souverains fut d'étendre l'étroit domaine de la couronne.

*France à la mort de Louis XIV*, 1715; avait été agrandie, par ce prince, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Flandre. Louis XV y ajouta la Lorraine et l'île de Corse.

*France en* 1812. Etendue par les conquêtes de la République et de l'Empire jusqu'à la frontière du Rhin (130 départements).

*France en* 1815, conséquence des campagnes de 1814 et de 1815; perte de la Belgique et des forteresses de Landau, Sarrelouis, Philippeville et Marienbourg.

*Nouvelles annexions* (1860). La guerre soutenue contre l'Autriche en 1859 par l'empereur Napoléon III a donné à la France ses frontières naturelles du côté des Alpes par l'annexion du duché de Savoie (haute vallée de l'Isère et partie du cours supérieur du Rhône et du comté de Nice (bassin du Var).

*Situation de la France en Europe*. La France est au cœur des puissances occidentales, dans un site des plus favorisés, ouverte à deux mers, avec un climat tempéré, une très-grande variété de sol, de productions et d'aptitudes.

Paris est à 377 kil. de Londres, à 270 kil. de Bruxelles, à 890 kil. de Berlin, à 1035 kil. de Vienne, à 840 kil. de Florence, à 1372 kil. de Rome, à 1056 kil. de Madrid, à 1820 kil. de Lisbonne, à 2700 kil. de Saint-Pétersbourg.

---

# TABLE DES MATIÈRES.



TOULOUSE, IMP. DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.

